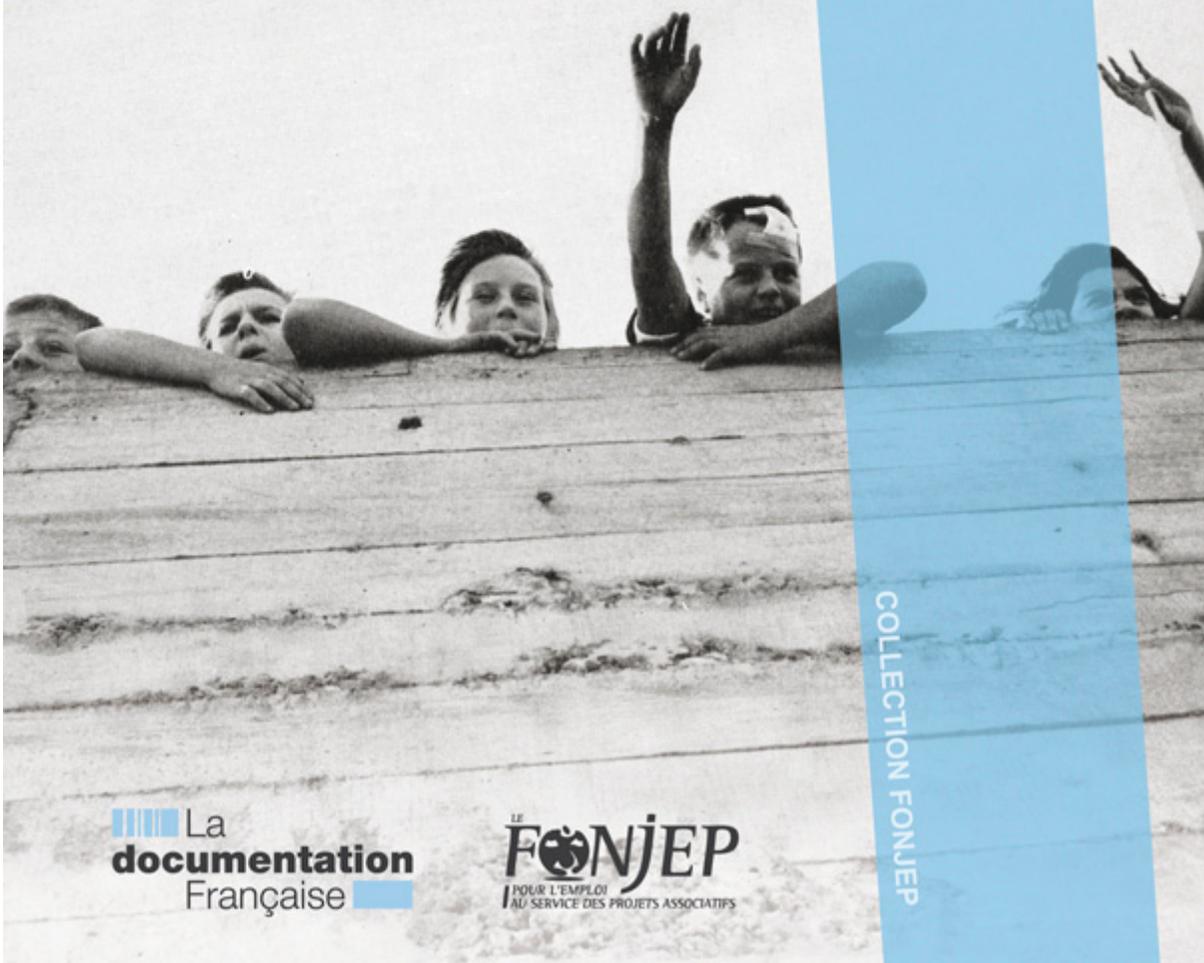


CONSTRUIRE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Naissance d'une politique
de jeunesse (1958-1970)

LAURENT
BESSE



COLLECTION FONJEP

 La
documentation
Française

LE
FONJEP
POUR L'EMPLOI
AU SERVICE DES PROJETS ASSOCIATIFS

Sommaire

5 /
6 /
7 /
8 /

11

11 /
13 /
13 /
14 /

17

15 /
17 /
18 /
19 /
21 /
22 /
23 /
24 /

27

27 /
29 /
31 /
31 /
33 /
33 /
34 /

39

42 /
43 /
44 /
46 /
48 /
48 /
48 /
49 /
50 /

53

53 /
54 /
55 /
55 /
57 /
58 /
58 /
60 /
61 /
62 /
64 /
65 /

67

67 /
69 /
71 /
72 /
72 /
75 /
76 /
76 /
77 /
79 /
81 /
81 /

83

86 /

87

90

91 /
92 /
94 /
96 /

98 /

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou utilisation totale ou partielle sans autorisation écrite formelle de l'éditeur est interdite.

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2014

ISBN : 978-2-11-009843-6

CONSTRUIRE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Naissance d'une politique
de jeunesse (1958-1970)

LAURENT
BESSE

COLLECTION FONJEP

Du même auteur :

Les MJC de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes 1959-1981, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Avec Laurent Guterriez et Antoine Prost (dir.), *Réformer l'école. L'apport de l'Éducation nouvelle*, Presses universitaires de Grenoble, 2012.

Avec Denise Barriolade et Arnaud Loustalot (dir.), *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports. 27 septembre 1958 - 8 janvier 1966*, la Documentation française, 2013.

La photo de couverture est issue de la revue *Jeunes travailleurs* n° 45, janvier-février 1968, éditée par le Centre national d'information d'études et d'actions sociales pour les jeunes Travailleurs.

Photo : Pierre Allard.

Préface

Aux personnes qui m'interrogent sur la cohérence de mon portefeuille ministériel, je recommande la lecture de cet ouvrage.

En retraçant l'histoire du Fonjep, ce livre reconstitue en réalité la genèse d'un ensemble de politiques publiques qui s'imbriquent et s'alimentent : la jeunesse, le sport, la ville, la vie associative et l'éducation populaire.

Au cœur de ces politiques se pose la question d'une organisation sociale qui réponde à l'urbanisation et à la baisse du temps de travail. Que faire de notre temps, en dehors du travail ?

Chacun fait ce qu'il veut, certes. Mais j'ai tendance à penser que tout ne se vaut pas. J'ai cette conviction que ce qui contribue à nous rendre acteur, à nous placer en situation de faire, rend la vie plus riche.

J'ai cette conviction que faire du sport, s'engager, apprendre, découvrir, fait de nous des individus plus complets, plus épanouis.

C'est sur la base de cette conviction, presque un parti-pris, que je me retrouve dans les valeurs de l'éducation populaire exposées dans ce livre.

À ce projet que je qualifierais « d'émancipation », s'en ajoute un second qui me semble de plus en plus indispensable : c'est un projet de « cohésion ».

En effet, la jeunesse d'aujourd'hui connaît de grandes difficultés à se loger et à trouver un emploi.

Certains de nos quartiers ont été abandonnés. Plus globalement, notre pays doute. Et dans ce contexte, la politique de la jeunesse, de la ville, du sport, le soutien aux associations et à l'éducation populaire sont autant de vecteurs pour faire du lien, recoudre les déchirures, rapprocher les Français les uns des autres.

Revenir sur l'histoire de ce mouvement, c'est aussi en souligner l'actualité, et en interroger les perspectives. C'est un ouvrage salutaire et utile à l'action que nous propose le Fonjep.

Patrick Kanner
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le Fonjep a 50 ans

Ce n'est pas si courant pour une association de célébrer un demi-siècle d'existence. Le Fonjep n'est pas tout à fait une association comme les autres puisqu'il est issu d'une volonté commune des mouvements d'éducation populaire et de l'État de faire émerger une solution nouvelle permettant de répondre à une problématique éducative et sociale rencontrée au début des années soixante.

C'est cela que je veux d'abord retenir ; la co-construction de solutions entre l'État et les corps intermédiaires est une façon efficace de répondre au défi de notre siècle. Je me refuse à ce que le Fonjep devienne le « dernier des Mohicans » de cette conception de l'action publique et milite pour que, là où cela est pertinent, nous œuvrions ensemble pour élaborer des dispositifs concertés et partenariaux.

Le Fonjep s'inscrit dans l'avenir, se transforme, se remet en question avec une volonté affirmée, celle d'être utile aux associations et au développement de leurs projets.

C'est à ce titre que nous avons mis en place les « rendez-vous de l'emploi associatif » qui verront se dérouler en 2015 leur troisième édition.

C'est à ce titre que nous expérimentons de nouveaux modes d'intervention pour agir concrètement au service des besoins du secteur. Notre appréhension de la question du temps partiel subi et notre manière d'y remédier semble prometteuse et porte les prémices d'une politique publique dont l'efficacité pourrait être très satisfaisante.

Le Fonjep est aussi un label précieux pour les milliers d'associations qui peuvent s'en revendiquer. Nous travaillons aujourd'hui dans un partenariat étroit avec l'État afin que ce dispositif puisse se doter de modes d'intervention complémentaires pour encore et toujours être utile aux associations.

Pour s'inventer un avenir enthousiaste, connaître notre histoire, la comprendre, l'assumer est indispensable. Merci donc à Laurent Besse pour cet éclairage précieux.

Je remercie également l'équipe du Fonjep, son délégué général Gilbert Cédot, l'ensemble des administrateurs investis au service de ce beau projet.

L'important, comme toute, ce n'est pas tant l'âge que l'on a mais celui que l'on choisit de se donner.

Le Fonjep est donc un « fringant jeune homme » plein d'optimisme et désireux de contribuer, à la place qui est la sienne, à transformer la société.

Yann Lasnier
Président du Fonjep

Le Fonjep aujourd'hui

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, association plus connue sous le nom de « Fonjep », est né en 1964 sous l'impulsion conjointe du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. L'objectif était de faire évoluer l'offre associative face à une demande grandissante d'activités récréatives. En qualité d'organisme paritaire cogéré par l'État et les associations, le Fonjep se voit confier la gestion du développement de l'emploi associatif dans ce secteur.

Cogestion : outil du partenariat

Le Fonjep est au cœur d'un partenariat triangulaire. Il est l'interface entre la collectivité, l'association et l'administration. À ce titre, il réunit dans son conseil d'administration à nombre de voix égales les représentants des ministères, administrations et collectivités locales d'une part, et ceux du monde associatif de l'autre. Ce partenariat permet de poursuivre des objectifs communs, comme celui de développer et pérenniser des projets associatifs au service de valeurs partagées.

Missions

Aujourd'hui, le Fonjep est avant tout au service des projets associatifs qui lui paraissent les plus pertinents en matière de jeunesse et d'éducation populaire. En soutenant l'emploi associatif, il veut offrir aux associations les moyens d'être plus performantes et efficaces dans la mise en œuvre de leurs actions. Il cherche donc à faciliter la rétribution de personnes permanentes, employées par les associations, le plus souvent sur des fonctions d'animation ou de direction.

En sa qualité d'acteur et d'interlocuteur privilégié du secteur associatif, le Fonjep gère plusieurs dispositifs visant à l'inclusion professionnelle et à l'ouverture sociale, notamment du public jeune.

• Poste Fonjep

Un « poste Fonjep » désigne une participation au cofinancement du salaire de personnels permanents des associations. Il s'agit d'une subvention attribuée pour soutenir le projet associatif global, développé par le salarié dont le salaire est ainsi en partie cofinancé.

• Le volontariat de solidarité internationale

Depuis 1993, le Fonjep assure la gestion du dispositif d'appui du ministère des Affaires étrangères au volontariat de solidarité internationale.

- Jeunesse/Solidarité internationale (JSI)
Ville vie vacances /Solidarité internationale (VVV/SI)

L'objectif de ces dispositifs est de promouvoir des échanges entre jeunes autour d'actions collectives, solidaires et durables. Leur gestion administrative et financière a été confiée au Fonjep par le ministère des Affaires étrangères.

Depuis leur création dans les années 1990, ils ont permis à près de 20 000 jeunes de s'investir sur des actions de solidarité internationale dans une trentaine de pays différents. Chaque année, une centaine de microprojets, montés par les jeunes, les structures associatives qui les accompagnent et leurs partenaires sont ainsi soutenus par les comités d'examen paritaires des deux dispositifs.

Le Fonds social européen : mesure 4-2.3.

Le Fonjep est responsable, entre mai 2011 et décembre 2013, pour la région Île-de-France, de la gestion de la mesure 4-2.3. du Fonds social européen (FSE), en tant qu'organisme intermédiaire entre les associations et l'Europe. En se constituant opérateur technique et financier de ce dispositif qui soutient les microprojets associatifs, le Fonjep permet aux associations de s'en saisir plus facilement et plus fréquemment.

Chiffres clés 2013

231 collectivités territoriales et **927** associations adhérentes

60 millions de budget annuel

5 591,5 postes Fonjep financés par l'État dont **331** cofinancés par les collectivités locales et les associations.

Cet ouvrage a été édité par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Les événements et productions qui ont marqué les célébrations ont été proposés et organisés par la commission communication et cinquantième anniversaire du conseil d'administration du Fonjep, présidée par Guillaume Rodelet, membre du bureau du Fonjep et directeur général de la fédération Familles rurales.

Laurent Besse remercie très chaleureusement Gaëtan Sourice et Élisabeth Piquet pour leur soutien tout au long de l'écriture. Sans eux, cet ouvrage n'aurait pu aboutir.

Iconographie

Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep)

(Voir la présentation du Pajep en page 90.)

Coordination : Gaëtan Sourice

Merci aux centres d'archives, aux organismes et aux particuliers qui ont prêté les documents qui illustrent cet ouvrage :

Archives départementales du Val de Marne

Archives du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports

Archives nationales, site de Pierrefitte

Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (Cnahes)

Fédération nationale Léo Lagrange

Hugues Fraysse

Coordination et production éditoriale

LeComptoir.coop

Coordination : Élisabeth Piquet

Correction : Laurence Jeannot

Maquette et mise en pages : Dorianne Noriega



Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien de la Bred.

Introduction

Jeunesse années 60

Les années soixante sont placées sous le signe de la jeunesse, du « coup de jeune », qui affecte la société française : le temps des copains, les yéyés sont devenus des marqueurs générationnels. Ils dressent le portrait d'un âge d'or sucré, entre les tristes années 1950 et des seventies sur lesquelles planerait déjà la crise. Pourtant, être jeune en 1961 c'était « avoir vingt ans dans les Aurès¹ », et Mai 68 n'est ni un monôme étudiant ni la simple expression d'un conflit de générations entre les jeunes et les « croulants ».

Il y a cinquante ans, au début des années soixante, l'arrivée à l'âge de l'adolescence des classes nombreuses du baby-boom, dans un pays prématurément vieilli depuis la fin du XIX^e siècle, suscitait d'innombrables commentaires et une vague de publications. La jeunesse « rend la société bavarde », résumait l'historienne Françoise Tétard qui notait également que parler de la jeunesse, c'est toujours parler d'autre chose que des jeunes. Dans les années soixante, à travers la jeunesse c'est d'abord son avenir que scrute une société française inquiète devant l'accélération de l'histoire et la fin des terroirs : la France bascule alors définitivement vers une société urbaine et vers la consommation de masse. Les discours sur la jeunesse servent d'autant plus d'exutoires que la jeunesse connaît quelques métamorphoses.

Une jeunesse prolongée

Les années soixante sont celles de « l'explosion scolaire » : la prolongation de la scolarité à seize ans décidée en 1959 accélère un processus commencé une dizaine d'années plus tôt. De plus en plus de jeunes accèdent à des études secondaires. Collèges d'enseignement secondaire (CES), collèges d'enseignement général (CEG) et collèges d'enseignement technique (CET) accueillent désormais les jeunes, dont une part croissante fréquente les bancs du lycée et même de l'université : plus de vingt pour cent obtiennent le baccalauréat en 1970, contre dix pour cent en 1960, et cinq pour cent en 1946. Il faudra attendre la seconde moitié des années quatre-vingt pour connaître une croissance comparable des effectifs. Le « jeune qui étudie » est la figure familière de la jeunesse des années soixante, même si le jeune apprenti, le jeune ouvrier ou surtout la jeune ouvrière sont trop souvent oubliés. La première politique de la jeunesse des années soixante c'est d'abord l'Éducation nationale qui la mène, bouleversant le quotidien de millions de jeunes. L'adolescence qui fut longtemps un privilège bourgeois, un « âge de classe », devient une « classe d'âge », selon la formule d'Agnès Thiercé, ce qui n'élimine pas les différences sociales en son sein².

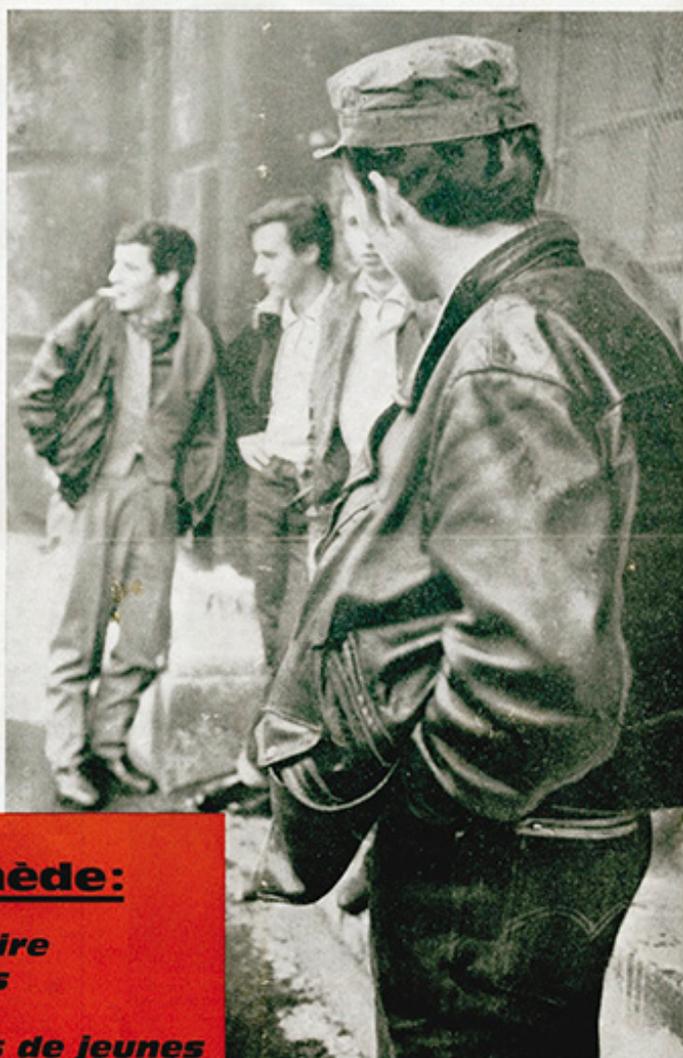
L'éloignement du péril guerrier avec la fin de la guerre d'Algérie en 1962 tend également à prolonger le sentiment et l'expérience de jeunesse, creusant d'ailleurs un certain fossé avec les générations immédiatement antérieures qui ont connu l'expérience du feu. La coupure est d'autant plus forte qu'elle se double

1 - *Avoir vingt ans dans les Aurès* est le titre d'un film de René Vautier, sorti en 1972, dont l'action se passe en 1961.

2 - La formule d'Agnès Thiercé (*Histoire de l'adolescence*, Belin, 1999) s'applique à la fin du XIX^e siècle.

J *eunesse* culture et loisirs

N° 22
Avril 1963



Un remède:

***Construire
des foyers
et
maisons de jeunes***

d'une différence culturelle, la première moitié des années soixante étant marquée par l'apparition d'une culture jeune spécifique, sur fond musical renouvelé par l'arrivée et l'adaptation des musiques anglo-saxonnes, résumées un peu sommairement par la formule « yéyé ». Le concert organisé en juin 1963, place de la Nation par *Salut les copains* qui aurait réuni 150 000 jeunes, marquerait l'émergence de la culture jeune et de « la nouvelle classe adolescente » selon les analyses à chaud d'Edgar Morin. Cette nouvelle culture juvénile de masse constitue un défi pour la culture scolaire, mais également pour les mouvements de jeunesse et pour tous ceux qui se préoccupent d'une utilisation des temps de loisirs plus épanouissante.

La société des loisirs

Les jeunes scolarisés plus longtemps disposent de davantage de temps libéré que leurs prédécesseurs, mais c'est l'ensemble de la société qui, promettent les économistes, sera amenée à bénéficier d'ici peu de davantage de temps pour soi grâce aux effets de l'automatisation. La réduction (relative) du temps de travail par rapport aux années de labeur que furent celles de la reconstruction et des débuts de l'expansion économique des années 1950 atteste pour une part un début de matérialisation de cette promesse. L'augmentation des départs en vacances d'été au cours des années soixante en est un autre indice. Pour ceux qui s'occupent et se préoccupent des questions de loisirs, la lutte est d'autant plus importante que « les jeux ne sont pas faits » comme l'écrit le numéro spécial d'*Esprit* de juin 1959 consacré au « Loisir ». Temps d'expression et de réalisation de soi, le loisir peut se révéler temps d'aliénation marchande ou de « vacance » au sens étymologique du terme : le numéro d'*Esprit* comporte un article sur Palinuro, un village du Club Méditerranée qui incarne déjà une forme de marchandisation du temps de loisirs que combattent les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis les années 1930 au moins, elles ont fait des loisirs culturels et éducatifs le cœur de leur action en direction de la jeunesse, mais également des autres classes d'âge. L'émancipation dans et par le loisir, grâce à la prise en charge par les intéressés eux-mêmes du cadre de leurs loisirs, est ce qui réunit le mieux ces mouvements, au-delà de leurs nombreuses divergences idéologiques.

Cités nouvelles

La société des loisirs est aussi une société urbaine, éloignée des contraintes liées au travail de la terre. La dernière vague de l'exode rural achève de vider les campagnes qui se modernisent sous l'effet du Marché commun. Les villes se remplissent de néo-urbains. La pénurie de logements qui frappe douloureusement la France depuis la Première Guerre mondiale est enfin en passe d'être sérieusement combattue par la mise en place d'une politique de construction de grands ensembles grâce à la loi de 1957 qui initie les ZUP, les zones à urbaniser en priorité. Sarcelles, Massy-Palaiseau, Moux deviennent des noms familiers des Français. Conçus comme une solution d'urgence, ces ensembles suscitent des espoirs mêlés d'inquiétude à propos de la vie sociale qui y régnera. Avant même que la « sarcellite » – la maladie des grands ensembles – ne soit diagnostiquée, des voix s'expriment pour réclamer les équipements nécessaires à la vie sociale : crèches, mais également centres sociaux, maisons des jeunes, etc., afin qu'ils soient non seulement construits comme le prévoient les plans, mais également animés par des bénévoles et des professionnels compétents. La place des jeunes dans les espaces publics est l'objet d'un intérêt particulier, qui va bien au-delà des limites des grands ensembles où ils sont encore peu nombreux, à la différence des enfants. L'épisode fortement médiatisé des « blousons noirs » de l'été 1959

a laissé des traces dans les esprits, même s'il concerne des jeunes des quartiers ouvriers anciens qui appartiennent d'ailleurs aux générations antérieures au baby-boom. Au-delà de la crainte de la délinquance, la nécessité d'occuper les jeunes fait l'objet d'un consensus qui se fissure toutefois sur les modalités concrètes de cette prise en charge : tout le monde n'accorde pas les mêmes vertus aux logiques éducatives ni surtout à la marge de liberté des jeunes, garçons et filles, qui, rappelons-le, n'accèdent à la majorité qu'à vingt et un ans.

La participation des jeunes et des adultes à la vie de la cité est l'un des combats privilégiés des associations d'éducation populaire, dont l'une des définitions particulièrement en vogue au cours des années soixante est celle de « l'éducation populaire comme démocratie vécue », c'est-à-dire comme pratique enracinée dans la vie quotidienne, en complément et non en opposition à la démocratie représentative. Cette dimension politique vaut au niveau local où les associations d'éducation populaire s'efforcent avec d'autres milieux associatifs, syndicaux et politiques de faire vivre des comités de quartier, parfois des coordinations locales de jeunesse et d'éducation populaire. Elles visent ainsi à favoriser l'expression et la pratique démocratique et à obtenir la reconnaissance des autorités locales, afin de porter la parole de la jeunesse. Cet objectif vaut également au niveau national : les associations locales d'éducation populaire sont affiliées à des fédérations qui interpellent l'État au nom des jeunes.

Une politique démocratique de la jeunesse et de l'éducation populaire

Les organisations de jeunesse et d'éducation populaire vivent depuis l'après-guerre avec le souvenir de l'espérance contrariée qu'a constitué l'élan d'éducation populaire initié à la Libération avec l'appui de l'État. Or cet élan est retombé très vite, dès 1947-1948, avec les conséquences de la guerre froide, du renouveau des conflits autour de la laïcité et surtout des coupes budgétaires qui ont mis à mal les efforts entrepris par la nouvelle administration de Jeunesse et Sports. La IV^e République apparaît sous cet aspect comme une période morne, faite d'initiatives sans lendemain. Une étude précise, qui reste encore largement à entreprendre, nuancerait le tableau pour ce qui concerne les associations les plus liées au monde scolaire. Mais par contraste, les années soixante apparaissent dans la mémoire militante comme les belles années du secteur jeunesse et éducation populaire, avec la hausse des moyens, les débuts de la professionnalisation des animateurs et la construction des équipements socioculturels. Ce sont surtout les années de la cogestion entre l'État et les associations : les loisirs organisés de la jeunesse deviennent une cause nationale sans devenir une affaire d'État ou du moins sans être l'affaire exclusive de l'État. Le Fonjep créé en 1964 est au cœur de cette politique de cogestion, dont il est à la fois la manifestation la plus aboutie et le symbole.

Pour en savoir plus

Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesses de l'aube des Trente Glorieuse à la guerre Algérie*, Fayard, 2007.

Jean-François Sirinelli, *Les Baby-boomers. Une génération 1945-1969*, Fayard, 2003.

Anne-Marie Sohn, *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960*, Hachette, 2001.

Les associations face à l'État

LES ASSOCIATIONS de jeunesse et d'éducation populaire se regroupent dans des coordinations dont la multiplication est typique des débuts de la V^e République : Groupement d'études et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire (Gérojep), Association de cogestion des déplacements de jeunes en 1959 (Cogedep), Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire en 1964 (Fonjep), Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire en 1968 (Cnajep). Ces sigles à rallonge, hermétiques aux non-initiés sont l'indice d'une volonté mais également d'une difficulté à rassembler des organismes divers, séparés par leur histoire, leurs objectifs et leurs intérêts. C'est l'État, interlocuteur de ces organismes et coordinations, qui indirectement donne une cohésion à cet univers dont la diversité fait la richesse.

Création du Gérojep

Dix ans séparent la fondation du Gérojep, au moment du retour au pouvoir du général de Gaulle, de celle du Cnajep en mai 1968. La création de ces deux coordinations s'accompagne d'un manifeste adressé dans les deux cas aux pouvoirs publics, tous deux de tonalité critique. Entre les deux dates se sont déroulés deux épisodes contrastés dans l'histoire des rapports entre organisations de jeunesse et État : la période 1958-1966, perçue aujourd'hui comme une sorte d'âge d'or en raison surtout des ressources nouvelles accordées aux associations, et les deux années qui suivent, bien plus problématiques en ce qui concerne les rapports avec l'Administration. La naissance du Fonjep, en plusieurs étapes, s'inscrit dans ce contexte où le poids des héritages est considérable, comme nous allons le constater, particulièrement ceux de la période de la guerre et de l'après-guerre.

En août 1958, trente-sept associations de jeunesse et d'éducation populaire adhèrent à la charte du Gérojep, réalisant pour la première fois leur rassemblement, rejointes par la suite par une quinzaine d'autres. Le contexte est celui du retour au pouvoir du général de Gaulle : l'été 1958 bruit des rumeurs qui attribuent à André Malraux, ministre d'État sans mandat particulier, le projet de diriger un ministère de la Jeunesse. Cette prise de position des associations doit être replacée dans le contexte politique de l'époque : les projets du général de Gaulle et de son entourage

suscitent des craintes à gauche. La menace brandie par les associations est celle d'un retour à Pétain : l'allusion à Vichy est transparente dans l'évocation d'un « Commissariat à la Jeunesse³ », dénomination de l'administration à la Jeunesse sous Vichy. Rétrospectivement elle peut paraître surprenante, mais il faut garder à l'es-

prit qu'une quinzaine d'années à peine séparent 1958 de la Libération. Tous les responsables des organismes signataires ont vécu la période de la guerre, un nombre important étant déjà actifs dans les mouvements de jeunesse pendant l'Occupation.

Charte du Gérojep 8 août 1958

La jeunesse constitue le véritable devenir de toute collectivité humaine. Demain, dans la Nation française, les jeunes seront encore plus nombreux qu'aujourd'hui à se présenter au seuil de la vie active. Si par l'éducation, la démocratisation de l'enseignement, l'instauration d'une constante promotion, la jeunesse n'a pas été préparée aux tâches qui l'attendent dans un monde en perpétuelle évolution, elle peut être la proie inconsciente et docile de toutes les aventures politiques [...] L'Histoire prouve qu'embrigader la jeunesse, en misant sur de faux et faciles enthousiasmes, n'a jamais conduit qu'à desservir le devenir national et à porter atteinte aux droits sacrés de l'individu. [...] Inquiètes des initiatives menaçantes qui ont été prises à l'égard de la jeunesse en Algérie et face à l'incertitude qui règne dans le domaine des projets gouvernementaux, les associations soussignées se sont réunies pour mettre en commun leurs réflexions et préciser leurs vœux. [...] Elles déclarent que l'action des organisations de jeunesse ne peut s'affirmer que par le respect des principes suivants :

- indépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics, excluant tout monopole de l'État
- gestion démocratique des associations et des installations culturelles
- liberté de collaboration entre les associations sans que puisse leur être imposée une discrimination d'ordre religieux, politique ou racial
- formation des cadres au sein des associations [...]

Elles déclarent également que, pour tout ce qui ne relève pas spécifiquement de l'éducation, les problèmes de la jeunesse sont inséparables des problèmes généraux de la Nation et ne justifient pas la création d'organismes tels que « ministère de la Jeunesse » ou « Commissariat à la Jeunesse ».

Extraits de
la charte du
Gérojep

3 - Elle témoigne également de l'existence de fuites relatives aux projets de ce qui sera le haut-commissariat confié à M. Herzog.

L'empreinte de Vichy

C'est le gouvernement du maréchal Pétain qui a développé en France la première véritable action en direction de la jeunesse. Dès juillet 1940, celle-ci était érigée en priorité. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de régénérer le pays grâce aux nouvelles générations qui n'étaient pas encore perverties par l'atmosphère débilite et immorale de la République. Accessoirement aussi il s'agissait d'occuper des jeunes qui subissaient le chômage. Parler de « politique de la jeunesse » au singulier est peut-être un abus de langage, car les actions menées sont diverses, concurrentes, parfois contradictoires, soumises aux luttes entre factions rivales à Vichy. Malgré tout, la multiplicité des initiatives lancées pendant la guerre témoigne du franchissement d'un seuil à la fois quantitatif et qualitatif en ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics en direction des jeunes, puisque la période de Vichy voit émerger des initiatives très variées. Ainsi la multiplication des centres de formation professionnelle lance la scolarisation de la formation ouvrière, dont sont issus les actuels lycées professionnels.

Les organisations de jeunesse, dont les effectifs croissent pendant l'Occupation, ont été largement associées à cet élan en faveur des jeunes. Leurs membres peuplent les nouveaux services de la jeunesse et leurs organisations relaient les initiatives du secrétariat qui, à son tour, les appuie sur les plans financier et technique. C'est particulièrement vrai des mouvements catholiques et parmi ceux-ci du scoutisme. Le chef scout, dans sa version maréchaliste, est à la mode en 1940. Mais certains mouvements laïques ne sont pas en reste. C'est le cas des Éclaireurs de France, mouvement du scoutisme laïque, dont des cadres jouent un rôle important dans les services de la jeunesse de Vichy, particulièrement pour la formation. D'autres organisations laïques, sans nécessairement être en pointe, continuent leur action pen-

dant l'Occupation, comme les centres d'entraînement (Ceméa). En revanche, la Ligue de l'enseignement fait l'objet d'une mise à l'écart puis d'une dissolution en 1942, car elle incarne pour le régime la laïcité, la franc-maçonnerie et les instituteurs, trois bêtes noires⁴.

Il ne faut pas croire pour autant à une sorte d'état de grâce des relations entre l'État français et les organisations de jeunesse entre 1940 et 1944. C'est vrai – avec des nuances – en 1940, mais les choses évoluent très vite. Parmi les motifs de dégradation figurent bien entendu la question de la fusion des mouvements puis celle du mouvement unique de jeunesse. Sous-jacente dès 1940, cette question ressurgit avec force lorsque l'entourage de Laval, à partir de 1942, pousse à l'imitation de ce qui a été instauré en Allemagne, dans une logique ultracollaborationniste. Les organisations de jeunesse, en particulier celles de confession catholique, qui avaient jusque-là apprécié le soutien du secrétariat à la Jeunesse, luttent farouchement pour le maintien de leur identité, s'appuyant sur la formule de l'épiscopat en 1941 « Jeunesse unie au service du pays ? Oui. Jeunesse unique ? Non. » Face à cette menace, elles pratiquent des alliances malgré leurs clivages et rivalités, c'est-à-dire un « fédéralisme défensif » (Françoise Tétard). Cette logique, renforcée par les efforts de la résistance extérieure et intérieure, débouche en décembre 1944 sur l'Union patriotique des organisations de jeunesse (Upoj) qui regroupe un grand nombre de mouvements. À partir de la Libération, la dénonciation de l'étatisme et du retour à Vichy deviennent un des thèmes classiques de la rhétorique des organisations de jeunesse lorsqu'elles s'estiment menacées. Pierre Mendès France en fait l'expérience en 1954 lorsque son projet de ministère de la Jeunesse s'attire les foudres d'associations laïques comme la Ligue de l'enseignement, qui n'hésitent pas à brandir le précédent de Vichy.

4 - Les Éclaireurs israélites sont bien entendu dissous en 1941, mais ils ont bénéficié des subventions du régime en 1940 (et il est vrai également de la protection des autres mouvements de scoutisme).

Un idéal privé de moyens : l'action du Front populaire

LES DÉBUTS d'une politique dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire sont parfois situés sous le Front populaire. Cette affirmation doit être largement corrigée : si l'idéal des loisirs pour le plus grand nombre dans un cadre démocratique est reconnu et légitimé par les autorités, les réalisations institutionnelles sont bien plus limitées. Contrairement à ce qui est parfois cru, Léo Lagrange n'est pas le premier ministre de la Jeunesse et des Sports en titre. L'intitulé exact de son poste est « sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs », ce qui témoigne de la reconnaissance par le gouvernement d'une préoccupation forte depuis les années 1920, le droit aux loisirs et dont l'aboutissement est la loi sur le congé annuel payé du 20 juin 1936. Des mesures l'accompagnent, dont les billets à tarif réduit dits « billets Lagrange ».

Le Front populaire entend se démarquer de tout ce qui pourrait rappeler les actions totalitaires menées dans l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste en matière de loisirs (*Kraft durch Freude*⁵, *Dopolavoro*⁶). C'est pour la même raison qu'il n'aurait pu créer un ministère de la Jeunesse, fut-elle associée aux Sports, et encore moins mettre en œuvre une politique de la jeunesse. Par « organisation des loisirs », il faut entendre organisation démocratique par les travailleurs, les citoyens et leurs associations, les syndicats. Le jeune secrétaire d'État – Léo Lagrange a trente-six ans – dispose d'un budget très réduit et d'une administration qui l'est davantage encore. Une anecdote fameuse est qu'il a dû aller mendier auprès de ses collègues de quoi payer ses collaborateurs les premiers mois. Si en matière de sports, des subventions ont pu être accordées aux municipalités pour construire des stades, rien d'équivalent n'est fait dans le domaine des loisirs culturels. Il va donc, par conviction et faute de moyens, mener une action incitative, multipliant les déplacements et les discours. Il privilégie les auberges de jeunesse qui connaissent un essor fulgurant et dont l'esprit reflète sans doute le mieux le Front populaire (paix, liberté et joie). Son rôle consiste à « amplifier une mystique avec les moyens du bord » (Pascal Ory). Mais l'élan de 1936 reste une référence durable, avec laquelle même Vichy est obligé de composer.

Le ministre de l'Éducation nationale Jean Zay dispose de davantage de moyens financiers et donne l'appui de son administration à des initiatives comme celle du centre d'entraînement de Beaurecueil en 1937, premier jalon de l'histoire des Ceméa. Il s'intéresse ainsi à l'éducation hors de l'école et appuie la rénovation pédagogique en cautionnant les méthodes actives venues du scoutisme dans les classes (loisirs dirigés). Il donne ainsi sens au changement de dénomination du ministère de l'Instruction publique, devenue Éducation nationale en 1932. Mais son action s'inscrit dans la continuité. Continuité d'abord d'un domaine qui se limite au périscolaire et concerne prioritairement des enfants ; continuité encore dans l'appui donné à la Ligue de l'enseignement, partenaire privilégié du ministère. La prise en charge par l'État de la responsabilité juridique des instituteurs assurant des colonies de vacances en 1937 témoigne de l'ambiguïté de cette période : l'État assume une charge mais c'est pour cautionner le recours à la bonne volonté des maîtres.

5 - En français « La force par la joie ». Organisation de loisirs contrôlée par l'État nazi.

6 - Association créée en avril 1925 par le régime fasciste dont l'objectif est de s'occuper du temps libre des travailleurs.

Le monde JEP : laïques et confessionnels

La charte du Gérojep de 1958 s'inscrit donc dans un argumentaire ancien. Sa nouveauté tient au nombre et à la diversité des organisations rassemblées. L'Union nationale des étudiants de France (Unef), qui est une association de jeunesse et d'éducation populaire, joue un rôle en lien avec son engagement dans le conflit algérien. Elle est à l'initiative des mobilisations qui ont conduit à la proclamation de cette charte. La présence des organisations laïques peut sembler aller de soi, compte tenu du contexte politique de l'été 1958. La Ligue de l'enseignement se veut la vigie de la légalité républicaine. Mais cette présence enfreint la règle de non-pactisation avec les confessionnels qu'elle a établie. Les organisations chrétiennes sont en effet nombreuses à signer la charte du Gérojep. Leur présence témoigne des recompositions à l'œuvre parmi les jeunesses catholiques, à l'apogée de leurs effectifs et de leur dynamisme. Dans la branche aînée du scoutisme (la Route) et à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), des positions très avancées ont été prises sur la guerre en Algérie, entraînant des conflits avec la hiérarchie catholique. La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) réaffirme son appartenance à la classe ouvrière. La présence des mouvements catholiques au Gérojep témoigne de l'influence croissante du catholicisme de gauche : ses militants s'investissent dans les organisations confessionnelles mais également dans le syndicalisme, comme au Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN), une des matrices de la future Confédération française démocratique du travail (CFDT), et signataire du Gérojep. L'importance des militants d'origine chrétienne est un des facteurs essentiels pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans l'éducation populaire des années 1960, du point de vue des trajectoires individuelles ou institutionnelles. On songe à l'évolution des centres sociaux, longtemps marqués par le familialisme catholique, qui évoluent

vers une plus grande ouverture à la dimension politique des enjeux sociaux, ou encore aux innombrables structures créées par d'anciens de la JOC. Les chrétiens de gauche – pas seulement catholiques – investissent d'autant plus durablement ce secteur que les mouvements confessionnels de jeunesse ont été de remarquables écoles de formation militante et que l'éducation populaire permet de faire de la politique « autrement », sans l'affrontement de la compétition politique auquel répugnent beaucoup des militants d'origine chrétienne. La présence de chrétiens et de laïques rassemblés dans une charte est un indice des évolutions de longue durée en matière de laïcité. Le terme, on le sait, n'est apparu dans le vocabulaire constitutionnel qu'en 1946, avec la IV^e République qui se définit comme laïque. La laïcité devient un patrimoine commun, en théorie partagé. Pour autant les affrontements restent vifs autour de la question scolaire et par voie de conséquence dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire⁷. Schématiquement, le monde laïque refuse que des fonds publics aillent à des associations confessionnelles au nom du refus du pluralisme : la France est un ensemble d'individus libres et égaux et non un regroupement de familles spirituelles. Seules les associations laïques garantissent cette liberté. Ce principe philosophique est mis au service de la lutte contre l'école privée, mais également au service de la défense des intérêts des associations laïques dans l'univers de la jeunesse, particulièrement dans le périscolaire. La querelle laïque demeure donc un clivage majeur dans l'univers associatif. On peut supposer que c'est une des raisons pour lesquelles le Gérojep restera au cours des dix années de son existence un groupement de fait, non déclaré. Il n'a pas d'existence légale, à la différence d'une association loi 1901, ce qui permet de s'engager à minima, y compris avec l'autre camp. Cette absence de statut, jointe à une très grande souplesse de fonctionnement (présidence tournante, absence de

1 - Les associations face à l'État

Affiche du Mouvement uni des auberges de jeunesse de 1945.



permanents) a permis sa survie, y compris au moment du vote de la loi Debré en décembre 1959⁸. Une mobilisation de masse y répond, initiée par la Ligue de l'enseignement et les organisations enseignantes, et débouche sur le serment de Vincennes en juin 1960. Le Gérojep est perturbé dans son fonctionnement. Des associations, et pas uniquement des organisations catholiques puisque la FFMJC y figure, accusent la Ligue et la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) de vouloir instrumentaliser le groupement dans un combat qui ne peut être celui de toutes les associations. Cela n'empêche pas le Gérojep de présenter un communiqué commun contre la guerre d'Algérie toujours en juin 1960, indice de la capacité nouvelle des associations à se rassembler face à l'État lorsqu'elles estiment que leurs intérêts le commandent. Des organisations communistes figurent parmi les signataires du manifeste du Gérojep : c'est le cas par exemple de l'Union des vaillants et vaillantes, ce qui est surprenant. Non pas que des communistes condamnent les menaces que le gaullisme faisait planer sur la jeunesse mais que d'autres associations acceptent de signer un texte où figurent les Vaillants. La guerre froide a produit ses effets dans l'univers des associations et, parmi celles-ci, les catholiques pratiquent une politique de non-contact avec les organismes communistes. Les circonstances de l'été 1959 suspendent cette clause de non-contact avec les communistes, et permettent ainsi le vaste regroupement. On notera l'absence toutefois d'un acteur majeur du côté catholique : l'Union française des colonies de vacances (UFCV), pendant catholique de la Jeunesse au plein air (JPA), Ceméa, ou Francs et Franches camarades. Sa tradition politique de « modération » lui interdit de rejoindre le Gérojep, qui rassemble l'essentiel des acteurs de l'éducation populaire.

Le monde JEP : mouvements et institutions

Aux clivages idéologiques entre organisations s'ajoutent les différences de nature entre mouvements et institutions. Le mouvement suppose une adhésion volontaire à un idéal, que symbolise la promesse scout : on « entre » dans un mouvement par choix – à l'instigation de sa famille parfois il est vrai – mais plus encore on y demeure, ce qui implique un engagement dans la durée. Les exigences auxquelles sont soumis les membres en termes d'engagement en font des structures élitistes ou du moins exigeantes : c'est évident pour le scoutisme avec « le chef ». Mais les membres de la JOC ou de la Jeunesse agricole chrétienne sont également des entraîneurs, des meneurs d'hommes qui visent, tout en restant dans leur milieu social, à le transformer par leur action exemplaire.

Ces mouvements sont majoritairement chrétiens, et même catholiques. Les expériences de scoutisme socialiste des Faucons rouges n'ont jamais touché qu'une petite minorité. Quant aux tentatives des laïques pour susciter des mouvements, elles se sont soldées par des échecs, la seule réussite étant celle des Éclaireurs de France qui, venus d'une neutralité spiritualiste, ont adopté la laïcité en mars 1947. Si leur influence est forte, en raison de la qualité de leur réflexion pédagogique, de leur rôle de passeur de l'éducation nouvelle dans l'Éducation nationale, leurs effectifs ont toujours été bien moindres que ceux des scouts catholiques. L'autre exception concerne l'ajisme, c'est-à-dire le mouvement des auberges de jeunesse, même s'il a existé également un ajisme chrétien⁹. Il repose sur un engagement personnel, sur le partage de valeurs de paix, de coopération, d'autonomie mais aussi d'égalité homme-femme et sur la valorisation de la nature. L'idéal libertaire de certains ajistes peut paraître très éloigné de la discipline qui

8 - Cette loi donne naissance à l'enseignement privé sous contrat, qui constitue une défaite majeure pour les thèses laïques.

9 - C'est une figure du catholicisme, Marc Sangnier, qui introduit le mouvement des auberges de jeunesse en France et ouvre la première à Bierville en 1929.

Une institution prototype : les MJC

Les MJC constituent le prototype des institutions de jeunesse, par opposition aux mouvements. Leur première configuration remonte aux maisons de jeunes (MJ) que Vichy s'efforce de développer : des espaces où les jeunes de quinze à vingt-cinq ans peuvent pratiquer des activités et des loisirs. Leur cadre est neutre au sens que les autorités peuvent entendre entre 1940-1944 : les MJ ne dépendent ni de l'Église ni de l'école laïque, c'est-à-dire qu'elles ne s'inscrivent pas dans le clivage majeur qui structurait le monde des œuvres de jeunesse jusqu'alors. Certaines MJ disposent de responsables permanents, des « chefs de maison », rémunérés et formés dans une école des cadres de jeunesse, que l'on peut considérer comme les premiers professionnels de l'éducation populaire. L'expérience ne donne pas les résultats escomptés, ni en nombre de maisons ouvertes ni en termes d'influence.

Toutes ces structures disparaissent à la Libération. Leur patrimoine et une infime partie de leurs chefs (des résistants) sont intégrés dans une expérience lancée à la Libération par le socialiste résistant André Philip, intitulée la République des jeunes. Il s'agit de créer des foyers de jeunes démocratiques, en lien avec l'ensemble des mouvements de jeunesse, les associations laïques, mais également les syndicats. L'expérience fait long feu, mais se métamorphose en maisons des jeunes et de la culture dotées de statuts et d'une Fédération française des MJC en 1948. Associant les mouvements et les syndicats à leur gestion, ces structures sont soutenues par l'État et cherchent à s'adresser au plus grand nombre de jeunes et d'adultes pour permettre une éducation populaire par la pratique d'activités de loisirs et la définition en commun des objectifs et mode de gestion. Elles revendiquent hautement leur statut d'institutions, en affirmant qu'elles « auront dans la IV^e République le rôle essentiel que l'École laïque a eu dans la III^e » et n'hésitent pas à déclarer qu'elles constituent « le service public de l'éducation populaire par la voie associative ».

Leur caractère d'institution est inséparable de leur laïcité dite « ouverte », qui revendique pour les institutions autres que l'école publique, le principe de la confrontation entre opinions, familles spirituelles et politiques afin de permettre une éducation mutuelle par le dialogue-confrontation. Cette conception est récusée par la Ligue de l'enseignement qui s'en tient à la laïcité, sans épithète, celle qu'incarne l'école publique : aucune appartenance, aucune famille spirituelle n'est reconnue dans la sphère publique.

Les MJC cherchent à toucher la grande masse des jeunes, ceux qui ne sont pas membres des mouvements de jeunesse dits « organisés ». Ils constituent au bas mot quatre cinquièmes des jeunes, puisque les estimations indiquaient qu'au plus haut de leurs effectifs, les organisations de jeunesse n'auraient regroupé qu'un septième des jeunes, chiffre difficilement vérifiable. L'un des soucis des autorités est d'augmenter la part des jeunes encadrés, ce qui

débouche sur un paradoxe : elles doivent prendre appui sur les mouvements, structures où l'adhésion est individuelle, volontaire, exigeante et donc sélective, ce qui entre en contradiction avec la volonté de massification poursuivie par ces mêmes autorités. Vichy s'est heurté à cette difficulté qui constitue un des problèmes structurels des politiques de la jeunesse.

L'intérêt que suscitent les institutions au début des années soixante auprès des autorités publiques nationales et locales repose sur le constat d'une difficulté des mouvements de jeunesse à élargir leur audience. Leurs effectifs demeurent stables ou augmentent légèrement, ce qui, dans un contexte de croissance démographique, témoigne d'une relative perte d'influence parmi les catégories d'âge concernées. Les institutions – MJC au premier chef, mais également foyers Léo Lagrange, et différents foyers de jeunes parfois non affiliés – qui se développent sont perçues comme adaptées à la jeunesse des années soixante.

prévaut dans les mouvements, il n'en demeure pas moins exigeant. La force des conflits qui agitent les militants des auberges de jeunesse et les nombreuses scissions/recompositions de leurs associations attestent qu'il s'agit bien de lieux d'engagement volontaires. Ces mouvements sont parfois classés parmi les mouvements politiques, notion qui s'oppose à celle de *mouvement éducatif* et parmi lesquels figurent les jeunesses communistes ou socialistes, exclus le plus souvent des coordinations où se retrouvent les autres organisations.

Historiquement, c'est dans les auberges de jeunesse des années trente que la distinction entre institutions et mouvements prend forme, mais c'est dans l'après-guerre que naissent plusieurs institutions de jeunesse comme les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les foyers Léo Lagrange ou encore les foyers de jeunes travailleurs (FJT). Si la logique de « mouvement » met en avant la nécessité d'un engagement de nature militante, la dimension « institutionnelle » s'accompagne d'une perspective d'ouverture au plus grand nombre d'utilisateurs, et d'une neutralité idéologique affirmée qui met en avant de grands principes républicains (démocratie, participation active des utilisateurs à la vie des structures, idéal de progrès...). Ainsi, si les foyers et clubs Léo Lagrange s'inscrivent dans une perspective socialiste, leur volonté d'ouverture les classe parmi les institutions. L'opposition mouvement/institution se radicalise dans les années cinquante et constitue un des clivages structurants parmi les organisations de jeunesse et d'éducation populaire. Mais cette frontière entre mouvements et institutions n'est ni stable ni nette et sa détermination est l'objet de luttes identitaires.

Division du travail

Les différentes organisations tirent leur unité de leur statut d'organisme de jeunesse et d'éducation populaire qui découle de leur « agrément ». Cette

procédure mise au point par Vichy a été reprise dès 1943 par le Comité français de Libération nationale dans une perspective compatible avec une société démocratique, puis transformée par touches mineures en agrément dit « jeunesse éducation populaire » en 1948. Cette procédure, valable jusqu'à nos jours (décret n° 2002-571 du 22 avril 2002), définit la liste des associations dites « agréées » susceptibles de recevoir des subventions nationales au titre de leur action à destination de la jeunesse et en matière d'éducation. Pour garantir le caractère démocratique de la procédure, l'agrément est accordé par l'État après consultation des représentants du monde associatif, ce qui lui donne, de fait, l'aspect d'une cooptation et a contribué à structurer le secteur, par delà la diversité des clivages évoqués plus haut. Dans l'après-guerre, l'agrément conditionne le versement de subventions, procédure désormais classique de financement des associations, car un retour à la situation d'avant 1940, où l'on ne bénéficiait pas de ce soutien, n'est ni envisageable ni envisagé. Pour autant, le précédent de Vichy interdisait une *action directe* – selon l'expression utilisée – de fonctionnaires d'État auprès des jeunes. L'administration – qui depuis 1948 a pris sa dénomination définitive de « direction générale de la Jeunesse et des Sports » au sein du ministère de l'Éducation nationale – est donc avant tout une pourvoyeuse de subventions qui mène d'abord une *intervention indirecte*, c'est-à-dire par le truchement des associations.

La dénonciation de l'action directe des fonctionnaires de Jeunesse et Sports par les associations est un classique des discours associatifs, particulièrement dans les années soixante, au point de conduire l'administration à rappeler à l'ordre ses fonctionnaires par circulaires. Sur le volet jeunesse et éducation populaire, outre le travail réglementaire, l'action de l'administration consiste en un contrôle a posteriori de l'action menée par les associations par le biais d'inspections, et par ailleurs en un travail de formation

des cadres associatifs, tant par le biais de stages menés par les instructeurs que par l'action menée dans les centres régionaux d'éducation populaire devenus Creps après leur rétraction. Une division du travail s'est mise en place à partir de la Libération qui réserve de fait le contact avec les jeunes au monde associatif. Les causes idéologiques et historiques de cette division évoquées plus haut ne doivent pas cacher deux autres raisons importantes à son maintien au cours des années cinquante et soixante :

- cet état de fait résulte pour partie de l'équilibre précaire entre le monde laïque, c'est-à-dire les associations laïques et le corps enseignant d'un côté, et de l'autre, les associations principalement confessionnelles. Opter pour une action *directe* aurait impliqué de remettre en cause autant le monopole enseignant que la liberté associative ;
- cette division du travail présente également l'avantage pour l'État d'être économique puisqu'une part importante des coûts est supportée par le bénévolat associatif et que, par ailleurs, il est facile de la remettre en cause en cas de difficultés budgétaires, puisque la subvention est par définition précaire. Les associations en ont d'ailleurs fait l'expérience en 1957-1958.

Représentation

L'action menée par les associations de jeunesse et d'éducation populaire les légitime à représenter la jeunesse dans les différents organismes consultatifs qui ont été mis en place par les pouvoirs publics pour entendre la parole des jeunes. Sous cet aspect, le nouveau pouvoir gaulliste ne rompt pas avec ce qui avait été pratiqué par les gouvernements de la IV^e République. Il maintient le haut comité de la Jeunesse de France et d'outre-mer créé par Edgar Faure en juin 1955, qui est rattaché au président du Conseil devenu Premier ministre et qui est un organe consultatif. Symboliquement, c'est le général de Gaulle qui installe le nouveau

haut comité en décembre 1958. On y retrouve des personnalités qualifiées (médecins, experts divers), des représentants des jeunesses syndicales à l'exception de la CGT, tenue à l'écart, et surtout les représentants des organisations de jeunesse. Ces derniers y tiennent trois rôles parfois conjointement : celui de porte-parole de la jeunesse, celui d'expert des questions éducatives et de loisirs, celui enfin de défenseur des intérêts et des libertés des associations de jeunesse, se faisant le relais du Gérojep, non sans mal parfois, compte tenu des divergences entre membres. Une opinion commune est que l'action des représentants des associations a été bien plus efficace dans le haut comité après 1958 qu'à la fin de la IV^e République où les observateurs pointaient la faible présence des représentants des associations. On peut supposer que l'augmentation des ressources à la disposition des organisations et la structuration des sièges parisiens qui en a résulté ne sont pas étrangères à ce phénomène.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ambitionnent de représenter les jeunes, ce que de fait les pouvoirs publics semblent leur accorder, car ils ont besoin d'interlocuteurs. Mais ces mêmes autorités sont toujours prêtes à délégitimer ces mouvements au motif qu'ils ne fédèrent qu'une minorité des jeunes. Le contre-argument des associations consiste à souligner qu'il en va de même pour les syndicats de salariés, ce qui ne leur retire pas leur représentativité. En fait, la situation des organisations de jeunesse dans leur rapport aux pouvoirs publics se rapprocherait davantage de celle des associations familiales qui ont obtenu dans l'après-guerre une influence représentative sans commune mesure avec le poids numérique conféré par leurs adhérents. Mais il est difficile de pousser trop loin la comparaison. Les associations de jeunesse et d'éducation

populaire sont idéologiquement divisées quand l'Union nationale des associations familiales (Unaf) baigne majoritairement dans le familialisme chrétien qui lui confère une unité. Surtout les associations d'éducation populaire ne disposent pas de l'équivalent que confère la gestion des Caisses d'allocations familiales (CAF) au mouvement familial. Aussi, les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont-elles reconnues comme des représentants de la jeunesse, mais de fait, leur nature et leur faiblesse relative les cantonnent pour l'essentiel au domaine des loisirs éducatifs.

L'existence de commissions Jeunesse dans chaque ministère, articulées au haut comité, répond à un désir de transversalité des questions de jeunesse et à une volonté d'interministérialité. La plus active fut la commission Armée-Jeunesse créée en 1953, d'autant plus importante qu'à la fin des années cinquante, les événements d'Algérie concernent de près les jeunes. À l'occasion de l'affaire des sursis en 1959, quand le gouvernement mit en cause le report de service militaire dont disposaient certains étudiants, les associations comprirent qu'elles étaient le jeu des autorités militaires et politiques qui contournaient la commission. Mais elles firent également l'expérience de leurs attermoissements et divisions, avant de finalement renoncer à siéger.

Si, au cours de la première moitié des années soixante, le haut comité est actif dans certains domaines comme la délinquance juvénile, il trouve sa pleine efficacité surtout dans les questions relevant des domaines traditionnels des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, conduisant celles-ci à entretenir une relation privilégiée mais donc exclusive avec le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Pour en savoir plus

Patricia Loncle, *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, L'Harmattan, 2003.

Jean-Paul Martin (dir.), *L'espérance contrariée. Éducation populaire et jeunesse à la Libération, 1944-1947* (Actes du colloque des 10, 11, 12 décembre 1985 à l'Institut national d'éducation populaire), *Les Cahiers de l'Animation*, n° 57-58, 1986.

Jean-François Muracciole, *Les enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Presses de Sciences Po.

Pascal Ory, « Les premiers pas d'une politique démocratique de la jeunesse », dans Geneviève Humbert (dir.), *Jeunesse et État*, Presses universitaires de Nancy, 1991.

Françoise Tétard, « L'histoire d'un malentendu : les politiques de la jeunesse à la Libération », dans *Les Cahiers de l'Animation*, Inep, n° 57-58, 4^e trimestre 1986, p. 81-89.

Françoise Tétard, « Politiques de la jeunesse (1944-1966) : paroles de volonté(s), politiques de l'illusion », dans François Proust (dir.), *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes*, vol. 2, p. 195-207.

De la cogestion au Fonjep

2

LES ANNÉES SOIXANTE restent dans la mémoire des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire comme celles de la cogestion. Une action publique en direction de la jeunesse est menée en collaboration entre l'Administration et les associations, permettant l'essor de l'animation professionnelle. Cette politique se met en place à partir de 1959, non sans difficultés, compte tenu de la défiance qui s'est exprimée dans la charte du Gérojep pendant l'été 1958. Mais le haut-commissariat, sous la houlette de Maurice Herzog, et les associations apprennent à travailler en commun. La continuité institutionnelle jusqu'en 1966 et les moyens financiers importants dont dispose le haut-commissaire favorisent cette action construite en commun.

Un septennat à la Jeunesse et aux Sports : Maurice Herzog

Faute de travaux historiques, on ne connaît pas l'ampleur exacte du projet de ministère de la Jeunesse prêté à André Malraux dans l'été 1958. Le nouveau pouvoir gaulliste y renonce et crée en septembre un haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, confié à Maurice Herzog, personnalité de la société civile, auréolé de son statut d'alpiniste, et par ailleurs ancien membre du haut comité à la Jeunesse sous Edgar Faure. Formellement la structure administrative ne diffère guère de la direction générale de la Jeunesse et des Sports qu'elle remplace. Elle demeure sous la tutelle de l'Éducation nationale. Mais le haut-commissaire dispose d'une autonomie budgétaire, d'une délégation de signature et d'un cabinet. Dans le domaine de la Jeunesse comme dans d'autres, le nouveau pouvoir gaulliste entend rompre avec la IV^e République. Toutefois il doit affronter la méfiance des organisations de jeunesse. Jusqu'en 1962, le contexte de la guerre d'Algérie pèse lourd. Maurice Herzog doit à la fois donner des gages de démocratie au Gérojep et ménager l'aile la plus à droite de la majorité qui le suspecte de faiblesse coupable vis-à-vis d'organisations de jeunesse perçues comme gauchisantes. Avec prudence, Maurice Herzog a accepté le dialogue en privilégiant à l'origine les institutions qui lui paraissaient les mieux à même de répondre aux problèmes des « inorganisés » : la Fédération Léo Lagrange dont le responsable Pierre Mauroy est tôt partisan d'écouter le haut-commissaire sans a priori et la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) dont l'expérience et la solidité administrative rassurent ses services. Maurice Herzog s'en tient au principe que les

associations ne doivent pas franchir la ligne rouge qui aurait consisté à condamner officiellement la politique algérienne du gouvernement dans le cadre du haut comité à la Jeunesse. Il réussit sur ce point, parvenant à isoler des autres associations l'Unef, qu'il prive de subventions suite à la reprise de ses relations avec les étudiants algériens.

Le vote de la loi-programme relative à l'équipement sportif et socio-éducatif en juillet 1961 marque l'engagement fort de la Nation en faveur d'un rattrapage du retard français dans ce

domaine et suscite les critiques des mouvements de jeunesse qui estiment ne pas avoir été assez concertés. Mais le haut-commissaire gagne une stature supplémentaire en obtenant à l'Assemblée nationale un vote à l'unanimité. La fin de la guerre d'Algérie lève les derniers obstacles à une collaboration apaisée avec les mouvements de jeunesse jusqu'au départ de Maurice Herzog du gouvernement. Dès son terme, l'ère Herzog a suscité une certaine nostalgie dans les milieux associatifs qui ont regretté cet âge d'or des politiques jeunesse. Plusieurs

Maurice HERZOG (1919-2012)

Alpiniste, Maurice Herzog est nommé fin 1958 haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports en raison de son statut d'icône nationale, à la suite de son ascension de l'Annapurna (8091 m dans l'Himalaya) en 1950. Gaulliste, mais perçu comme un membre de la société civile, il développe le sport et les politiques jeunesse grâce à des budgets en très forte augmentation. Il a pour lui également la durée, puisqu'il reste à la tête de son administration pendant plus de sept ans, record qui n'a jamais été égalé. Doué d'un sens aigu de la communication politique, il a su mettre en valeur l'action de son administration. Après son départ du gouvernement en 1966, il devient député et reprend une carrière d'administrateur de sociétés.

Maurice Herzog lors de l'ouverture de la campagne de collecte du timbre pour financer les colonies de vacances laïques en 1961. Photographie : La Jeunesse au plein air.



facteurs peuvent rendre compte des succès de Maurice Herzog et de l'aura dont il continue de bénéficier :

- la durée, puisque Maurice Herzog a effectué un septennat à Jeunesse et Sports, jusqu'en janvier 1966, ce qui est exceptionnellement long pour ce poste ;
- une hausse spectaculaire des moyens financiers à sa disposition, à replacer dans le contexte des « belles » années soixante. Si l'on s'en tient aux seules subventions versées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, leur volume est multiplié par trois et demi. « L'âge d'or Herzog » est d'abord celui des moyens mis à disposition des associations ;
- la capacité de Maurice Herzog et de son entourage à définir quelques axes clairs et à s'y tenir en ce qui concerne la formation des cadres, la prise en compte des « inorganisés » avec le soutien aux MJC et aux foyers de jeunes, la politique d'équipement, et la déconcentration de son administration ;
- Maurice Herzog cumule ses fonctions de haut-commissaire puis de secrétaire d'État en juin 1963 avec celle de secrétaire général du haut comité à la Jeunesse : il est doublement l'interlocuteur des organisations de Jeunesse ;
- il sait se saisir des opportunités médiatiques. Le phénomène des blousons noirs pour présenter sa politique de la jeunesse, les piètres performances des sportifs français lors des JO de Rome pour mobiliser en faveur de l'équipement sportif. L'homme qui paraît peu à l'aise lors de ses premières interventions télévisées se mue en homme de communication et sait mettre en avant ses réalisations, pendant et après sa présence aux affaires.

Premières associations de cogestion

C'est au cours de l'année 1959, alors que la méfiance règne parmi les mouvements de jeunesse, que Maurice Herzog initie les deux premiers organismes

« de cogestion ». Leur objet signale deux des priorités du haut-commissaire qui d'ailleurs se rejoignent en partie, les échanges internationaux et les chantiers de jeunes :

- Cotravaux, association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes qui est créée le 1er juillet 1959,
- Cogedep, association de cogestion des déplacements de jeunes initiée en juin 1959 et déclarée en 1960.

Il s'agit d'organismes techniques destinés à pratiquer une concertation entre Administration et associations, à mutualiser les actions des organismes de jeunesse et également à répartir les subventions. Ces organismes sont constitués sous forme d'associations loi 1901 dans lesquelles la majorité des voix au conseil d'administration est attribuée aux représentants des associations. En 1963 l'Association technique interministérielle des transports (Atitra) vient compléter cette catégorie. L'Office franco-allemand de la jeunesse (Ofaj) – créé en juillet 1963 à la suite du traité franco-allemand l'Élysée – n'est pas un organisme de cogestion au sens strict : si des représentants d'associations d'éducation populaire figurent au conseil d'administration, ils sont loin d'y avoir la majorité des postes. Il s'agit d'un office binational et non d'une association et par ailleurs son importance stratégique et financière le place dans une catégorie distincte. En 1965, l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) naît en revanche de la fusion de deux réseaux associatifs¹⁰ sous la forme d'une association cogérée par les représentants des pouvoirs publics, des fédérations sportives et des fédérations d'éducation populaire.

Contrairement à ce que Maurice Herzog a pu indiquer par la suite, ce n'est pas lui qui a « inventé » la cogestion à Jeunesse et Sports, ni même l'usage du mot dans le secteur. Celui-ci se retrouve par exemple dans les discussions de la commission dite « Rousselle » de 1956-1957 qui étudie les questions de statut et de financement

Définition de la cogestion dans la plaquette de présentation de l'Association de cogestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes (Cogedep), 1967.

Qu'est-ce que la cogestion ?

LA COGESTION

EST donc



UN POINT

DE RENCONTRE entre les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire et les Pouvoirs Publics pour la réalisation d'entreprises que, seules, les Associations ne sauraient réaliser.

LA COGESTION

SE MANIFESTE

— DANS L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION :

Le Conseil d'Administration comprend

- des représentants des Organismes de Jeunesse
- des représentants des Pouvoirs Publics

— DANS L'ELABORATION ET LA REALISATION DES ACTIVITES

Chaque projet d'activité, une fois arrêté par l'Assemblée Générale et adopté par le Conseil d'Administration **est**

- **étudié** par un groupe de travail spécialisé
- **confié** pour sa réalisation à des Associations membres
- **contrôlé** dans son déroulement par le Conseil d'Administration

des associations. Par ailleurs, cette notion est d'un usage courant dans les MJC depuis leurs origines. On peut considérer que la logique même de la cogestion découle de la structuration du secteur JEP depuis l'après-guerre et de la division du travail qui s'est opérée entre État et monde associatif. Sous cet aspect, la politique de Maurice Herzog n'est pas en rupture complète avec ce qui précédait. Son pari en faveur d'une plus grande participation des associations à la préparation des décisions résultait peut-être d'une conviction. Il témoignait également de son sens des réalités politiques.

Avec la cogestion, Maurice Herzog pouvait récuser les procès d'intention qui lui étaient faits : il ne cherchait pas à « étatiser » l'action en direction des jeunes, mais au contraire à y associer leurs mouvements. En réunissant d'autres administrations (Affaires étrangères, Armées, Tourisme, etc.) autour de ces organismes, Jeunesse et Sports élargit le montant des fonds qu'elle peut distribuer aux associations. Par ailleurs, l'un des mérites reconnus à Maurice Herzog est d'avoir opté pour des pratiques moins arbitraires en matière de répartition des subventions, grâce, entre autres, aux organismes de cogestion qui constituent un espace où les tensions et les concurrences entre associations peuvent s'exprimer. En retour, les associations gagnent une légitimité à être associées à la gestion de ce qui s'apparente à une politique publique : elles représentent « la jeunesse », « les jeunes », dit Maurice Herzog, même si dans les faits, cette politique est menée par les permanents, souvent salariés des organisations de jeunesse. Comment pourrait-il en être autrement, compte tenu de la technicité des enjeux ?

Cogedep, Cotravaux et Atitra restent d'une ampleur limitée tant par leur objet que par leur poids financier. Le Fonjep est un projet plus ambitieux, lié à l'un des enjeux essentiels des années soixante pour le secteur : la professionnalisation des animateurs. Sa genèse à partir de 1962 s'inscrit dans le même

cadre de contraintes et d'opportunités que les premiers organismes de cogestion, mais résulte aussi de l'impasse dans laquelle se trouvait le haut-commissariat en matière de financement des postes d'animateurs à partir de 1962.

Crise des ciseaux

La genèse du Fonjep s'inscrit dans un contexte de crise des ciseaux : les crédits consacrés aux équipements s'envolaient du fait de la loi-programme de 1961, tandis que ceux consacrés à la formation et à la rétribution d'animateurs croissaient à une vitesse moindre. Cet écart allait devenir problématique, car quelques expériences malheureuses de destruction d'équipements flamboyants avaient prouvé, si besoin était, qu'il était illusoire de livrer des bâtiments sans personnel permanent formé. Mieux même, il apparaissait de plus en plus évident qu'il fallait qu'une association avec une équipe de bénévoles et un permanent préexiste à la construction d'un équipement pour que celui-ci puisse fonctionner au mieux. Le haut-commissaire Herzog et ses services étaient visiblement confiants dans leur capacité à obtenir le vote prochain d'une loi parfois appelée « loi-programme d'animation » par analogie avec la loi-programme d'équipement de 1961. Cependant, compte tenu de la tension entre le temps nécessaire à la procédure législative et la rapidité avec laquelle les besoins en animateurs ou directeurs apparaissaient, il fallait trouver une solution, au moins transitoire, pour financer les nouveaux postes des directeurs d'équipements et plus largement les animateurs.

Les origines du projet

La première mention d'un fonds de coopération destiné à compenser le retard de la loi-programme d'animation date d'avril 1962 lorsque Lucien Trichaud, délégué général de

la FFMJC, évoque cette possibilité de manière informelle avec ses collègues. Ce n'est nullement un hasard si c'est dans l'univers des MJC qu'émergent les projets qui débouchent en 1964 sur le Fonjep. Depuis 1959, cette fédération connaissait un essor très rapide soutenu par le haut-commissariat. Plus qu'aucun autre organisme, elle était en phase avec la logique d'équipement, comme en témoignaient ses nombreuses publications relatives à l'architecture. Si la création du Fonjep ne se résume pas au seul problème du financement des postes de directeurs de MJC, celui-ci a durablement

contribué à orienter la première décennie de cet organisme. La raison ne tient pas seulement à l'option de Maurice Herzog en faveur des MJC depuis 1959, mais à la pratique ancienne que cette fédération avait en matière de rémunérations d'éducateurs professionnels. Les directeurs de MJC ont obtenu dès 1946 d'être les salariés de la Fédération française qui les met à disposition des MJC, associations locales loi 1901, ce qui fait de la fédération avant tout un employeur de directeurs d'équipements. Avec cinquante directeurs salariés en 1958, cent cinquante en 1962, ses dimensions restent modestes

Lucien TRICHAUD (1920-1992)

Instituteur ayant connu les auberges de jeunesse et les maquis de son Midi natal, Lucien Trichaud devient directeur de MJC bénévole puis permanent dans l'après-guerre avant de rejoindre Paris comme délégué culturel de la FFMJC en 1953. Il est délégué général de cette même fédération en 1962, au moment où, soutenue par l'État, elle connaît une pleine croissance. Il joue un rôle moteur dans la création du Fonjep. Cultivé, doué d'une grande puissance de travail et d'entregent, il sait aller vite, ce qui lui vaudra les critiques de ses adversaires et amis qui mettront en cause son goût du pouvoir solitaire. Lors de la crise de la FFMJC en 1969, il prendra l'initiative de créer une fédération par scission, l'Unireg.

Portrait de
Lucien Trichaud,
délégué général
de la FFMJC,
sans date
[années 1960].



certes, mais sans commune mesure avec celles des autres fédérations d'éducation populaire. La Ligue de l'enseignement emploie alors par l'intermédiaire de ses fédérations départementales et de ses sections spécialisées (les UFO) davantage de salariés, mais elle n'a pas à les gérer puisqu'il s'agit de personnel de l'Éducation nationale mis à disposition des instances affiliées, dans un cadre très décentralisé. Quant aux autres fédérations, si elles disposent depuis longtemps pour certaines de personnel administratif et de cadres fédéraux, elles commencent tout juste à gérer des animateurs permanents en ce début des années soixante.

Un modèle limite : le financement des postes de directeur de MJC

Les directeurs de MJC disposent depuis 1946 d'un contrat collectif qui les assimile aux instituteurs directeurs d'école. Les déroulements de carrière sont calqués sur ceux de ces fonctionnaires dans le cadre de ce qui est appelé « la cogestion », à entendre ici au sens de la cogestion des carrières avec les syndicats dans l'Éducation nationale. Bien que salariés de droit privé, ces directeurs sont titularisés (*sic*) au bout d'un an de stage dans le cadre d'une procédure qui associe Jeunesse et Sports à la FFMJC. L'assimilation avec un corps de fonctionnaires est poussée très loin. Elle l'est d'autant plus que les directeurs sont rémunérés grâce à une subvention accordée par l'État, c'est-à-dire la direction générale de Jeunesse et Sports puis le haut-commissariat, qui verse depuis 1946 à la FFMJC l'intégralité des traitements et charges des directeurs. Par voie de conséquence, la FFMJC est, de loin, la première bénéficiaire des subventions de Jeunesse et Sports sur le volet jeunesse et éducation populaire de son action, dès les années cinquante. Mais sous la IV^e République, le montant total n'augmente que pour compenser les effets de l'inflation, car

le nombre de postes de directeurs croît très peu. Par ailleurs, à deux reprises en 1950 et 1958, la FFMJC a été au bord de la faillite parce qu'elle ne pouvait plus rémunérer son personnel, en raison des retards dans le versement de la subvention d'État, versée annuellement, alors que les salaires doivent être payés mensuellement. Par ailleurs, fédération employeur depuis ses origines, elle n'a pas eu à se débattre avec la question de la professionnalisation des éducateurs populaires ou la part des bénévoles qui divisent d'autres organisations, en particulier catholiques.

On comprend dans ces conditions pourquoi s'y développe à la fois une réflexion précoce sur les questions de rémunération des salariés et sur la manière d'établir les conditions d'un financement pérenne – pour utiliser un terme anachronique – des postes d'éducateurs populaires, rebaptisés « animateurs » en ce début des années soixante. À plusieurs reprises, la FFMJC en a réclamé la prise en compte sur le budget de la nation, allant jusqu'à parler en 1955 de « nationalisation » soigneusement distinguée d'une « étatisation ». Il s'agirait bien entendu de conserver le caractère associatif des MJC et de leur fédération, mais de dépasser le caractère précaire de la subvention en inscrivant au budget « une ligne » – c'est l'expression retenue – consacrée à la rémunération des directeurs, et en signant une convention entre l'État et des fédérations agréées. Cette position a été défendue dans le cadre de la commission Rousselle de 1956-1957, coprésidée par Albert Léger, délégué général de la FFMJC jusqu'en 1961. Au-delà de l'aspect financier, il s'agit d'obtenir une reconnaissance de la légitimité des MJC et plus largement de l'éducation populaire.

Les fonds de concours

Depuis 1959, la forte augmentation des subventions a permis de multiplier les postes de directeurs qui sont d'autant plus appréciés par les communes qu'ils ne leur coûtent rien. L'affiliation de nouvelles MJC – leur effectif double

entre 1959 et 1963 – s'explique aussi par le fait que depuis 1959 les nouveaux directeurs de MJC sont formés pendant une année à l'Institut national de l'éducation populaire (Inep) de Marly-le-Roi, ce qui renforce encore un peu plus le statut para-officiel des MJC, non sans susciter de critiques. Les responsables de leur fédération, particulièrement le noyau de salariés qui animent l'exécutif fédéral, sont persuadés que l'heure des MJC est venue et qu'ils vont pouvoir réaliser les plans d'extension établis au début de la décennie précédente, qui prévoyaient à terme des milliers de MJC en France. Entre 1959 et 1962, les subventions attribuées par l'État pour la rémunération des directeurs doublent, passant de 1,2 million à 2,4 millions. Par ailleurs la fédération a amplifié une procédure qui remontait à ses origines mais n'avait tenu qu'une place marginale jusqu'en 1959 : les fonds de concours. Une collectivité locale ou une entreprise parapublique versait une subvention pour la rémunération d'un directeur. Points techniques mais essentiels pour comprendre la logique du futur Fonjep : ces sommes ne font pas de la collectivité ou de l'entreprise l'employeur du directeur de MJC. L'argent est versé à la FFMJC qui continue à le rétribuer. Par ailleurs, le montant de la subvention ne correspond pas au coût effectif (traitement plus charges) du directeur en poste, mais à un coût dit « moyen » correspondant à la moyenne du coût total de l'ensemble des directeurs. Cette procédure permet de muter les directeurs, par exemple en cas de mésentente ou de conflit avec l'association locale. L'objectif est de maintenir l'indépendance du directeur vis-à-vis de cette association, mais surtout vis-à-vis de la municipalité afin de garantir la laïcité et la liberté de la MJC et de son responsable. Le souci de sauvegarder l'indépendance des personnels par rapport aux municipalités est une des sources essentielles de clivage à propos du Fonjep, au sein de la FFMJC mais également hors d'elle.

Création du Fonjep

Françoise Tétard a retracé les débats conduisant à la création de l'organisme qui prend définitivement le nom de « Fonjep », « Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire » lors de son assemblée générale constitutive du 31 janvier 1964. Nous renvoyons à son livre¹¹ pour le détail des discussions qui virent le projet prendre successivement et parfois simultanément les noms de « Caisse des cadres », « Fonds de péréquation », « Fonds JEP ». Le fait essentiel nous paraît être que l'organisme tel qu'il est finalement mis en place reprend intégralement ou presque le projet initial de Lucien Trichaud formulé en mai 1962. La création du Fonjep fin 1963-début 1964 est précipitée à la suite du refus définitif du ministère des Finances d'envisager la création « d'une ligne au budget » selon la formule consacrée, c'est-à-dire d'un conventionnement qui aurait assuré la pérennité du financement des postes d'animateurs. La loi-programme d'équipement 1961-1965 avait été obtenue contre les Finances par Maurice Herzog, grâce à l'appui du général de Gaulle. Elle avait limité le principe de l'annualité budgétaire, mais pour cinq ans seulement, ce qui ne pouvait être envisagé pour des recrutements de personnel qui auraient engagé le budget, sur une période beaucoup plus longue et, qui plus est, pour des dépenses de fonctionnement et non d'investissement. La conclusion qui peut en être tirée est banale : la politique de jeunesse se faisait au ministère des Finances... Il fallait donc impérativement trouver d'autres sources de fonctionnement qui ne pouvaient venir que du budget social de la nation (Sécurité sociale, caisses d'allocations familiales) et surtout des collectivités locales (communes, conseils généraux). C'est Pierre Mauroy de la Fédération nationale Léo Lagrange qui se montrait le plus favorable à la logique du Fonjep, estimant qu'on pouvait aller jusqu'à un financement



Projet de statuts du Fonjep
annoté par Gabriel Vessigault, lors de la
réunion constitutive du Fonjep du
31 janvier 1964.

90. 20.1.64

90. 31.1.64

PROJET

Réunion constitutive

STATUTS DU FONJEP

TITRE I - BUT ET COMPOSITION.

Article 1 - Sous la dénomination de "FONDS DE COOPERATION DE LA
JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE" (F O N J E P)
il est créé une association conformément à la loi du
1er Juillet 1901.

Ann. 9

Article 2 - Dans le cadre des objectifs généraux fixés par le plan
d'équipement et de modernisation, le F O N J E P a pour
but principal de faciliter la rétribution ~~la~~ formation
d'éducateurs permanents employés pour la gestion et l'ani-
mation d'équipements créés ou pris en charge par des orga-
nisations de Jeunesse et d'Education Populaire. ~~Accessoi-~~
~~rement~~ il ~~aura~~ facilitera dans la mesure de ses moyens,
la rétribution et la formation de tous autres éducateurs
permanents employés par les organisations de Jeunesse et
d'Education Populaire. *même en cas de pénurie*

16 km En outre

Les associations demandant à bénéficier de l'aide du
F O N J E P doivent s'engager à assurer sur leurs ressources
propres une part du traitement qui ne saurait être inférieure
à 50 %. Les collectivités demandant à bénéficier de l'aide
du F O N J E P doivent s'engager à verser au F O N J E P
une part du traitement dans la proportion suivante :

Dans le cas de collectivités

- 30% au cours de la première année de la création du FONJEP (1965),
- 40% au cours de la 2ème année de la création du FONJEP (1966);
- 45% au cours de la 3ème année de la création du FONJEP (1967);
- 50% au delà de la 4ème année de la création du FONJEP (1968).

~~1~~ Dans le cas où sont en cours des contrats passés entre la
F.F.A.J.C. et des communes des participants indiquées ci-dessus
n'entreront en vigueur qu'au 1er Janvier 1965.

distinction (4/1/64)

Article 3 - Son siège est à PARIS.

Article 4 - La durée de l'association est illimitée. *limitée pour une*
année jusqu'en 1970 inclus.

.../...

reposant à 75 % sur les communes, position diamétralement opposée à celle exprimée par la FFMJC qui redoutait l'influence excessive des maires sur les animateurs et les associations. Son point de vue était sans doute conforme à sa sensibilité « décentralisatrice » avant la lettre contre une position jacobine exprimée par les MJC. Elle était également conforme à la tradition du socialisme municipal. Il espérait malgré tout à terme une augmentation de la participation de l'État, le Fonjep étant une solution provisoire.

Au cours des débats préparatoires à la création du Fonjep, des opinions

réservees ou hostiles se sont exprimées. Elles sont révélatrices des différentes options prises par les organisations de jeunesse devant l'institutionnalisation. La liste qui suit les présente sous une forme schématique :

« Non à la cogestion qui muselle les organisations de jeunesse »

Cette position, qui dépasse le cadre précis du Fonjep, s'exprime dans les auberges de jeunesse qui se tiennent totalement à l'écart du nouvel organisme et, avec des nuances selon les organisations, en lisière de la politique

Pierre MAUROY (1928-2013)

Fils d'instituteur, Pierre Mauroy devient professeur de l'enseignement technique, dont il dirigera le syndicat de 1955 à 1958. Adhérent des Jeunesses socialistes à 18 ans, il en est le secrétaire général à partir de 1950, avant de fonder l'année suivante la Fédération nationale Léo Lagrange, sans grand soutien de la section française de l'Internationale ouvrière (SFIO). Actif au sein du haut comité à la Jeunesse, où il apparaît comme un homme de synthèse, il y dispose d'un poids supérieur à celui de sa petite fédération de l'époque. Il appuie très fortement la création du Fonjep. En 1966 il est chargé de la Jeunesse dans le contre-gouvernement mis en place par l'opposition sur le modèle du *Shadow Cabinet* britannique. Élu à partir de 1965, il joue un rôle important au congrès d'Épinay de 1971 qui donne naissance au nouveau parti socialiste, dont il est un acteur majeur. Élu maire de Lille en 1973, il est nommé Premier ministre par François Mitterrand en 1981.

Daniel Mitrani (premier en partant de la gauche) et Pierre Mauroy (troisième en partant de la gauche) lors du congrès de la Fédération nationale Léo Lagrange en 1963. Photographie : Fédération nationale Léo Lagrange.



promue par Maurice Herzog. Cette critique prolonge celle de l'apolitisme des associations réunies dans le Gérojep, exprimée par Émile Copfermann, ajiste, militant trotskyste qui anime la revue *Partisans* et avait publié en 1962 *La génération des blousons noirs* aux éditions Maspero.

« Non à un organisme qui démantèle l'Éducation nationale et les associations laïques »

C'est la position de la Ligue de l'enseignement qui, associée aux premières discussions, renonce finalement à y prendre part. Elle accepte la consultation avec l'administration, mais pas la cogestion, au motif que celle-ci permet le versement de subventions d'État aux mouvements confessionnels, ce qui porte atteinte à la laïcité. Par ailleurs, l'éducation populaire étant une mission d'intérêt public, elle ne devrait être financée que sur des fonds d'État et les animateurs être soit des fonctionnaires de l'Éducation nationale, soit des salariés d'associations laïques. Cette position initiale pliera sous le poids de la nécessité de ne pas laisser passer le train de l'animation professionnelle et la Ligue rejoindra le Fonjep en 1966.

« Attention à la liberté des mouvements et au risque de fonctionnarisation de l'éducation populaire »

Ce point de vue est exprimé par les responsables de mouvements catholiques, en particulier ceux du scoutisme. Marie-Thérèse Cheroutre (Guides de France) et Michel Rigal (Scouts de France) « ont besoin d'être rassurés » résume une note d'un haut fonctionnaire de Jeunesse et Sports. Il s'agit là de l'expression d'une méfiance ancienne vis-à-vis des institutions et de la volonté de garder à l'animation son caractère « volontaire », c'est-à-dire bénévole.

Si le Fonjep a accueilli par la suite, et assez rapidement, un grand nombre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, méritant ainsi en

quelque sorte son nom, seules six associations adhèrent en 1964 : Cotravaux, la Fédération Léo Lagrange, la FFMJC, l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (Occaj), l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV), et l'Union française des foyers de jeunes travailleurs (UFJT). À l'exception de Cotravaux et pour partie de l'UFCV, les associations membres fondateurs sont des institutions qui gèrent des équipements. L'accord de la FFMJC n'est obtenu qu'à une infime majorité, les directeurs professionnels et une part importante des élus estimant que le Fonjep représente une renonciation définitive au financement par l'État d'une grande politique de la jeunesse et de l'éducation populaire. Côté pouvoirs publics, on compte deux administrations (Jeunesse et Sports et Santé), l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (Uncaf) et la Caisse nationale de Sécurité sociale. Les collectivités locales ne sont représentées que par l'Association des maires de France (AMF). La majorité des voix au conseil d'administration appartient donc aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire (six voix contre cinq), disposition qui sera toujours maintenue, la présidence revenant à un de leurs membres (Lucien Trichaud), tandis que la délégation générale est assurée par un fonctionnaire détaché de Jeunesse et Sports (Gabriel Vessigault), selon la logique de la cogestion.

Initialement limitée à la période 1964-1970, la durée de vie du Fonjep est prolongée de manière illimitée en 1966. Il devient le lieu par lequel transitent les fonds destinés à la formation et au traitement des animateurs permanents et s'efforce de « faire foisonner les crédits », selon l'expression de l'époque, même si aucune autre administration ne le rejoint avant 1973. Affiliant cinquante-six associations à la fin de la décennie, il devient également un des lieux de rencontre et de coordination entre mouvements, en particulier pour les débats autour du statut de l'animateur. Sa genèse et les premières années

de son développement témoignent de la voie trouvée par les pouvoirs publics et les associations pour développer une action commune dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation, malgré des héritages pesants dans ce domaine. Un sociologue résumait à l'époque la situation d'une formule : « Comment initier une politique générale de la jeunesse,

étant admis que l'État n'en a pas les moyens administratifs et que cette politique est aux mains d'associations divisées, trop faibles pour mener la politique d'envergure voulue par l'État, trop fortes pour que l'État se passe de leur collaboration ou échappe à leurs pressions ? »¹² Ainsi s'ouvrait la voie de la cogestion.

Pour en savoir plus

Denise Barriolade, Laurent Besse, Arnaud Loustalot, *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports : 27 septembre 1958 - 8 janvier 1966*, La Documentation française, 2013.

Laurent Besse, *Les MJC. De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Françoise Tétard, *Le Fonjep. Une cogestion aux multiples visages*, Injep, 1996.

12 - Michel Amiot « La Jeunesse et les Sports », dans Georges Langrod (dir.), *La consultation dans l'administration contemporaine*, Cujas, 1972, p. 290-291.

Équiper pour animer la vie sociale

3

LE SENTIMENT que des transformations profondes affectent la société française au cours des années soixante est propice aux déclarations prophétiques. L'animation, secteur neuf, se prête bien à ces envolées qui peuvent aujourd'hui apparaître quelque peu lyriques, mais qui témoignent de la ferveur que l'animation suscite parmi ceux qui œuvrent à son émergence. Les propos de Gabriel Vessigault, premier délégué général du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), en témoignent. Ils figurent dans un ouvrage sur les cadres de jeunesse qu'il a rédigé en 1969 pour le Conseil de l'Europe, point qui rappelle que les questions d'éducation populaire faisaient l'objet d'échanges entre pays européens. Ils présentent les directions que prend la France en matière de partenariat entre pouvoirs publics et associations, et évoquent successivement l'éducation populaire, l'action socio-éducative, les loisirs actifs et l'éducation permanente : toutes notions qui tendent à se subsumer dans un nouveau concept, l'animation.

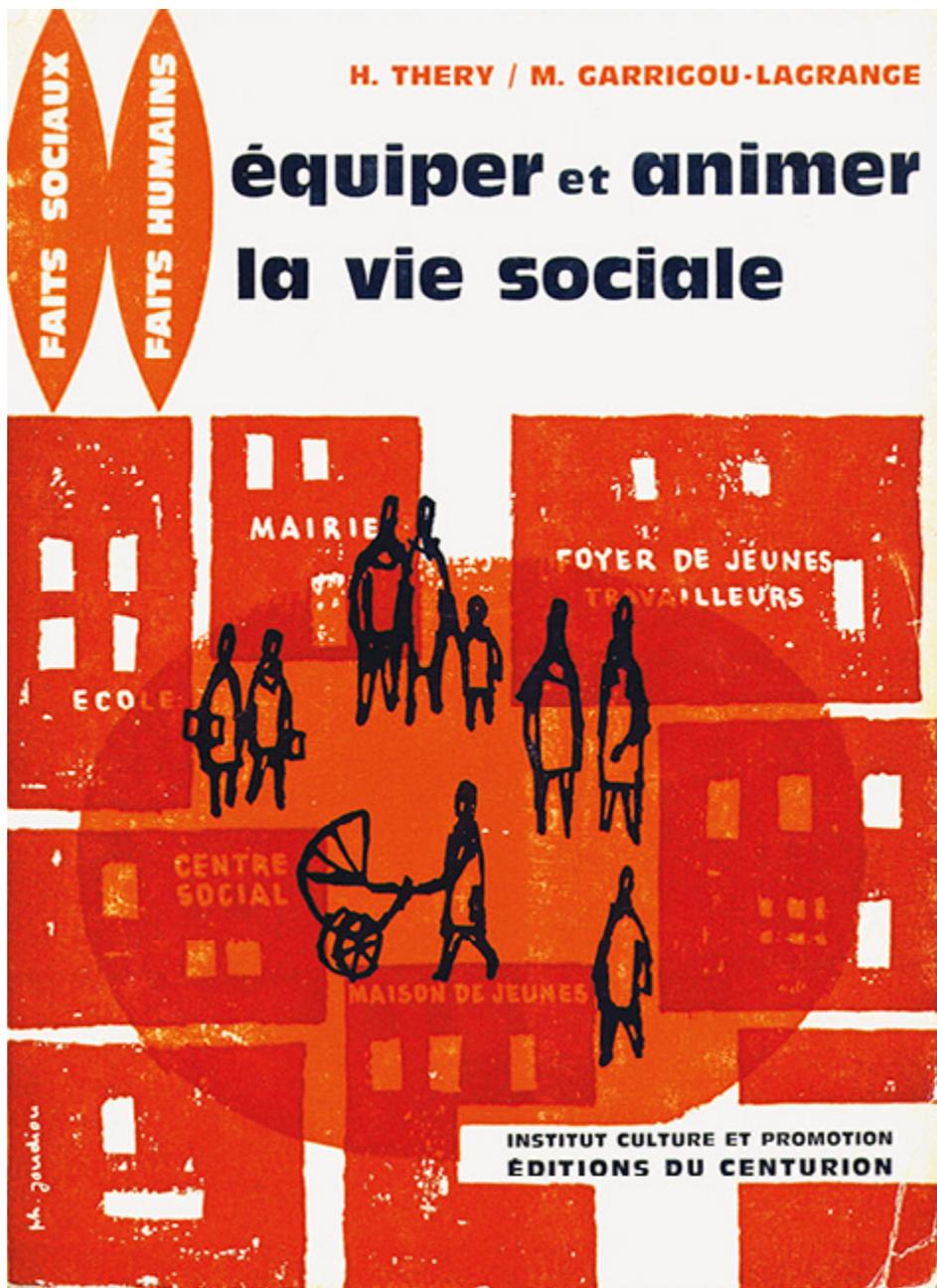
Animation globale

La notion plus récente d'*animation totale* ou *animation globale* est de plus en plus communément admise. Il s'agit de faire tomber les cloisonnements que des méthodes trop analytiques d'éducation risquent de créer dans chaque individu comme dans les collectivités. Il convient que chaque individu puisse se réaliser pleinement sous tous les aspects de sa vie : travail, instruction, culture, consommation, vie familiale, logement, loisirs... L'animation doit rechercher le progrès et l'épanouissement global et total de l'homme. L'animation réalisée surtout pendant le temps de loisirs recherche une répercussion et une action permanentes sur l'individu.

Il est évident que l'animation doit être également totale et globale pour toute collectivité animée : les individus, membres d'un groupe ou d'une collectivité, doivent avoir conscience de leur solidarité et s'épauler les uns les autres pour progresser ensemble pour le bénéfice de chacun et de tous. Ainsi est né en France un nouvel humanisme renouvelé de celui de Montaigne qui affirmait que « chaque homme porte la forme entière de l'humanité » (*Essais* III, 3.)

Il s'agit de donner au plus grand nombre à la fois un certain art de vivre la vie quotidienne, la possibilité d'accéder

Couverture de l'ouvrage *Équiper et animer la vie sociale* par Henri Théry et Madeleine Garrigou-Lagrange, 1966. Édité par l'Institut culture et promotion et par les Éditions du Centurion. Dessin : Philippe Joudiou.



à la dignité humaine (chère à Voltaire et à Camus), la force de participer au progrès à travers les angoisses du monde moderne. Ce nouvel humanisme doit être actif et amener les hommes à participer à l'évolution et à la transformation de la communauté sans pour autant abandonner leur personnalité. L'honnête homme du vingtième siècle doit être homme de culture et de contact aussi apte à la réflexion qu'au dialogue enrichissant pour les interlocuteurs.

Œuvrer en faveur de l'instauration d'un tel humanisme est la tâche assignée aux cadres de jeunesse et d'éducation populaire français.

Gabriel Vessigault, *Le statut et la formation des cadres de jeunesse*, Strasbourg, 1969, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, p. 173.

La lecture de l'ouvrage laisse supposer qu'il a été rédigé avant les événements de Mai 68, au moins en ce qui concerne la France.

On remarque que les classes sociales sont absentes de cette vision de l'animation, ce qui peut correspondre au rêve d'une société française débarrassée des conflits sociaux, peut-être transformée en vaste classe moyenne. Mais il faut tenir compte du fait que l'auteur, haut fonctionnaire, exprime la position du gouvernement français dans une publication internationale. Comme dans d'autres textes des années soixante, l'animation est présentée comme une réponse aux angoisses du monde moderne, c'est-à-dire au malaise de l'individu aux prises avec la société de consommation urbaine qui a saisi la France depuis le début de la décennie. L'accent est mis sur la dimension collective, même s'il s'agit de préserver l'individu et « sa personnalité », sur fond de fonctionnalisme qui peut apparaître sommaire, mais qui est la marque d'une époque. Le thème de la dépersonnalisation et de l'isolement paradoxal de l'individu au milieu de la foule¹³ est une thématique qui a reçu un écho particulier dans les milieux d'éducation populaire. L'animation se veut donc réparatrice, même si cette dimension est seulement sous-jacente dans le texte de Gabriel Vessigault. Elle est source d'un nouvel humanisme qui entend dépasser pour le renouveler l'humanisme classique (« l'honnête homme du vingtième siècle »). « L'art de vivre la vie quotidienne » est un écho à l'idéal exprimé par la célèbre formule

du manifeste de Peuple et Culture en 1945, qui accompagne le sous-titre « Un nouvel humanisme » : « La vraie culture naît de la vie et retourne à la vie ». La critique de la culture dans sa définition scolaire, prégnante dans le manifeste de 1945, apparaît ici en revanche très atténuée.

L'idéal est celui d'un individu réconcilié avec la communauté, mais surtout avec lui-même. L'animation qui prend le contre-pied de ce que Gabriel Vessigault appelle les « méthodes analytiques » est donc synthétique, au sens où elle vise à réconcilier, à faire apparaître une unité par la « globalité », notion qui est au cœur non seulement de l'idéologie de l'animation, mais également de ses méthodes et de ses lieux, les équipements qui se veulent « polyvalents ». Ce goût pour la globalité est sans doute le plus typique de l'animation des années soixante. C'est la notion d'animation globale qui sera d'ailleurs retenue par les Caisses d'allocations familiales en 1971 pour baptiser le mode de financement de la fonction « animation » dans les centres sociaux (dit « prestation d'animation globale »). Cette promotion doit beaucoup à Henri Théry qui préside alors le groupe de travail préparatoire « Animation » du Plan. Catholique venu de Témoignage chrétien et des Secrétariats sociaux, il est alors président la Fédération française des centres sociaux (FSCF).

13 - L'ouvrage *La Foule solitaire* de David Riesman est traduit de l'américain en 1964 avec pour sous-titre : « Anatomie de la société moderne ».

Planification

Les propos de Gabriel Vessigault s'inscrivent dans la veine du rapport publié en 1964, intitulé *Réflexions pour 1985*, qui dresse un portrait prospectif de la société française à vingt ans. Souvrant sur un portrait de « l'homme de 1985 », il comporte un chapitre « Loisirs » qui affirme que la France comportera 50 000 animateurs en 1985. Ce chiffre restera longtemps une référence. Le rapport signale d'ailleurs « l'importance fondamentale de songer dès maintenant à former une première génération ». L'animation socioculturelle apparaît donc comme un besoin social fondamental, en lien avec le besoin de participation, un des mots-clés du rapport. Rédigé par un ensemble de hauts fonctionnaires, de scientifiques et de divers représentants de la société dite « civile », le rapport émane du commissariat au Plan, alors au faite de sa puissance. À partir du quatrième plan de développement économique et *social* (une nouveauté), qui couvre la période 1962-1965, l'accent est mis sur l'urbanisation qui affecte la société française et particulièrement sur la notion d'« équipements collectifs », dont les équipements culturels. Certains membres des organisations de jeunesse et d'éducation populaire

entretiennent une proximité avec les milieux planificateurs et peuvent figurer au nombre des élites de société modernisatrice que le gaullisme entend renforcer et sur lesquelles il compte s'appuyer. La nouvelle commission de l'équipement urbain est présidée par François Bloch-Lainé, ancien directeur du Trésor, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dont la filiale, la Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC), construit de grands ensembles, dont celui de l'emblématique Sarcelles. La SCIC s'est dotée d'une « filiale » associative : l'Association pour le logement des familles et l'animation des grands ensembles (Alfa). Par ailleurs, en 1959, Bloch-Lainé appuie la création de Villages vacances familles (VVF) par André Guignand, ancien de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), et responsable de la Fédération française du tourisme populaire (FFTP), et par Maurice Cayron, venu de l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (Occaj). VVF devient l'acteur essentiel du tourisme social en France. Ces villages-vacances constituent une catégorie nouvelle d'équipements socioculturels.

Bloch-Lainé, incarnation du haut fonctionnaire modernisateur des Trente Glorieuses, est également un scout,

Pierre DUNOYER DE SEGONZAC (1906-1968)

Originaire de la noblesse catholique, Pierre Dunoyer de Segonzac opte après Saint-Cyr pour la cavalerie. Après la défaite de 1940, il entre dans les services de la Jeunesse de Vichy et dirige l'École nationale des cadres d'Uriage. Pétainiste, mais non-collaborationniste, il s'efforce de conserver une certaine autonomie à son école jusqu'à sa fermeture par Laval fin 1942. Il entre en résistance en 1943, combat dans les FFI du Tarn en 1944 puis réintègre l'armée et participe à la campagne d'Allemagne. Officier en Algérie, il est chargé du service de formation des jeunes à partir de 1956. Devenu général de brigade en 1959, il dirige le service social des armées puis à partir de 1964 l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV). Il est secrétaire général du Fonjep de 1964 à 1968.

L'École des cadres d'Uriage

LA POLITIQUE de jeunesse de Vichy a reposé sur la formation de chefs dans des écoles de cadres de jeunesse. Au sommet des écoles de cadres se trouvait l'École nationale des cadres d'Uriage. Fondée à l'initiative d'un officier catholique, Pierre Dunoyer de Segonzac, qui va ensuite la diriger, cette école adhère au programme de la Révolution nationale. Elle veut dégager un style de vie compatible avec une troisième voie entre capitalisme et socialisme, en prétendant dépasser la politique, mais aussi la démocratie de la III^e République. Pour cela, elle vise à former un nouveau type d'homme. La pédagogie occupe une place centrale tant dans les réflexions que dans les pratiques. Plus de 3 000 « stagiaires » – terme que l'institution contribue à répandre – fréquentent cette école pour des sessions de durée variable. Militants des organisations de jeunesse mais également officiers, enseignants ou hauts fonctionnaires y sont soumis à une formation totale, mêlant hébertisme, recueillage, cercles d'études et travail manuel dans une atmosphère communautaire virile et élitiste. Sur fond de mythes moyenâgeux, l'école est marquée par l'esprit de l'époque et par les techniques pédagogiques issues des mouvements de jeunesse catholiques (cercles d'études, promenades pédagogiques dites « Deffontaines »¹⁴) et du scoutisme. Cet héritage pédagogique est perfectionné par des universitaires présents parmi les instructeurs, mais également par Joffre Dumazedier qui met au point la technique appelée plus tard « entraînement mental ».

Tout en gardant une fidélité personnelle au maréchal, Dunoyer de Segonzac s'efforce de conserver une certaine autonomie intellectuelle à l'École des cadres, que le gouvernement souhaite voir se limiter à la formation aux principes de la Révolution nationale, comme les autres institutions dépendant du commissariat à la Jeunesse (Chantiers de la jeunesse par exemple) qui globalement obéissent. Sur fond de montée de l'influence des ultracollaborateurs au sein du secrétariat général à la Jeunesse (nouveau nom du commissariat), l'École d'Uriage est finalement fermée fin décembre 1942 par Laval. Une partie des membres entrent dans la clandestinité, dont Dunoyer de Segonzac qui en 1944 commandera des FFI dans le Tarn. Certains, comme Joffre Dumazedier et Benigno Caceres, fondent les « équipes volantes » qui vont mener des actions de formation auprès des maquisards du Sud-Est.

Parmi les hommes d'Uriage, certaines personnalités ont joué un rôle important dans la France des années soixante : Hubert Beuve-Méry fondateur du *Monde*, le journaliste Jean-Marie Domenach, les hauts fonctionnaires Paul Delouvrier et Simon Nora, le ministre Jean-Marcel Jeanneney, le sociologue Chombart de Lauwe, le cinéaste Yves Robert, membre de l'équipe artistique d'Uriage... Dans le domaine de la formation : Joffre Dumazedier, Benigno Caceres et Gilles Ferry.

Uriage a donné lieu à des polémiques. Bernard Henri-Lévy en 1981 y a vu voyant un laboratoire du fascisme français, ce qui a suscité des débats très vifs. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski dans un article célèbre de 1976 y avaient repéré un des lieux majeurs de production de l'idéologie dominante de l'après-guerre.

Sur le plan de la formation, Uriage et les écoles de cadres ont été des lieux privilégiés où s'est opérée une synthèse entre des courants et techniques pédagogiques et où s'est cristallisée la forme du stage.

14 - Du nom de celui qui les a imaginés et promus, le géographe et catholique social Pierre Deffontaines.

auteur en 1936 d'une thèse de droit intitulée *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*. Dans les années soixante, il appartient à cette frange des élites politico-administratives de sensibilité catholique sociale auprès desquelles des mouvements d'éducation populaire peuvent bénéficier d'une écoute attentive. On retrouve dans cette frange Paul Delouvrier, son contemporain, également inspecteur des Finances et directeur du district d'aménagement de la Région parisienne à partir de 1961, et à ce titre père de la réorganisation de l'agglomération parisienne, avec la départementalisation de 1964, les villes nouvelles, le RER. À plusieurs reprises depuis l'Occupation, il a apporté son appui aux réseaux de la JOC. Il est passé, à la différence de Bloch-Lainé, par l'École des cadres d'Uriage, tout comme un certain nombre des élites d'origine catholique qu'on rencontre dans les commissions du Plan et les milieux d'éducation populaire : le sociologue de la ville Paul-Henry Chombart de Lauwe, ou encore le secrétaire général du Fonjep de 1964 à sa mort en 1968, le « Vieux Chef », le général Pierre Dunoyer de Segonzac, délégué général de l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) et fondateur-directeur de l'École d'Uriage en 1940. N'appartenant pas à la mouvance catholique, mais faisant partie des éminentes figures de l'éducation populaire, Joffre Dumazedier, ancien instructeur à Uriage, fondateur de Peuple et Culture, sociologue au CNRS, est un personnage-clé de cet univers. On le retrouve naturellement dans les commissions du Plan où il popularise ses recherches sur le loisir et introduit la notion de *développement culturel*.

Si l'essor des activités socioculturelles est lié à des tendances sociales lourdes – comme en témoigne la simultanéité de leur développement dans les pays voisins telles la Grande-Bretagne et l'Allemagne –, il s'inscrit du point de vue des politiques publiques dans un contexte marqué par cette proximité

entre certaines fractions des classes dirigeantes et les milieux de jeunesse et d'éducation populaire, d'où émerge une nouvelle élite de responsables nationaux qui vont « faire carrière » dans leurs fédérations et les organismes de cogestion.

Des lieux pour l'animation : les équipements

Le détail de la politique d'équipement n'est pas élaboré dans les commissions du Plan, mais débattu dans le cadre du haut comité à la Jeunesse. On y retrouve, côté mouvements de jeunesse, ces hommes et quelques rares femmes, comme Marie-Thérèse Cheroute des Guides de France et Françoise Le Menestrel de l'UFCV, rejoints par des fonctionnaires de Jeunesse et Sports et d'autres ministères. Parmi les différents groupes de travail se détache la commission dirigée par Maurice Cayron intitulée « Équipement-Animation », un choix qui indique bien les priorités de l'heure.

L'heure est en effet à « la mise en équipement » et la construction de bâtiments neufs joue un rôle moteur dans l'accélération du phénomène de professionnalisation. Aujourd'hui encore, l'héritage le plus tangible des années soixante en matière de jeunesse-éducation populaire est le parc immobilier. Les équipements édifiés entre 1960 et 1973 forment la plus grande part des bâtiments aujourd'hui en service. Très peu avaient été construits avant cette période. Relativement peu seront construits après, surtout passé 1980. Cette vague doit être replacée dans la logique d'urbanisation qui affecte la société française, avec en particulier la construction des grands ensembles, dont il faut rappeler qu'elle s'est effectuée en un temps court, entre 1957 et 1973. La France édifie alors des collèges d'enseignement secondaire (CES), mais elle met également en chantier des hôpitaux, des maisons de retraite,

Page de couverture du rapport de la commission nationale de l'équipement et de l'animation du haut comité de la Jeunesse, édité en 1963 par la Documentation française.



EQUIPEMENT

ANIMATION

des bibliothèques, des stades ou des piscines, dans le cadre du programme dit « des mille piscines », etc. Les deux lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif ont réservé pour le volet socio-éducatif 201 millions de francs sur la période 1961-1965 et 418 millions sur la période 1966-1970, soit respectivement, en tenant compte de l'inflation, 306 millions et 532 millions d'euros de 2014. Les collectivités locales devant apporter une contribution au moins équivalente à celle de l'État – et bien supérieure dans les faits –, on peut estimer la contribution approximative des collectivités publiques à près de deux milliards d'euros au cours de la décennie. Il n'existe pas de données sur les équipements conçus hors du cadre des lois-programmes, mais les estimations les plus basses admettent qu'au moins deux fois plus d'équipements ont été construits sans subvention de l'État, généralement des équipements de petite taille.

Deux milliards pour la décennie représentent environ deux cents millions par an. On peut se risquer à quelques comparaisons. En 2014, dans une ville de province, un petit équipement socioculturel du type maison de quartier de 200 m² coûterait autour de 700 000 euros hors équipement intérieur. La loi-programme permettrait donc aujourd'hui de financer l'équivalent chaque année d'environ 280 petits équipements de ce type par an. Cela peut paraître beaucoup, mais cela ne représente qu'une moyenne d'à peine trois petits équipements par département. On peut se livrer à une autre comparaison sans doute plus significative : 429 équipements du type maison ou foyer de jeunes ont été effectivement construits dans le cadre du Plan 1961-1965 soit environ un tous les trois jours ouvrables, presque exclusivement dans l'espace urbain. Au cours des années 1965-1975, la France a construit presque un CES par jour ouvrable. L'engagement des pouvoirs publics est donc indéniable, mais il doit être rapporté à ses justes proportions.

La politique d'équipement socioculturel reste malgré tout modeste. Elle n'a pu produire un tel effet d'entraînement sur le secteur que parce que le niveau d'équipement du pays était jusqu'alors très faible.

Du club de loisirs à l'équipement

La réflexion sur les équipements de loisirs, en particulier les clubs de loisirs, avait commencé dans les années trente, portée par le mouvement moderne en architecture : Pierre Jeanneret, Charlotte Perriand, Le Corbusier y contribuèrent. Mais aucune réalisation concrète ne s'en était suivie en France. Les colonies de vacances constituaient une exception. Leur architecture se rattache à une autre histoire : celle de l'hygiénisme pour lutter contre la tuberculose. Ainsi s'expliquent l'ancienneté des réflexions architecturales et l'édification d'un certain nombre de bâtiments, même pendant les années cinquante, effort qui sera amplifié au cours de la décennie suivante, des colonies étant inscrites sur les listes des lois-programmes d'équipement. Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) disposaient dans ce domaine d'une expertise reconnue, y compris à l'étranger. L'autre exception relative est celle des centres sociaux qui avaient été parfois dotés de locaux spécifiques et qui ne font pas l'objet d'une programmation systématique dans le cadre de la loi-programme d'équipement, puisque relevant du ministère des Affaires sociales et non de Jeunesse et Sports.

Dans les foyers de jeunes travailleurs, les FJT, à partir du milieu des années cinquante, on mène des études pour rationaliser la construction des locaux d'hébergement tels que chambres ou salles de restauration, mais également pour améliorer les autres espaces de vie collective. Les FJT sont en effet des lieux d'animation, dotés d'un foyer et d'ateliers. Par ailleurs, un service

Revue *Équipement pour la jeunesse et les sports*, n° 4, Paris, mai-juin 1963.
Photo : Roger Perrin

EQUIPEMENT POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Le tirage et la diffusion de cette revue
seront désormais contrôlés par l'O.J.D.
(Office de Justification de la Diffusion)

MAI - JUIN 1963 - N° 4



Photo : Roger Perrin

DANS CE NUMÉRO :

- M. Herzog inaugure la Maison des Jeunes et de la Culture de Vincennes
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Valence
- Le stade de l'amitié, à Dakar
- Recommandations sur la construction des sols

La salle de jeux et de réunion de la Maison des Jeunes et de la Culture de Vincennes

« Équipement » avait déjà produit des plans types de maison de jeunes (MJC) sous Vichy. Sous la IV^e République, alors que presque aucune MJC ne sort de terre, leur fédération, grâce à Guy Madiot et André Jager, avait poursuivi un effort très régulier de réflexion et de documentation, et tissé des liens avec de jeunes architectes. Lorsque le premier plan d'équipement socio-éducatif est lancé en 1961, la Fédération française des maisons de jeunes (FFMJC) est prête et dispose d'une avance sur les fédérations voisines et rivales, dont témoignent la qualité et l'abondance de ses publications.

Polyvalence

Dès l'origine, la réflexion sur les équipements de loisirs avait été confrontée à la question de la polyvalence des espaces et des fonctions, ce qui distingue ces lieux d'autres équipements qu'on pourrait penser proches, comme les constructions scolaires. Cette polyvalence interne suppose d'accueillir en même temps des groupes ayant des besoins différents et parfois radicalement opposés : par exemple, en termes de niveau sonore, un cours d'alphabétisation et les répétitions d'un orchestre de jeunes. Le foyer – qui compte toujours une cheminée – est la pièce maîtresse de cet ensemble, sauf dans certains centres sociaux où la banque d'accueil rappelle les fonctions médicosociales du lieu, qui tendent globalement à s'amenuiser au profit de la dimension socio-culturelle. La coexistence d'activités et de publics différents est au fondement même de ces édifices, car elle constitue le cœur du projet « d'animation globale » décrit par Gabriel Vessigault : il s'agit de regrouper dans un même lieu le plus grand nombre possible d'activités pour répondre à l'éventail le plus large des besoins. L'idéal promu est celui d'un homme complet car accompli par des pratiques diversifiées : artistiques, expressives, civiques, sportives... Cette recherche de globalité répond également à une logique économique,

puisqu'elle permet de rationaliser les coûts en multipliant les usages d'un même lieu. La salle polyvalente est donc un élément typique des années soixante, la cloison de séparation mobile également.

Équipement intégré

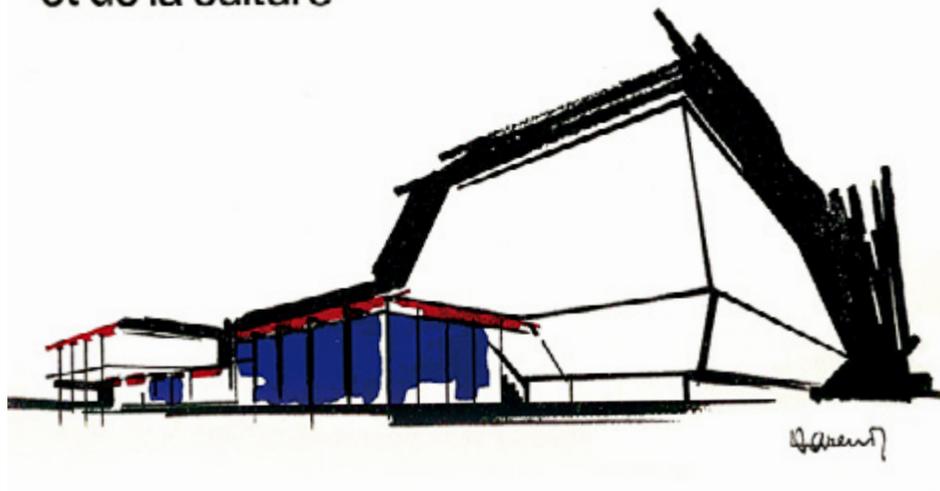
Cette recherche de globalité et de polyvalence est également à la source des réflexions visant à rassembler dans un même complexe une maison des jeunes et un FJT, un gymnase ou un théâtre. À la fin de la décennie seront inaugurées les premiers équipements intégrés, à Yerres et à Istres, bâtiments expérimentaux promus par Paul Chaslin et Jean Ader qui visent à supprimer les barrières physiques et fonctionnelles entre collège, bibliothèque, centre social et maison des jeunes en les fusionnant dans un ensemble susceptible de répondre aux besoins culturels les plus larges. Ces bâtiments portent ainsi au plus haut degré le rêve de décloisonnement des équipements, et donc des temps sociaux, au service du projet d'animation des années soixante. Cette expérience s'inspire de modèles scandinaves et anglo-saxons, en particulier des *community colleges* anglais.

Gestion participative

Les équipements socioculturels témoignent également de l'idéal civique ou politique qui fonde l'animation. À leurs débuts, leur gestion était souvent confiée à une association, et même quand ce n'était pas le cas, il était rare que le public qui les fréquente ne soit pas au moins consulté à propos de leur fonctionnement. Leur gestion était donc pensée sur un mode participatif, visant à développer ou restaurer la démocratie à la base. Il s'agissait de « faire vivre la démocratie vécue » avant que la démocratie dite « participative » ne soit mise en avant. Cette participation était animée par des membres des classes moyennes salariées et une fraction supérieure des catégories

Prototype de la maison des jeunes et de la culture de Troyes construite en 1965 et conçue par l'architecte Claude Parent.

maison des jeunes et de la culture



populaires, qu'on retrouve dans les conseils d'administration des associations qui gèrent ces équipements.

Esthétique de la vie quotidienne

Pour répondre aux besoins des collectivités en matière d'équipements socioculturels, des bureaux d'études se créent souvent en lien avec les promoteurs sociaux et les mouvements de jeunesse : le Centre d'études des équipements résidentiels (Ceder) ou l'Association pour les équipements sociaux (Apes). Par ailleurs, des groupes s'efforcent de réfléchir à une esthétique des équipements. L'objectif visé est d'œuvrer à la diffusion d'une « esthétique de la vie quotidienne » – nom d'une commission de Peuple et Culture. Ces préoccupations rencontrent celles du Plan : le rapport *Réflexions pour 1985* comporte un chapitre intitulé « Esthétique », avec une importante rubrique « Esthétique

et structures collectives ».

La qualité de la réflexion menée et la réussite de certaines constructions ne doivent pas cacher que la modestie des budgets et la nécessité de construire vite ont produit un nombre important d'équipements mal conçus, à l'insonorisation médiocre et qui ont parfois mal vieilli. Certains d'entre eux résultaient de la reconversion d'édifices anciens, y compris parmi ceux inscrits dans la loi-programme. Pour les édifices neufs, la préfabrication, largement utilisée à l'époque, était particulièrement redoutée par les responsables des associations. Le marché était en effet aux mains des spécialistes de la construction scolaire qui pouvaient facilement transformer les équipements socioculturels en pâles décalques d'écoles, alors que les besoins étaient différents. La standardisation a été toutefois peu poussée. Cela distingue nettement l'équipement socioculturel de l'équipement sportif normalisé par la direction de l'Équipement de Jeunesse et Sports dès le

début des années soixante. Pour le socioculturel, le travail de normalisation n'ira pas au-delà des distinctions entre maison de jeunes principale et foyer de jeunes de moindre importance, les deux se distinguant essentiellement par leur surface et leur rayonnement. En 1965 la société Saint-Gobain propose un prototype de MJC modulaire devant permettre l'industrialisation des procédés de construction et donc la baisse des coûts, au moment où l'expansion des MJC paraît sans limites. Trop innovant, le prototype implanté à Troyes s'avérera trop fragile pour être industrialisé, d'autant plus que sa mise au point est exactement contemporaine d'un revirement de la politique ministérielle, jusqu'alors favorable aux équipements lourds type MJC, au profit de micro-équipements d'un genre nouveau.

Les Mille Clubs

Les trois générations de Mille Clubs (1968-1977) constituent une tentative pour accélérer l'équipement socioculturel du territoire, tout en essayant, à l'origine, de transformer les rapports entre l'État et le monde associatif. Le service de l'Équipement de Jeunesse et Sports lance en 1967 un concours pour des micro équipements. L'expérience acquise depuis le début des années soixante et les premiers travaux des sociologues, en particulier ceux de Jacques Jenny, montrent le besoin d'équipements plus petits que la plupart des MJC ou des foyers de jeunes. Le projet consiste à favoriser une animation moins formelle, grâce à des équipements de taille réduite. Les Mille Clubs seraient attribués sous forme de subvention en nature aux municipalités et livrés en kit, à charge pour les jeunes d'en assurer le montage, l'objectif étant ici de permettre une appropriation des locaux. Cette politique est portée par François Missoffe qui juge que les MJC, très largement favorisées par

son prédécesseur, n'attirent qu'une minorité de jeunes, qu'elles chercheraient de plus à « politiser ». Il entend donc susciter une autre animation, où les animateurs seraient davantage en retrait et appuyés par « le soutien discret, mais efficace attribué aux services de la Jeunesse et des Sports ». De nouveaux animateurs fonctionnaires seraient recrutés pour coordonner l'animation des différents Mille Clubs d'une zone géographique, mais ils auraient un rôle de supervision plutôt que d'animation. Le ministre ne se prive pas alors de faire part publiquement de ses doutes sur la pertinence de l'animateur professionnel, métier où, selon lui, il faut « être un saint ou un raté ».

Les micro-équipements étaient prévus pour être gérés sous une forme associative qui interdirait cependant l'affiliation à des mouvements déjà existants, ce qui écartait les mouvements agréés. On voit mal comment juridiquement la procédure aurait été possible, mais c'est bien ainsi qu'elle est présentée dans des documents officiels. La création des micro-équipements remettait donc en cause le principe de la non-intervention directe de fonctionnaires dans l'animation, et donc la cogestion. « L'État doit désormais assumer ses responsabilités dans le domaine des loisirs » résumait François Missoffe. Cette politique suscita donc une hostilité très forte de la FFMJC qui estimait – à juste titre – que cette politique était destinée à limiter son influence. Les autres associations étaient plus modérées et pouvaient apprécier l'idée de micro-équipements, tout en percevant nettement le risque que faisait peser pour la cogestion l'apparition d'animateurs fonctionnaires d'État. Mai 68, le départ de François Missoffe et les restrictions budgétaires ramenèrent le projet des Mille Clubs à une politique d'équipement plus classique : ils furent confiés à des collectivités locales ou à des associations de jeunesse et d'éducation populaire agréés et, après de nombreux déboires techniques en ce

qui concerne la première génération de clubs, ils servirent à compléter l'équipement socioculturel, particulièrement dans le monde rural. Le corps d'animateurs spécifiques ne vit pas le jour, entérinant définitivement

la division du travail entre l'État et le monde associatif qui remontait à la Libération et qui avait déterminé le cadre dans lequel s'était développée l'animation professionnelle au cours des années soixante.

Pour en savoir plus

Geneviève Pujol (dir.), *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, L'Harmattan, 2000.

Geneviève Pujol (dir.), *L'Éducation populaire au tournant des années soixante, État, mouvement, sciences sociales*, Injep, 1993.

Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la jeunesse*, Plon, 2005.

Plaquette de présentation de stages organisés
par la Fédération nationale des Francas,
sans date [années 1960].

STAGES

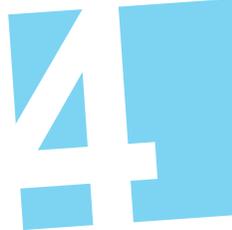


FRANCS ET FRANCHES CAMARADES
Fédération Nationale Laïque
des Patronages, Centres aérés, Maisons de l'Enfance

66, Chaussée d'Antin - PARIS 9^e

Tél. : 874-59-89

Former les animateurs pour animer la vie sociale



LA NAISSANCE de la profession d'animateur est la grande affaire des années soixante pour le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le portrait de l'animateur idéal est donc un passage obligé de la littérature spécialisée des années soixante. Une part importante des travaux du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) a porté sur la recherche de définitions et surtout d'un statut d'animateur. Redonnons la parole à son délégué général Gabriel Vessigault qui proposait en juillet 1966 cette définition :

Animateurs permanents de jeunesse et d'éducation populaire : ces cadres travaillent dans des milieux très divers, avec un esprit qui peut différer, mais avec une déontologie, des méthodes et des techniques semblables. Ce ne sont ni des enseignants, ni des moniteurs, ni des spécialistes de techniques. À la limite, ils peuvent être à la fois des animateurs, des éducateurs, des agents de relation publique, des hommes de contact ; ils peuvent être également des administrateurs, des gestionnaires. Dans l'ensemble, ils ont un rôle non seulement éducatif et culturel, mais aussi très social. En effet, ils ont pour but essentiel de faire participer adultes et jeunes à la société, à la civilisation, et de leur apprendre l'art de vivre.

La dernière phrase témoigne du climat d'une époque et des ambitions assignées aux animateurs et à l'animation dans les années soixante. Sans doute l'ampleur des attentes ne peut-elle alors que susciter des déceptions, mais la priorité est de dépasser l'amateurisme et la bonne volonté, grâce à la formation qui concerne tous les animateurs, militants comme professionnels. La figure du bénévole n'est pas alors valorisée autant qu'elle le sera une quinzaine d'années plus tard, lorsque la professionnalisation sera largement effectuée et que le bénévolat connaîtra un retour en grâce sur fond de promotion de la société civile.

L'âge du stage

La formation des cadres par des stages est une tradition du scoutisme, élargie grâce aux Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) qui sont issus des Éclaireurs de France et institutionnalisés pendant la séquence Vichy-Libération. Au cours des années soixante, les stages se multiplient avec les subventions Jeunesse et Sports : depuis les stages de week-end destinés aux débutants jusqu'aux stages dits « de formation spécialisée » pour les plus de dix-huit ans, qui se subdivisent en 1^{er} et 2^d degrés. Dans ce dernier cas, ce sont le

plus souvent des stages longs dits « de réalisation », qui consistent en ce qu'on appellerait aujourd'hui « un stage-résidence » et s'achèvent par une réalisation commune sous la forme d'un spectacle. Ils peuvent durer d'un mois à un mois et demi, avec une vie communautaire. Les plus célèbres sont ceux d'art dramatique qui donnent lieu à des spectacles entièrement réalisés par les stagiaires, de la mise en scène aux costumes en passant par le jeu. Mais on en compte également dans le domaine de la photographie, du cinéma, du folklore – les plus nombreux après le théâtre – ou encore du « Livre vivant », technique de mise en scène d'une œuvre littéraire avec une population, promue par Jean Nazet.

Ces stages sont conçus et animés par les instructeurs nationaux dont les origines remontent à la Libération, du temps de Jean Guéhenno. Ces hommes et femmes sont spécialistes d'une technique (théâtre, folklore musique, éducation populaire, etc.) très attachés à leur indépendance ; ils sont également suspicieux devant l'évolution d'une administration de Jeunesse et Sports où ils ont dénoncé la mainmise du sport. Ils sont épaulés depuis 1957 par des instructeurs régionaux qui deviennent comme eux des conseillers techniques et pédagogiques (CTP) en 1963.

Les associations organisent de leur côté des stages avec leurs instructeurs. Ils sont ouverts à leurs membres, mais également à ceux d'autres mouvements, ce qui contribue à créer un esprit « éducation populaire » qui transcende les mouvements. Les stages de Peuple et Culture sont les plus réputés ; ils sont complétés par l'université d'été du mouvement, qui contribue à en diffuser les grandes thématiques. Les formations des Ceméa en matière pédagogique et celles de la Ligue de l'enseignement sur les aspects culturels attirent également les militants. À cela s'ajoutent les voyages d'études, facilités depuis 1959 par l'organisme de cogestion des déplacements de jeunes, le Cogedep. Les voyages d'études de Peuple et Culture sont très recherchés. Parmi les destinations privilégiées figure l'Allemagne, réconciliation oblige. Mais

cela tient également au fait que les services culturels de la zone d'occupation française ont mené dans l'après-guerre une politique importante d'éducation populaire qui, à certains égards, a servi de laboratoire pour la politique menée dans l'Hexagone. Peuple et Culture y a joué également un rôle important, d'autant plus que jusqu'en 1952 Joseph Rovin, une de ses figures, était en charge des questions de culture populaire dans l'administration française d'occupation. La dimension internationale, voire interculturelle, est présente également dans les stages « Découverte de la France » initiés à l'origine par Peuple et Culture et les MJC, puis organisés par Jeunesse et Sports : l'objectif est de réunir de jeunes Français et de jeunes étrangers pour une étude des aspects de la vie française à travers un séjour dans une région.

Marly-le-Roi

De nombreux stages sont abrités dans les centres régionaux d'éducation populaire et d'éducation physique et sportive (Creps) : ceux organisés par Jeunesse et Sports, mais également une part importante de ceux qui émanent des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ils trouvent dans ces centres l'hébergement et une assistance technique et pédagogique. Les stages d'intérêt national sont accueillis à l'Inep, l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi, logé dans un vaste domaine du xviii^e siècle. « Marly », de la Libération jusqu'à sa fermeture en 2010, et tout particulièrement pendant les années soixante, est le centre symbolique pour le milieu de la jeunesse et de l'éducation populaire, qui y tient ses formations et ses assemblées générales¹⁵. Le stage à Marly a valeur de rituel quasi initiatique. D'une façon générale, les stages occupent une large place dans la vie et l'imaginaire de l'éducation populaire. « Certains souhaiteraient voir la France entière défilé en stage, par petits paquets ! » déplorent Jacques Charpentreau et René Kaës, militants et auteurs du livre *La culture populaire en France*

15 - Devenu Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) en 1987, il a déménagé en 2010 dans le 13^e arrondissement parisien et a perdu ses missions d'accueil au profit des seules missions de recherche, évaluation, documentation.

(1962). Les conditions étaient réunies pour que l'idéologie de la formation imprègne le métier d'animateur en cours de définition.

Congé cadres jeunesse

Sur le plan législatif, la grande avancée est la loi dite « Congé cadres jeunesse » du 29 décembre 1961 qui permet aux salariés et apprentis âgés de moins de vingt-cinq ans de s'absenter six jours par an pour suivre une formation de cadre organisée par des organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Ce congé ne donne pas droit à rémunération, mais à partir de 1964, les services de Jeunesse et Sports offrent des bourses pour compenser le manque à gagner. Sept mille deux cents bourses seront attribuées en 1969. Ce projet de loi qui avait été lancé sous la IV^e République a mis près de dix années pour aboutir. Il avait dans un premier temps débouché sur la loi relative au congé d'éducation ouvrière du 23 juillet 1957, mais celle-ci se limitait à la formation syndicale. La loi votée en 1961 a des ambitions plus restreintes que celles de ses promoteurs initiaux – des catholiques sociaux proches de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) – qui visaient à accorder un congé culturel rémunéré à l'ensemble des jeunes travailleurs. La loi dite « Congé cadres jeunesse » permet de fait aux associations de former leurs animateurs bénévoles, qui sont autant de professionnels potentiels. Cet usage de la loi témoigne également d'un risque de réduction des politiques de jeunesse aux questions d'animation

L'essor des formations de longue durée pour les animateurs

C'est en 1959 qu'est lancée la première formation professionnelle de longue durée pour éducateur populaire. Organisée à l'Inep, elle est destinée aux nouveaux directeurs de MJC et co-organisée par leur fédération avec les services du haut commissariat. Les organisations

« amies », en particulier Peuple et Culture, sont parties prenantes. D'une durée de trente-huit semaines sans compter les stages, la formation est entièrement prise en charge par une subvention de Jeunesse et Sports, rémunération des stagiaires comprise. Jusqu'à la création du Fonjep en 1964, la Fédération française des maisons de jeunes (FFMJC) bénéficie ainsi d'un monopole. Chronologiquement, c'est l'association Amitiés sociales qui crée une seconde formation de longue durée, à Rennes, en 1962, avec des financements du ministère de la Construction et des Affaires sociales et non de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de former des directeurs et animateurs de foyers de jeunes travailleurs. En janvier 1964, le Centre de culture ouvrière (CCO), issu de la JOC ouvre à Nogent-sur-Marne l'Institut de formation d'animateurs de collectivités (Infac). La transition de « culture ouvrière » à « formation d'animateurs de collectivités » est parfaitement révélatrice des transformations à l'œuvre dans le secteur de l'éducation populaire au début des années soixante. Les formations de l'Infac ont, à l'origine, pour débouchés privilégiés, mais non exclusifs, des emplois dans le tourisme familial et les foyers de jeunes travailleurs. Toujours en 1964, l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) inaugure sa première formation de longue durée à Olivet dans le Loiret, prélude à la création du centre de Fublaines en Seine-et-Marne qui proposera un large éventail de formations. L'UFCV offre un cycle complet de formation, couronné par l'Institut supérieur de formation des animateurs de loisirs (Isfal) qui se donne pour objectif de former des cadres de l'animation.

La création du Fonjep entraîne la multiplication des formations destinées à l'animation professionnelle : celle de la Fédération nationale Léo Lagrange est ainsi mise en place dès 1964. En 1965, même la Ligue de l'enseignement, opposée à l'origine aux principes de formation des animateurs professionnels,

Plaquette de présentation de l'Institut de formation professionnelle pour animateurs, cadres et personnels de collectivités locales (Infac), sans date [fin des années 1960].



**les
carrières
sociales
de
l'animation**

pourquoi pas vous ?

devenez directeur de foyer
hôtesse de village de vacances
animateur de grands ensembles
économe de collectivités

suivez une formation professionnelle
rémunérée

renseignez vous à

infac

82, rue François-Rolland
94130 NOGENT-SUR-MARNE
Téléphone 873.61.50

ouvre un centre à Jarménil, dans les Vosges, qu'elle fermera trois ans plus tard. Aux stages organisés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, il faudrait ajouter ceux créés par d'autres structures – et donc hors financement Fonjep – par exemple l'École pratique de service social, une des plus anciennes écoles de travail social parisiennes, qui en organise depuis 1960. Dès 1964, le Fonjep finance la formation de cent trente-sept stagiaires pour un montant un peu plus d'un million de francs. Cinq ans plus tard, l'effectif se monte à neuf cent trente-six stagiaires pour presque quatre millions de francs de subventions.

Si la mise en œuvre de la cogestion se traduit par la forte croissance du nombre des animateurs formés, elle ne débouche pas sur l'Institut national de l'Éducation permanente et du développement culturel qui avait été envisagé à partir de 1963 par le haut comité Jeunesse. Porté par Joseph Rovin, cet institut aurait eu une mission de recherche et de formation des cadres, et parmi eux ceux appelés à des fonctions de coordination et de direction. Son financement aurait reposé sur la cogestion, ce qui aurait permis de sauvegarder la « personnalité des mouvements », c'est-à-dire leur originalité idéologique et pédagogique. Lié au projet de loi-programme d'animation, il disparaît avec lui. Il est vraisemblable qu'il aurait été dans tous les cas victime également de la méfiance d'un grand nombre d'associations, catholiques, mais pas uniquement, vis-à-vis du risque « d'étatisme », méfiance qui est apparue lors de la création du premier diplôme du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le Décep

Créé en 1964, la même année que le Fonjep, le diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire (Décep) peut sembler la conséquence logique de la création d'un mécanisme de financement des postes d'animateurs

professionnels. La réalité est un peu moins mécanique, puisque la création du Décep résulte d'abord d'une nécessité administrative qui ne concerne pas les animateurs. Jeunesse et Sports se trouve en effet devant l'obligation de créer un corps pour ses instructeurs spécialisés devenus CTP qui n'avaient jusqu'alors que le statut de contractuels. Afin de les intégrer dans un corps, il faut inventer une procédure spécifique. Le Décep sera donc d'abord un concours « adapté » d'accès à un corps de la Fonction publique : comme la procédure du concours paraît humiliante pour des hommes et des femmes employés pour certains depuis près de vingt ans dans ces fonctions, le diplôme est délivré sur dossier pour les CTP en poste. Ce diplôme – en fait, concours – pour les fonctionnaires est ensuite étendu au secteur privé, ce qui en fait bien un diplôme, le premier du secteur de l'éducation populaire, si l'on met à part ceux liés aux colonies de vacances. On notera que le terme « animateur » ne figure pas dans l'intitulé du diplôme. Bien que conçu pour aider à la « définition de la carrière d'éducateur populaire », suivant une formule de l'époque, il est ouvert également à des « bénévoles » soucieux de se perfectionner, ce qui montre la complexité que recouvre le terme de « professionnalisation ».

Le principe même d'une certification ne donna pas lieu à des débats très vifs, même si certains pointaient le risque d'une technicisation. Les craintes portaient davantage sur l'uniformisation des formations par les diplômes, ce qui aurait nié la personnalité des mouvements. Une réponse fut apportée par le fait que la composition des jurys ménageait une large part aux associations, sur le principe de la cogestion.

Le Décep se compose de deux parties. Les débats se polarisèrent sur la première et les conditions d'admission. L'expérience préalable, bénévole dans la plupart des cas, était une nécessité perçue comme évidente. Elle demeura une des conditions requises pour l'entrée en formation dans les métiers de l'animation. Le « niveau

baccalauréat » exigé suscita de vives discussions, les associations de jeunesse et d'éducation populaire souhaitant donner au métier d'animateur un « caractère promotionnel », c'est-à-dire permettant une promotion sociale, particulièrement pour les candidats d'origine ouvrière. La préparation d'une épreuve de culture générale permettait donc aux non-bacheliers d'accéder au diplôme. Le programme surprend par son ambition encyclopédique, comme si la globalité et la généralité visées par l'animation devaient déboucher sur une impossibilité à définir les connaissances requises pour les animateurs. Il donne un aspect étonnamment scolaire à un diplôme qui voulait précisément éviter la culture livresque. Cet encyclopédisme est contesté tout au long des années soixante.

La référence au baccalauréat situe approximativement l'animateur dans une hiérarchie des professions proches. On peut le juger relativement élevé si l'on songe qu'en 1964 guère plus de quinze pour cent d'une génération obtenait le bac. Le « niveau bac », c'est-à-dire celui d'une première ou d'une terminale non suivies de la réussite à l'examen, est alors typiquement celui des éducateurs spécialisés et d'une partie des instituteurs, dont plus de la moitié ne passent pas par l'école normale, en raison de la croissance des besoins et de la pénurie des vocations. Nombre d'instituteurs vacataires n'ont alors que leur « premier bac », c'est-à-dire un niveau de classe de première. Les éléments dont on dispose sur le public des formations d'animateur révèlent qu'une partie importante a auparavant exercé quelque temps des fonctions d'éducateur ou d'instituteur vacataire.

Social ou éducatif ?

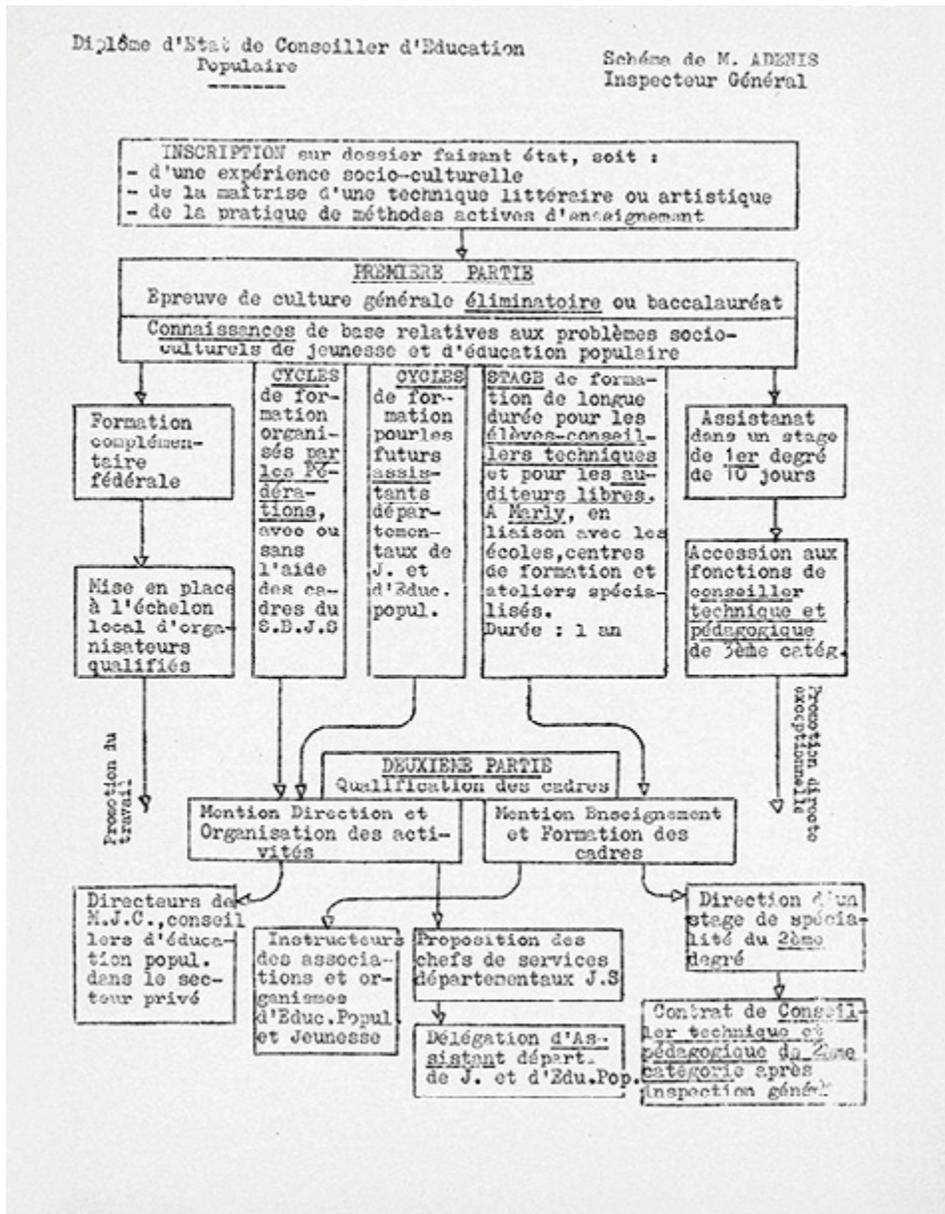
Derrière la question du niveau scolaire des animateurs et de leur culture générale, il est facile de repérer la question de l'identité du nouveau métier en train de s'inventer : métier du social au sens de « travail social » ou métier éducatif ? La première partie de

l'alternative renvoie du côté du ministère des Affaires sociales et de sa périphérie associative marquée depuis Vichy par le catholicisme social. Mais, même dans cette sphère, l'aspect réparateur ou celui de lutte contre l'inadaptation qui sont attachés aux métiers de ce qu'on appellera « travail social » à partir de 1970 ne paraît pas recouvrir parfaitement les fonctions d'un animateur, métier récent par rapport à d'autres professions. Le concept de « métier éducatif » renvoie à la figure de l'instituteur. Une part importante des inspecteurs de Jeunesse et Sports, surtout parmi ceux qui s'intéressent aux questions de jeunesse, est issue du corps des instituteurs ou des professeurs d'école normale et a pour référence implicite ou explicite les maîtres du premier degré. L'inspecteur général Adenis, ancien professeur d'école normale, qui a la responsabilité du Décep, ne cache pas son inquiétude devant le niveau de culture générale des candidats, jugé trop faible à son goût : à propos des directeurs de MJC, il s'inquiétait « du recrutement dangereusement limité à un secteur sous-cultivé de la Nation ». Un de ses collègues résumait la situation : « il nous faudrait de vrais instituteurs », c'est-à-dire des maîtres ayant reçu une solide formation générale dans le cadre d'une école normale. L'un des enjeux, qui n'a pas toujours été aussi clairement exprimé, est de définir un nouveau métier éducatif et « culturel », dont les références ne seraient pas celles de l'école, ni nécessairement celles du bon élève généralement associées au recrutement des enseignants.

Une université marginale

L'Éducation nationale est absente des débats sur le Décep et, au-delà, de la mise en place des formations d'animation. Les diplômes du travail social s'étaient construits hors d'elle, que ce soit celui d'assistant de service social en 1932 ou celui d'éducateur spécialisé qui débouche en 1967 sur un DE,

Schéma d'organisation du diplôme du Décep (diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire) réalisé et présenté par Henri Adenis, inspecteur général d'éducation populaire, à une réunion du 8 juin 1964 du comité de mise en place de ce diplôme. Dans ce comité, figurent des membres du ministère chargé de la Jeunesse et de l'éducation populaire (Robert Bricet, Christiane Guillaume, Christiane Faure, Olivier Hussenot, Charles Antonetti, Jean Le Veugle, etc.) et également Gabriel Vessigault pour le Fongep, Lucien Trichaud pour la FFMJC, Dominique Alunni pour l'Institut de culture ouvrière (ICO), François Libouteux pour le Conseil français des mouvements de jeunesse (CFMJ) et Robert Dader pour la Ligue de l'enseignement.



diplôme d'État délivré conjointement par les Affaires sociales, la Justice et l'Éducation nationale, mais dans laquelle cette dernière ne joue pas un rôle important. Son implication dans l'animation va se faire de manière tardive et périphérique, dans le cadre des nouveaux instituts universitaires de technologie (IUT) créés par la loi de janvier 1966. En 1967 et 1968, six départements « Carrières sociales » ouvrent à Bordeaux, Grenoble, Lille, Paris, Rennes et Tours. L'éducation spécialisée et l'assistance de service social sont présentes dans certains départements, mais l'animation, avec les deux tiers des inscrits, rassemble de loin le plus d'étudiants. Les liens entre ces nouvelles formations universitaires et le monde associatif tiennent surtout à des contacts personnels des militants et des professionnels du monde associatif intervenant dans les cursus.

Le nouveau métier d'animateur se construira très largement sans lien avec l'Université. Les sciences de l'éducation, reconnues comme discipline en 1967, se préoccupent à l'origine surtout d'éducation scolaire et les animateurs diplômés des IUT ne représentent qu'une toute petite partie des animateurs formés, occupant le plus souvent des positions d'encadrement. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire perçoivent assez mal dans un premier temps l'immixtion de l'Université dans leur domaine, à l'exception de la Ligue de l'enseignement, fidélité à l'Éducation nationale oblige. La plupart des fédérations employeurs exigent que la formation universitaire soit suivie d'une formation spécifique donnée par l'employeur. Quant au ministère de la Jeunesse et Sports, il ne parvient pas à un accord avec le ministère de l'Éducation, sauf en ce qui concerne une passerelle avec son nouveau diplôme d'animation, le Capase.

Base et Capase

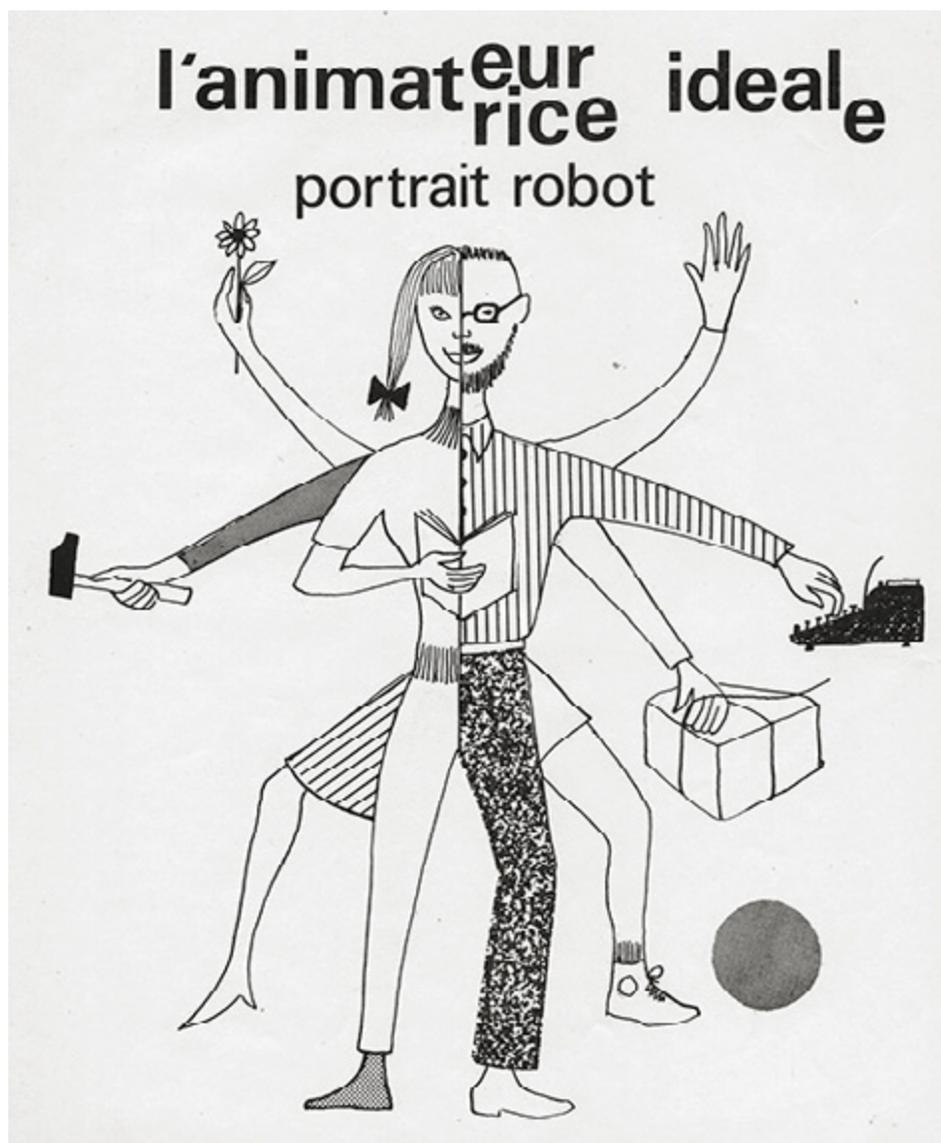
Deux décrets du 5 février 1970 donnent naissance au brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (Base) et au certificat d'aptitude à la promotion des activités

socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (Capase). Ils ne substituent pas au Décep qui continue à exister, malgré les critiques dont il est l'objet, accentuées dans le contexte post-Mai 68. L'animation fait son entrée dans la titulature administrative, mais non le « socioculturel », Jeunesse et Sports utilisant depuis 1967 la notion de *socio-éducatif* pour désigner le secteur de l'animation en soulignant la dimension pédagogique qui doit y être privilégiée. Le Base sanctionne un « tempérament d'animateur » et une expérience. Il est dépouillé des aspects scolaires qui sont ceux du Décep, puisqu'il ne comporte pas d'épreuve écrite. Il repose sur une logique d'expérience, le candidat étant jugé sur l'exercice concret de ses activités, lors d'une inspection. Le Base permet de se présenter au Capase, lui aussi novateur à l'époque par sa logique capitalisable. Après une épreuve écrite et orale éliminatoire, le candidat doit acquérir quatorze unités de valeur (UV) sous forme de stages puis effectuer une expérience pratique de longue durée dont l'évaluation donne lieu à quatre unités de valeur puis sept épreuves d'évaluation et autant d'unités de valeur. Les titulaires du diplôme universitaire de technologie (DUT) bénéficient de l'équivalence de certaines UV, selon une logique de passerelle. Le travail d'évaluation se fait au long cours puisqu'il est à l'origine conçu pour durer trois ans en moyenne. Il est effectué dans le cadre des commissions régionales de la promotion socio-éducative (Corepse) qui associent fonctionnaires Jeunesse et Sports et employeurs-responsables associatifs, selon la logique de la cogestion. Le Capase suscitera très vite une déception à la hauteur des espoirs que nourrissait son caractère novateur. Sans aborder une question qui dépasse le cadre de ce livre, on peut dire que la logique de capitalisation s'avérera très pénalisante pour les candidats, dont trop peu parviendront au bout du cycle. Par ailleurs, la diversité des stages proposés mettra en péril la cohérence de la formation.

Quelle culture pour les animateurs ?

Au tournant des années soixante-dix, ce sont sans doute entre vingt et vingt-cinq centres de formation qui sont en fonctionnement¹⁶. La plupart dépendent de fédérations d'éducation populaire qui tiennent à leur spécificité. Malgré tout, il semble que quelques

évolutions communes se dégagent dans l'organisation des cursus proposés aux animateurs. Ainsi le principe de l'internat qui était la règle au début des années soixante a perdu son caractère systématique, tout en étant au moins ponctuellement utilisé pour des périodes de regroupement avec veillées ou des soirées thématiques. L'idée d'un collectif de formation soudé par une vie



Dessin figurant dans un dossier type de stage de formation d'animateurs permanents des loisirs et de l'enfance organisé par la Fédération nationale des Francas en 1966.

16 - En 1972-1973, on en compte trente-cinq, mais la loi sur la formation professionnelle de 1971 a déjà fait sentir ses effets.

communautaire demeure donc en partie.

Le contenu de la formation évolue quant à lui dans le sens d'une réduction sensible de la part des activités culturelles, spécialement artistiques, qui, dans la logique de l'éducation populaire de la Libération, occupaient une place importante, centrale sans doute dans l'esprit des fonctionnaires de Jeunesse et Sports. Passé 1965, ces activités tendent de plus en plus à être remplacées par ce qu'on appelle alors « les sciences humaines », c'est-à-dire d'abord la psychologie, particulièrement la psychologie sociale, et dans une moindre mesure par la sociologie. On cherche à former « un honnête homme social » (Jean-Marie Mignon). La non-directivité de Carl Rogers connaît le succès et on notera à titre d'anecdote que le premier séminaire français de Rogers se tient, pour de simples raisons de commodité, dans un VVF à Dourdan, en 1965. Un fonctionnalisme parfois sommaire règne. Ce tableau mériterait d'être nuancé. Il serait intéressant de voir comment l'héritage de la pédagogie de la JOC a été transformé à l'Infac et mêlé à d'autres courants. Par ailleurs, dans le cas de la formation des directeurs de MJC, la plus ancienne, on note de la part de stagiaires de fortes résistances au tournant psychosociologique que la fédération essaye d'imposer en 1967. Cette inflexion est perçue comme une forme de dépolitisation du cursus et donc du métier d'éducateur populaire, combattue par des directeurs parmi lesquels la CGT s'affirme. Après Mai 68, dans toutes les formations d'animateur, conflits et grèves se multiplient, ce qui contraste avec le début de la décennie où semblait régner une discipline inspirée par le modèle des écoles normales d'instituteurs. L'évolution la plus importante est sans doute la montée des préoccupations gestionnaires : comptabilité, notions de droit occupent une place croissante. Les formations de la FFMJC, celles de la Fédération Léo Lagrange ou encore celles destinées aux directeurs de FJT sont réputées pour l'importance qu'elles accordent à ces aspects. Ce poids de la

gestion est sans doute encore plus important que ce que laissent supposer les intitulés des cours ou les plannings. En effet, si la formation dite « théorique », en centre de formation, est importante, il faut également compter avec la formation dite « pratique », sur le terrain : la socialisation professionnelle par les pairs compte beaucoup. Or sur le terrain les préoccupations gestionnaires occupent une place importante, si ce n'est dominante. Ajoutons que les animateurs formés, même s'ils ne l'avaient pas été spécialement pour assumer des tâches administratives, se trouvent souvent dans les faits à devoir exercer rapidement des fonctions gestionnaires. On attribue des tâches de contact avec les publics à des animateurs peu ou pas formés, tandis que ceux qui l'ont été se voient confier des fonctions « gestionnaires » qui exigent une confiance que leur certification garantit aux yeux des employeurs. La pénurie d'animateurs diplômés produit en partie une évolution gestionnaire du métier, nouvel indice de l'influence que la « mise en équipements » fait peser sur l'identité d'un métier en construction.

L'introuvable statut

La prise en charge de postes d'animateurs par le Fonjep constitue « un élément important d'un statut de fait car il est la preuve officielle et écrite d'une reconnaissance par les pouvoirs publics et les collectivités locales », notait Gabriel Vessigault en 1966. Reste que cet état de fait devait logiquement laisser place à un véritable statut qui aurait signifié la reconnaissance officielle d'une nouvelle profession. Cette question a très largement occupé le Fonjep avec des réflexions coordonnées par Maurice Cayron et Pierre Dunoyer de Segonzac. Parmi les points abordés figurait bien entendu la question des barèmes de rémunération, réglée provisoirement par l'adoption du barème de la FFMJC. Le Fonjep n'est pas le seul lieu de réflexion puisqu'en 1966 le haut comité à la Jeunesse est actif avec un groupe constitué autour de Joseph Rovon, tandis que les

services centraux de Jeunesse et Sports se placent dans une perspective plus interministérielle.

L'ensemble de ces réflexions semble achopper sur la diversité des intérêts en jeu, parfois contradictoires, en particulier entre les associations d'éducation populaire. Si la figure idéale de l'animateur peut parvenir à rassembler les différents partenaires, il n'en va plus de même lorsqu'il s'agit de passer aux modalités concrètes, à l'animateur concret, celui dont ont besoin les différentes organisations. Aux grandes considérations sur la capacité à susciter la dynamique sociale succède une énumération de tâches, qui pourrait définir éventuellement des métiers, mais pas un métier unique : quoi de commun, en effet, entre la direction d'un foyer de jeunes travailleurs (FJT) et l'animation d'un atelier photographie, y compris dans ce même foyer, sans parler de l'animation d'un mouvement de jeunesse ? Par ailleurs, et sans que cela se confonde exactement avec le point précédent, la diversité qui fait la richesse du monde de la jeunesse et de l'éducation populaire se révèle ici une sérieuse limite. La lenteur des réflexions autour du statut montre que la cogestion peut confiner parfois à l'inaction.

C'est donc l'administration de Jeunesse et Sports qui reprend l'initiative. À partir de novembre 1968, Robert Brichet, directeur du service des études et de l'action générale (SEAG) et éminente personnalité du ministère, préside un « groupe de réflexion sur le statut des

animateurs » où l'on retrouve des responsables venus des différents groupes évoqués plus haut, avec une plus forte présence des fonctionnaires Jeunesse et Sports, en particulier des cadres pédagogiques (assistants, conseillers techniques et pédagogiques) qui potentiellement peuvent être intégrés dans les animateurs concernés par le statut. Gabriel Vessigault y participe, mais non pas à titre de délégué général du Fonjep, association loi 1901, mais au titre d'inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, bel exemple de la souplesse que permet la cogestion...

Non conviés à l'origine, les syndicats d'animateurs sont associés à la réflexion en avril 1969. Leur présence témoigne du développement d'un syndicalisme ancien parfois. Le premier syndicat était celui des techniciens CGT de l'éducation populaire fondé par des membres de Peuple et Culture en 1946, vite rejoints par des directeurs de MJC. Mais l'essor syndical ne date que de 1964-1965 avec l'augmentation des effectifs. La revendication syndicale n'était pas simple dans un univers où l'employeur est une association gérée par des bénévoles, mais qui vit de subventions publiques. La FFMJC connaît depuis 1967 une grave crise liée à la dégradation des relations avec l'État, mais également – et c'est en partie lié – à un conflit avec le puissant syndicat CGT des directeurs. Mais tous les animateurs, quelle que soit la fédération pour laquelle ils travaillent, sont confrontés à la question de leur

Robert Brichet (1915-2002)

Docteur en droit à Alger en 1943, Robert Brichet entre dans les services juridiques du Comité français de libération nationale (CFLN). En 1945, il participe à la réorganisation administrative de l'Éducation nationale, où il va effectuer sa carrière à la direction de l'Architecture puis à Jeunesse et aux Sports, sur le volet Jeunesse. Il publie un projet remarqué de ministère des Arts en 1955. À partir de 1959, il est en charge de la sous-direction de la Jeunesse. Il est l'expert juridique de Jeunesse et Sports et l'auteur d'un traité de droit des associations qui est resté pendant plusieurs décennies un classique.

Les municipalités et l'animation

AU COURS des années soixante, la vie politique est marquée par des enjeux locaux et des alliances spécifiques qui rendent difficile l'assimilation au classement partisan bipartite. Malgré tout quelques lignes de force se dégagent lorsqu'on examine l'attitude des municipalités vis-à-vis de la question de l'animation.

Les municipalités communistes constituent un cas à part. Officiellement le parti communiste refuse la délégation de gestion à une association, c'est-à-dire qu'il veut que les services destinés à la population soient gérés directement par la commune, seule détentrice de la légitimité populaire. Les communes optent donc pour un service municipal de la Jeunesse, avec des animateurs bénévoles ou salariés qui ont la confiance des élus, beaucoup étant des militants communistes. La banlieue rouge dispose du plus faible nombre de postes de directeur de MJC puis de postes Fonjep, l'État ne souhaitant pas non plus favoriser des communes hostiles à la politique gouvernementale. Là où les équipes municipales ne disposent pas du même terreau militant, en province, particulièrement dans les petites villes, des municipalités communistes ont dû s'appuyer sur des associations et ont pu entrer de fait dans la logique du Fonjep.

Dans le cas des municipalités socialistes, la situation est complexe. Les villes du socialisme municipal historique, qui remonte au début du xx^e siècle, voire à la fin du précédent, optent pour des solutions municipales. Un office de la jeunesse municipal ou des centres culturels communaux s'implantent à Limoges, Clermont-Ferrand, Roubaix. La difficulté à employer des animateurs sous statut municipal contraint parfois, comme à Limoges, à confier la direction des centres socioculturels à des personnels de la Fédération des œuvres laïques, des instituteurs mis à disposition. Dans les Bouches-du-Rhône, dans des communes du Nord et de la région parisienne, la jeune fédération Léo Lagrange, favorable à une collaboration étroite avec les municipalités, commence son développement. Elle entre parfois en concurrence avec les fédérations des œuvres laïques qui ont un peu tardé à prendre le virage de l'animation et de la mise en équipement.

Les mairies centristes, modérées, et surtout les innombrables mairies « sans étiquette » ne disposent pas des mêmes liens avec des fédérations nationales d'éducation populaire que les communes de gauche. L'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV), réputée apolitique ou modérée, n'est alors que peu engagée dans l'animation d'équipements, et préfère se centrer sur la formation d'animateurs. Par choix parfois, avec la volonté de favoriser la vie associative, par nécessité souvent, les municipalités de droite confient des équipements socioculturels à des associations membres de grandes fédérations nationales d'éducation populaire. Dans les années soixante, le

développement des MJC s'effectue très majoritairement dans des communes centristes et de droite. Parmi les facteurs à prendre en compte dans ce développement se trouve la nécessité pour de nombreuses équipes de ne pas laisser croire qu'elles favorisent les milieux cléricaux. Mais certaines communes optent pour d'autres solutions. Ainsi à Bordeaux le maire Chaban-Delmas favorise la création d'une association paramunicipale, non affiliée à une fédération, pour animer les équipements des quartiers populaires périphériques tandis qu'il donne son appui à des associations anciennes contrôlées par des notables proches de lui dans les quartiers centraux.

La vie associative, et plus particulièrement la gestion des équipements socioculturels, occupent une place parfois importante dans les enjeux politiques locaux. À Rennes, la municipalité démocrate-chrétienne Fréville favorise la vie associative avec un office qui se veut un parlement des associations. À Grenoble, ville olympique, perçue comme le laboratoire de la modernité, la municipalité GAM (Groupe d'action municipale) Dubedout, qui incarne une forme de renouveau de la gauche à partir de 1965, a accordé une place considérable à la question des équipements culturels et socioculturels et entend mener une action exemplaire en matière de vie associative locale. Ces deux villes concentrent un nombre important de postes Fonjep.

identité : sont-ils avant tout des salariés, ordinaires, ou des militants rémunérés afin de poursuivre leur engagement ? Le métier d'animateur étant un métier « de vocation », la frontière n'est pas simple à tracer, encore moins dans le climat post-Mai 68. Les éléments dont on dispose concernant les horaires et les conditions de travail révèlent chez les animateurs des horaires importants, atypiques également, et une frontière floue entre le travail et la vie privée, qui peut expliquer à la fois un fort engagement dans le métier et un non moins fort « turn-over » qui inquiète déjà les employeurs. Un assez large consensus se dégage en faveur de l'idée que le métier d'animateur ne pourra pas être exercé pendant toute une vie professionnelle. On juge inévitable et même nécessaire une reconversion qu'on situe généralement vers la quarantaine.

Notons que la plupart des réflexions depuis le début de la décennie névoquent que des « animateurs », un masculin neutre qui oublie les femmes. Les animatrices sont en effet dans l'ombre. Elles sont peu nombreuses, à l'exception de l'univers social, où elles n'ont souvent pas le titre d'« animatrice », mais plutôt celui de « monitrice ». L'animation des années soixante est en effet un univers masculin : son centre de gravité est le public « jeunes », c'est-à-dire celui des jeunes garçons, avec les activités de plein air et les activités techniques, par exemple la photographie. Les animateurs sont portés par un militantisme souvent d'inspiration politique qui contribue à renforcer l'atmosphère virile. Surtout, les emplois du temps décalés des animateurs sont peu compatibles avec une vie de famille, ce qui conduit « naturellement » à en exclure de fait les femmes.

Principes agréés

Le « Groupe de réflexion sur le statut des animateurs » remet un rapport au secrétariat d'État en juillet 1969, rapport rédigé par Gabriel Vessigault qui en tire avec Robert Brichet une synthèse de deux pages. Elle est reprise un an plus tard par l'administration de la Jeunesse

et des Sports sous le titre « Principes généraux agréés pour le statut des personnels d'animation socio-éducative par le secrétariat d'État ». En voici les principaux aspects :

- Cinq niveaux de compétences sont distingués conduisant à cinq niveaux de rémunération.
- Trois modalités d'accès au métier d'animateur sont définies. Le recrutement de droit privé par contrat, le détachement de fonctionnaires, le recrutement indirect en qualité d'agent titulaire des services administratifs des collectivités locales.
- Le texte traite de manière ambiguë de l'indépendance de l'animateur, question très sensible en ces années post-68. L'animateur doit jouir d'une liberté vis-à-vis de son employeur, en particulier pour se montrer solidaire des populations qu'il anime. Si le texte prévoit des procédures d'arbitrage en cas de conflit, il ne comporte pas de clause de conscience professionnelle comme cela aurait été souhaité par certains.
- Le texte prévoit la rédaction d'une convention collective pour les employeurs d'une autorité de tutelle (fédérations, ministères).

Un mois plus tard, le 29 octobre 1970, est publiée une circulaire dite « Bord-Comiti », du nom des titulaires respectifs du ministère de l'Intérieur et du secrétariat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. Elle concerne les conditions d'emploi d'animateurs par les communes et conseils généraux. Elle prévoit qu'en cas d'absence de personnels titulaires compétents, il sera possible de recruter des agents contractuels, en particulier pour l'animation, en attendant la création d'un statut¹⁷. Cette circulaire témoigne du besoin qu'ont les collectivités locales de recruter des animateurs, et donc de l'existence d'une forme d'animation « municipale » ne relevant pas d'un cadre d'emploi associatif. En 1970, ce type de configuration, plutôt présent dans des villes de gauche, n'en était pas moins favorisé par le gouvernement qui faisait face aux pressions de municipalités de

sa majorité qui s'inquiétaient des orientations politiques des associations de jeunesse et d'éducation. Quelques maires ont profité de la crise des MJC en 1969-1970 pour municipaliser la gestion des équipements socioculturels, selon une procédure qui se développera au cours de la décennie suivante. Pour autant, les animateurs recrutés gardaient le statut de vacataires. Quant aux principes agréés qui concernaient les associations, en particulier les membres du Fonjep, ils témoignaient des progrès enregistrés depuis 1964 en faveur de la reconnaissance du métier d'animateur. Malgré tout, l'absence d'une convention collective élargie, commune à l'ensemble de l'animation, indiquait les limites de l'institutionnalisation en cours. Si l'on établit une comparaison avec le monde de l'éducation spécialisée, plus anciennement structuré il est vrai, le contraste est évident. Pour les éducateurs, une convention collective avait été instituée en 1966 et un diplôme d'État établi l'année suivante. Lui seul permettait l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé, faisant de ce métier un métier à exercice réservé. Rien de tel n'était envisageable dans l'animation où la liberté d'entrée était maintenue, avec ou sans formation, ce qui permettait une grande variété de profils, vecteur à la fois de richesse, mais aussi potentiellement de non-qualification. Contrainte ou forcée, l'animation restait un monde ouvert.

Pour en savoir plus

Francis Lebon, *Les animateurs socioculturels*, La Découverte, 2009.

Franck Lepage et Cassandre Horschamp, *Éducation populaire une utopie d'avenir*, Les liens qui libèrent, 2012.

Jean-Marie Mignon, *Le métier d'animateur*, Syros, 1999.

Françoise Tétard, Denise Barriolade, Valérie Brousselle (coord.), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire : 1918-1971*, La Documentation française, 2010.

17 - Celui-ci ne viendra de fait que beaucoup plus tard avec la création d'une filière Animation de la fonction publique territoriale en 1997.

Quelle politique pour la jeunesse ?

5

L'essor de l'animation s'inscrit dans une transformation de l'ensemble des politiques en lien avec la jeunesse et dépasse de fait le simple face à face entre Jeunesse et Sports et les associations qui gravitent autour d'elle. Au cours des années soixante, cet ensemble est mouvant car il est soumis à de profondes restructurations, en particulier celles qui affectent la périphérie de l'Éducation nationale et qui donnent naissance à l'actuel ministère de la Culture, mais également à Jeunesse et Sports en tant que ministère indépendant de la rue de Grenelle. À la marge, d'autres administrations sont également concernées. Revisiter cette histoire permet d'interroger des évidences qui structurent jusqu'à aujourd'hui notre vision des questions de jeunesse et d'éducation populaire.

À chaque ministère sa politique de jeunesse ?

L'inventaire des différentes actions menées par les administrations en matière de jeunesse est sans doute impossible. Contentons-nous d'évoquer celles qui relèvent de l'action éducative et même de l'animation.

• Jeunesse, Défense et Justice

On y trouve la création par le ministère de la Défense du Centre interarmées de formation d'animateurs (Cifa) à Angoulême en 1967. Destiné à des jeunes qui effectuent leur service national, le Centre les prépare à exercer leur action avec la troupe. Passons sur le cas des CRS qui animent des activités sportives et figurent en bonne place dans les brochures éditées par Jeunesse et Sports. Pour les jeunes susceptibles de relever du ministère de la Justice, « la jeunesse qui va mal », les années soixante voient le développement des clubs et équipes de prévention, dont les responsables sont formés entre 1962 et 1964 en collaboration avec Jeunesse et Sports à Marly-le-Roi.

Le ministère de la Construction se préoccupe des grilles d'équipement, mais participe également à l'essor des foyers de jeunes travailleurs (FJT), tout comme le ministère du Travail. Deux ministères se distinguent toutefois par leur action plus importante : les Affaires sociales et l'Agriculture.

Revue *Centres sociaux*, septembre 1965, n° 81.

La page de couverture représente l'ancien centre social d'Échirolles dans l'Isère (illustration du bas) et le nouveau en cours de construction (illustration du haut).

centres sociaux



REVUE BIMESTRIELLE DE LA
FÉDÉRATION DES CENTRES
SOCIAUX DE FRANCE

40, R. du COLISÉE, PARIS 8^e - BAL. 96-19

SEPTEMBRE 1965

N° 81

LE N° : 2,50 F

• Jeunesse et Affaires sociales

Les Affaires sociales intègrent dès l'origine le Fonjep, en compagnie de la Caisse nationale de Sécurité sociale et de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (Uncaf), rejointes en 1966 par la Fédération des centres sociaux de France (FSCF). C'est en effet cette institution qui justifie leur présence. Développés dans un cadre associatif ou dans celui d'une gestion directe par les caisses d'allocations familiales (CAF), les centres sociaux sont alors très souvent dirigés par une ancienne assistante sociale et commencent à employer des animateurs. Ils s'adressent au public des enfants et leurs mères, pour atteindre la famille dans son ensemble. Ils s'inscrivent dans une tradition d'éducation populaire, même si celle-ci est alors peu revendiquée. Affaires sociales et CAF sont perçues comme le pôle catholique social du Fonjep. Sans anticiper sur des transformations qui n'interviendront qu'au tournant des années soixante-dix, il faut souligner que la place du ministère des Affaires sociales et partant des centres sociaux dans le Fonjep reste secondaire. Leur grand essor et celui de leur professionnalisation se feront hors de ce cadre avec la création de la prestation d'animation globale par les CAF.

• Jeunesse et Agriculture

L'Agriculture, quant à elle, consacre un effort important à l'éducation populaire et à la promotion sociale, en lien avec les transformations de l'enseignement agricole par la loi de 1960, sur fond de modernisation accélérée dans le cadre du Marché commun agricole. Sous l'impulsion de Paul Harvois, un ancien inspecteur Jeunesse et Sports proche du ministre Edgar Pisani, se met en place une série de dispositifs qui visent à faire des établissements d'enseignement des foyers de vie (internats), mais également des lieux

de promotion éducative pour le milieu rural environnant, dans une logique d'éducation populaire. Cela se traduit, entre autres, par la création en 1965 d'un corps de professeurs d'éducation socioculturelle, qui assurent à la fois des fonctions d'animateur et d'enseignant. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture soutient les foyers ruraux. Il ne rejoint le Fonjep qu'en 1979, et que de façon marginale, suivi de la Fédération nationale des foyers ruraux. Se développe ainsi une action publique originale dans le monde rural, où elle n'est toutefois pas en situation de monopole. Cette action se caractérise également par un lien naturel entre la dimension scolaire et l'animation, à rebours de la tendance lourde d'alors qui est marquée par une coupure grandissante entre l'Éducation nationale et l'univers naissant de l'animation.

La fin du «tout à l'Éducation nationale»

Les années soixante sont celles de l'explosion scolaire, avec la généralisation de la scolarisation dans le premier cycle du second degré. Elles sont également les années de « la fin de l'école de Jules Ferry » et du « repli sur la sphère scolaire » (Antoine Prost). La croissance du second degré s'accompagne d'un déclin de la figure de l'instituteur, lié également à l'urbanisation. Or les pratiques d'éducation populaire se sont largement constituées autour des activités périscolaires et post-scolaires depuis la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire, dans les faits, autour des instituteurs. Ces œuvres laïques sont en déclin relatif pour certaines : sans parler des cours du soir du siècle précédent, le cinéma itinérant subit la concurrence de la télévision. Malgré tout, la Ligue de l'enseignement a maintenu et même développé depuis la Libération un réseau sans équivalent de relais culturels et éducatifs, grâce à ses unions françaises d'œuvres (UFO) : Union française des œuvres laïques

d'éducation artistique (Ufoléa), Ufol d'éducation physique (Ufolep), UFO de vacances laïques (Ufoval), Ufol d'éducation par l'image et le son (Ufoleis). Elles sont animées par des mis à disposition (MAD), c'est-à-dire des instituteurs qui continuent à être rémunérés par l'Éducation nationale, mais assurent leur service dans ces associations et non devant une classe. Ils sont au nombre de plusieurs centaines au service des UFO, des Fédérations des œuvres laïques (FOL) départementales de la Ligue, mais également des œuvres complémentaires de l'École publique : Ceméa, Francs et Franches Camarades, Pupilles de l'enseignement public (PEP).

En théorie, on aurait pu tout à fait concevoir la généralisation du métier d'éducateur populaire ou d'animateur sur le modèle de ces instituteurs fonctionnaires mis à disposition d'associations. D'ailleurs la formation dans les écoles normales incluait depuis l'après-guerre une part de techniques d'animation, surtout liées aux colonies de vacances. Cette vision est d'ailleurs celle que défendait la Ligue de l'enseignement et avec elle le Syndicat national des instituteurs (SNI), porteurs d'une conception extensive de

la « grande Éducation nationale » ou selon la formule de Jean-Paul Martin le « tout à l'Éducation nationale » : toute action éducative en France doit se faire sous l'autorité de l'Éducation nationale, seule à même de garantir la laïcité et surtout la qualité de l'entreprise. Cette vision postulait la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité entre l'école et les autres formes d'éducation. Mais la généralisation du recours aux instituteurs se serait heurtée à plusieurs difficultés. Outre que les associations n'appartenant pas à l'univers laïque se seraient opposées au monopole enseignant, cette solution aurait buté un problème pratique : la pénurie d'instituteurs à laquelle le pays était confronté depuis les années cinquante. La dévalorisation relative du métier entraînait une baisse des candidatures aux concours, tandis que les maîtres en fonction se détournaient pour une part d'entre eux du premier degré pour devenir professeurs dans les nouveaux collèges d'enseignement général (CEG) ou inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Malgré l'emploi d'un grand nombre d'auxiliaires, l'Éducation nationale ne parvenait pas à faire face à la pénurie.



AUTANT AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ QUE DES ÉLÈVES.
L'instituteur rural a été le premier animateur permanent laïque...

Illustration de Gring, dans un article de Robert Mandra « Peut-on faire métier d'animation ? », revue *L'Éducation*, 29 janvier 1970, p. 2.

Éducation nationale : le repli sur l'école

A PRÈS sa réorganisation de 1945, l'Éducation nationale ambitionnait d'exercer son hégémonie sur l'ensemble des questions relatives à l'éducation, à la formation, à la culture et aux loisirs. Le sport, comme les bibliothèques ou les beaux-arts, relevait de sa compétence, au moins sur un plan juridique. Cette situation était le produit d'un héritage complexe, où l'on trouvait peut-être les réminiscences des rêves éducatifs de la Révolution française, plus certainement les traces des institutions voulues par Jules Ferry, l'héritage du Front populaire et de la Résistance (le ministère de la Vie culturelle rêvé par Jean Zay) et enfin une volonté de reconquête après les remises en cause du temps de Vichy. Sans doute l'Éducation nationale n'avait-elle pas les moyens de ses ambitions proclamées, mais symboliquement elle affirmait sa mainmise sur ces questions. Par ailleurs, une partie de ses agents, leurs syndicats et associations souscrivaient à cette vision d'une grande Éducation nationale ayant le monopole des questions éducatives. Or ce paysage est bouleversé en quelques années au tournant des années soixante, sans susciter de réaction véritable. Absorbée par la croissance des effectifs et l'unification de ses composantes, l'Éducation nationale se replie sur l'école. Deux nouveaux ministères naissent par scission de la rue de Grenelle.

Un ministère pour la Culture

L'année 1959 voit la naissance d'un ministère des Affaires culturelles, aujourd'hui ministère de la Culture, confié à André Malraux. Cette nouvelle entité est alors constituée elle aussi pour une large part grâce à une scission de l'Éducation nationale. À partir de la direction des Arts et Lettres de ce ministère grâce à laquelle la nouvelle administration put agréger d'autres composantes provenant de l'Éducation nationale comme les directions des Archives et de l'Architecture ou encore venues d'autres ministères comme le Centre national de la cinématographie (CNC), jusqu'alors sous la tutelle de l'Industrie.

Un ministère pour la Jeunesse et les Sports

À partir de 1958, Jeunesse et Sports s'autonomise progressivement : la direction générale de la Jeunesse et des Sports devient le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports puis le secrétariat d'État en 1963. Le terme de cette évolution est symbolisé par la création d'un ministère de plein exercice en janvier 1966. Que le ministère ait été retransformé dès 1968 en secrétariat d'État n'enlève rien à l'aspect essentiel : la rupture avec l'Éducation nationale était consommée et Jeunesse et Sports devenait une administration autonome.

Il n'entraîne de toute façon pas dans les intentions du gouvernement gaulliste de donner corps à une telle hypothèse. Les gaullistes voyaient dans l'Éducation nationale un milieu de gauche hostile, particulièrement dans le premier degré. La Ligue de l'enseignement qui en constitue un éminent représentant était perçue comme un organe tentaculaire, mais désuet, avec un parfum de III^e République, qui s'opposait vigoureusement, mais en vain, à la loi Debré tout comme à l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962.

Perte d'influence de la Ligue de l'enseignement

Pour la Ligue, les débuts de la V^e République se sont accompagnés d'une perte d'influence. Les organisations concurrentes observent avec satisfaction que les remaniements administratifs qui accompagnent la transformation de la direction générale de la Jeunesse et des Sports (DGJS) en haut-commissariat entraînent une perte d'influence de fonctionnaires réputés être favorables de manière outrancière aux intérêts de la Ligue, « les Noirs » selon le surnom qui leur est donné. Mais la Ligue paraît plus globalement en difficulté tout au long des années soixante. Elle désapprouve sur le fond la cogestion car celle-ci contrevient à sa conception de la laïcité, tout en s'y ralliant pour ne pas laisser passer le train de l'animation, et sans pour autant parvenir à formuler une position claire. Si elle bénéficie d'une hausse des subventions du temps de Maurice Herzog, celles-ci ne représentent que la portion congrue, si on compare avec le sort réservé aux autres associations. Son vrai interlocuteur demeure l'Éducation nationale et surtout les inspecteurs d'académie dans chacun des départements, compte tenu du caractère extrêmement décentralisé de son organisation. À l'échelon local elle dispose d'un réseau sans équivalent, en symbiose avec l'écosystème

enseignant du premier degré (SNI, Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF), Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN, PEP...) ; au niveau national, sa force tient à une influence intellectuelle sans doute en baisse, mais sans commune mesure avec aucune autre association du secteur jeunesse et éducation populaire.

Sa transformation en 1966, année de son centenaire, en Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente montre qu'elle est consciente de la nécessité de sortir de l'isolat scolaire. Cela paraît d'autant plus urgent que l'Éducation nationale est privée d'une partie de ses compétences et que le rêve d'une grande Éducation nationale paraît de plus en plus éloigné, suite aux restructurations administratives entreprises depuis le début des années soixante, à commencer par la naissance des Affaires culturelles.

La Culture sans l'Éducation nationale et sans l'éducation populaire

En 1959 est créé pour André Malraux un nouveau ministère dit « des Affaires culturelles », devenu ministère de la Culture créé pour l'essentiel par scission de l'Éducation nationale. Un décret prévoit que « les activités culturelles de la jeunesse » précédemment sous la tutelle du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports seront dévolues au nouveau ministère des Affaires culturelles. Par ailleurs, la tutelle sur les associations d'éducation populaire actives en matière culturelle est divisée selon une procédure complexe et changeante entre les deux administrations. Les frontières entre les deux administrations, mais au-delà entre des conceptions de l'action de l'État en matière culturelle sont ici en jeu, dont l'une, celle des Affaires culturelles, est en train de s'inventer.

• Philosophie des Affaires culturelles

La véritable coupure est instaurée par la formulation de la philosophie des maisons de la culture par Émile Biasini en octobre 1961. Ces maisons, conformément à la logique de l'équipement qui traverse de larges pans de l'action publique du début des années soixante, servent de point de cristallisation à la philosophie des Affaires culturelles. Alors que depuis 1959 les premières ébauches de ces nouvelles structures ménageaient, au côté des troupes professionnelles, une place aux pratiques des amateurs et des associations locales issues pour un part de l'éducation populaire, la formule définitive retenue par le projet Biasini opte pour l'excellence artistique. Or, pour lui, celle-ci ne saurait souffrir le voisinage avec les amateurs. Il donne ainsi corps au souhait de Malraux de rompre avec la perspective pédagogique qui imprégnait l'action menée jusqu'alors dans le domaine culturel.

Pourtant l'une des raisons d'être du ministère est bien la démocratisation de l'accès à la culture, comme l'atteste le décret du 24 juillet 1959 portant sur la mission du ministère : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». Mais comme le résumeront Malraux et les fonctionnaires du ministère : « Notre travail c'est de faire aimer [...] ce n'est pas de faire connaître ». Cette perspective repousse la médiation, les actions d'initiation et les intermédiaires au profit du contact direct entre l'individu et la (grande) œuvre d'art. C'est la théorie du « choc esthétique » qui fonde le rejet de la tradition de l'éducation populaire qui relèverait selon le sociologue Philippe Urfalino de la « contamination par contiguïté », c'est-à-dire d'une ascension progressive vers la « haute » culture par la pratique, la dimension esthétique ne constituant pas un préalable impératif.

• Dévalorisation de l'éducation populaire

Le refus de la pédagogie s'accompagne d'une dévalorisation de l'éducation populaire, renvoyée à sa dimension sociale et à un univers passéiste. Pour Pierre Moinot, pourtant l'un des hauts fonctionnaires qui lui étaient le moins défavorables, elle se résume à « une activité périscolaire et postscolaire éperdue de bonne volonté, pleine d'intentions généreuses, mais terriblement isolée des grandes valeurs artistiques et littéraires de notre pays ». Les services d'André Malraux qui promeuvent « l'action culturelle » refusent même que l'éducation populaire puisse se parer du nom de « culture ». Ils demandent ainsi aux MJC de retirer le « C » de « culture » pour ne devenir que des MJ, maisons de jeunes, afin de ne pas porter atteinte à l'image des maisons de la culture. Ils n'obtiendront pas gain de cause. Seule parmi les associations d'éducation populaire Peuple et Culture parvient à collaborer durablement avec le ministère. Mais c'est son expertise que les Affaires culturelles convoquent, son expertise scientifique en matière de sociologie appliquée, en particulier celle de son président Dumazedier. Quant aux autres associations, leurs interventions restent ponctuelles avant la fin des années 1970 ou relèvent d'héritages, comme dans le cas des Ceméa qui continuent leur action au Festival d'Avignon.

Le nouveau ministère des Affaires culturelles se structure selon une approche qui s'oppose presque terme à terme à celle de Jeunesse et Sports et plus largement de l'éducation populaire. À une administration de la Jeunesse et des Sports qui raisonne en termes de publics (les enfants, les jeunes, les ruraux) répond la logique sectorielle et disciplinaire des Affaires culturelles (le théâtre, la danse, la lecture...). À cette opposition, il faut ajouter un rapport très différent

avec les associations : essentiel pour Jeunesse et Sports qui n'existe que par et pour les associations, marginal du côté des Affaires culturelles. Dès la fin des années 1960, les véritables interlocuteurs du ministère des Affaires culturelles sont les chefs de troupe, directeurs des maisons de la

culture et des théâtres de la décentralisation, qui refusent toute structure intermédiaire qui pourrait s'opposer à leur accès direct au ministère, comme l'éphémère Centre national de développement culturel (CNDC) de la période 1962-1964 ou encore le projet de centre de formation des animateurs

Joffre Dumazedier (1915-2002)

Étudiant, militant des auberges de jeunesse et des collèges du Travail sous le Front populaire, Joffre Dumazedier rejoint fin 1940 l'École des cadres d'Uriage, où il prend en charge les questions pédagogiques liées à la formation ouvrière. Il commence à y élaborer sa méthode d'entraînement mental. Il passe dans la clandestinité en 1943 et participe à l'expérience des « équipes volantes » qui forment les maquisards du Sud-Est. Responsable de l'éducation dans le comité départemental de libération à Grenoble, il fonde le réseau d'associations d'éducation populaire Peuple et Culture en 1945, dont il restera le président jusqu'en 1967. Inspecteur Jeunesse et Sports jusqu'en 1953, il entre au CNRS où il crée le Groupe d'études des loisirs et de la culture populaire. Dans ses activités de fonctionnaire, de militant associatif et de chercheur, il poursuit le même objectif : construire les fondements intellectuels et techniques d'une éducation populaire renouvelée reposant sur l'expertise des sciences humaines et la collaboration avec les pouvoirs publics. Ainsi s'explique l'influence qui est la sienne dans les milieux du Plan et des associations d'éducation populaire des années soixante. En revanche, sa proximité avec les instances officielles l'éloignera de la reconnaissance académique, ses recherches étant jugées trop appliquées.

Portrait de Joffre Dumazedier, fondateur de Peuple et Culture et sociologue fondateur du Groupe d'études des loisirs et de la culture populaire. Photographie : Peuple et Culture, sans date [années 1960].



culturels. La cogestion avec les associations est étrangère au fonctionnement et à la philosophie du ministère. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'ait jamais été concerné par le Fonjep.

Culture et socioculture

Plus surprenante peut en revanche paraître la relative indifférence avec laquelle les associations d'éducation populaire semblent avoir pris acte du rejet dont elles étaient l'objet.

Mais il faut tenir compte du fait que tout au long des années soixante le ministère des Affaires culturelles apparaissait lié à la personne d'André Malraux. Nombreux étaient ceux qui doutaient de sa prorogation après le départ de son titulaire, effectif en 1969. Par ailleurs, la présence administrative du ministère dans les départements est inexistante. Surtout, les moyens à la disposition du ministre écrivain restaient modestes et polarisés par quelques opérations lourdes. Au départ d'André Malraux en 1969, seules neuf maisons de la culture sont ouvertes, treize l'étant au final, loin, très loin, de l'objectif rêvé d'une maison de la culture par département. Ce faible effectif va entraîner, dès le milieu des années soixante, un certain nombre de municipalités des villes moyennes à créer des équipements socioculturels dans le cadre de la seconde loi-programme d'équipement socioéducatif 1966-1970 et à y ajouter une annexe culturelle, sous la forme d'une salle de spectacle, sans troupe permanente. Les subventions de Jeunesse et Sports contribuent ainsi à créer des espaces de diffusion de spectacles. Par ailleurs, et sans que les deux phénomènes ne se confondent totalement, des équipements socioculturels diffusent des petites formes théâtrales, des spectacles de chansons, de danses qui jettent les bases de ce qui est connu dès le début des années soixante-dix comme le « second réseau », ce réseau parallèle de diffusion de spectacles qui

a contribué aux débuts de carrière de nombreux artistes.

Sans doute ne faut-il pas faire de la rupture opérée en 1959-1961 un absolu d'où découlerait l'opposition entre culture et socioculture : la distinction entre visées éducatives et visées artistiques « pures » est ancienne, tout comme l'opposition entre production et reproduction. Les transformations sociales des années soixante, en particulier l'élévation du niveau de formation, conduisaient – inévitablement ? – à la distinction entre deux types d'institutions. Michel Simonot a montré au milieu des années 1970 que le public des institutions culturelles et celui des institutions socioculturelles appartenaient tous deux aux nouvelles classes moyennes salariées, mais qu'ils se distinguaient en fonction du niveau d'études : bac ou en dessous pour le public du socioculturel, études supérieures pour le public des structures culturelles. La coupure administrative Affaires culturelles/Jeunesse et Sports n'a donc pas créé de séparation entre les deux univers. Mais elle l'a consacrée, lui conférant la force d'une évidence, accentuée par l'expansion spectaculaire du ministère de la Culture sous Jack Lang, concomitante du déclin du socioculturel.

L'évidence de cette distinction, qui allait jusqu'à l'oubli de la situation antérieure à 1959, n'a été remise en cause qu'au cours des années 1990. Cette redécouverte intervient sur fond de crise de philosophie d'action au ministère de la Culture et suite aux travaux de chercheurs tels que Françoise Tétard, Geneviève Poujol, ou Philippe Urfalino. Au tournant des années 2000 Franck Lepage confère une large audience à cette remise en cause de la division résultant du partage de 1959-1961 qui a privé Jeunesse et Sports d'une partie de son héritage et de ses ambitions initiales. Cette administration doit se consacrer à une forme de culture, la socioculture, perçue comme inférieure à la « vraie » culture défendue par le ministère. Mais à la marginalisation

sur le long terme répond dans l'immédiat une amélioration relative du sort de ses services au cours des années soixante.

Jeunesse et Sports : une promotion relative

La jeune administration de Jeunesse et Sports faisait figure de parent pauvre sous la IV^e République avec le statut d'une très modeste direction de l'Éducation nationale, généralement associée à l'enseignement technique, autre secteur dominé de la rue de Grenelle. Pire, elle avait servi de variable d'ajustement en période de difficultés budgétaires. Les années soixante ont changé quelque peu la donne : haut-commissariat, puis secrétariat d'État puis ministère de plein exercice en 1966, Jeunesse et Sports est bien redevenue secrétariat d'État après juin 1968. Mais, de l'avis des observateurs, il ne s'agit pas d'un retour à la situation antérieure. Même si elle demeure un secteur dominé, l'administration Jeunesse et Sports a dès lors acquis une identité et une force qui attestent qu'un seuil a été franchi. Cette promotion relative tient également à l'affirmation, en interne, d'une identité nouvelle, reposant en particulier sur l'affirmation de l'échelon administratif départemental dans le contexte d'une déconcentration qui fait figure de modèle pour le reste de l'administration.

Jeunesse et Sports : une administration à la pointe

Maurice Herzog, qui n'avait qu'une faible expérience administrative, bénéficie des compétences d'Olivier Philip, son directeur de cabinet jusqu'en 1964. Homme de la préfectorale, très sensible à l'importance de l'échelon départemental, ce dernier mène une politique originale de déconcentration qui anticipe les mesures prises

dans les autres administrations à partir de 1964. Le principe est de limiter le nombre de dossiers instruits au niveau de l'administration centrale en laissant le soin aux échelons déconcentrés, et aux préfets en dernier recours, d'instruire ceux qui n'atteignent pas un certain seuil financier. Lancée dès 1959 pour les crédits de fonctionnement, la déconcentration prenait une importance décisive avec la loi-programme d'équipements de 1961. Olivier Philip comprit très bien l'enjeu de cette loi arrachée, grâce à l'appui du général de Gaulle et surtout du Premier ministre Michel Debré, à un ministère des Finances hostile à la remise en cause de l'annualité budgétaire. La rue de Rivoli tablait sur l'incapacité de Jeunesse et Sports à consommer les crédits, d'autant plus que l'augmentation des crédits d'équipement se faisait à moyens constants en termes de personnel « administratif » pour la centrale. Les Finances espéraient au final récupérer une part des crédits non consommés. La priorité était donc pour Jeunesse et Sports de tenir les échéances fixées en incitant les élus locaux à investir, puisqu'ils apportaient cinquante pour cent du financement des équipements. Par ailleurs, l'administration devait être en mesure d'instruire efficacement les dossiers. Pour cela Maurice Herzog a dû faire accepter par les services centraux la perspective de se dessaisir d'une part importante du travail. Ce fut possible en leur réservant les dossiers les plus prestigieux, en particulier ceux des équipements des JO de Grenoble en 1968.

Mais le vrai pari consiste à transformer les inspecteurs de Jeunesse et Sports en conseillers techniques des élus locaux et en interlocuteurs techniques des préfets en matière d'équipement. Le service de l'Équipement du haut-commissariat leur apporte la documentation synthétisée nécessaire, mais par ailleurs ces inspecteurs se forment sur le terrain et acquièrent une expertise qui transforme leur rôle et leur identité. Jusqu'alors ces hommes dépendaient de l'inspecteur d'académie

Olivier Philip (1928-2013)

Fils d'une figure du socialisme par ailleurs président-fondateur de la FFMJC, le protestant André Philip, Olivier Philip s'engage à seize ans dans les Forces françaises libres avant de rejoindre la nouvelle ÉNA et d'entamer une carrière dans la Préfecturale. En 1958, à trente-trois ans, il devient directeur de cabinet de Maurice Herzog. De sensibilité gaulliste, mais avant tout haut fonctionnaire, il joue un rôle essentiel auprès d'un homme à la faible expérience administrative et politique. Il s'intéresse en particulier à la déconcentration de son administration. En 1964 il reprend sa carrière préfectorale qui le conduira au poste de préfet d'Île-de-France de 1984 à 1991.

et de fait du recteur. Leur interlocuteur devient le préfet qui parvient ainsi à annexer une compétence rectorale¹⁸. Jeunesse et Sports y gagne une forme d'autonomie vis-à-vis de l'Éducation nationale, avant même que ses services académiques ne deviennent des services régionaux, signe de leur émancipation définitive à l'égard du recteur, comme le montrent les travaux d'Olivier Le Noé.

Jeunesse et Sports acquiert une nouvelle identité, celle d'une administration bâtisseuse, et ses fonctionnaires, particulièrement ceux des services déconcentrés, vivent cette transformation comme une rupture positive avec la culture professionnelle de l'Éducation nationale, supposée routinière et bureaucratique. Ce point ne doit toutefois pas faire oublier que les inspecteurs de Jeunesse et Sports continuent à se considérer comme des fonctionnaires militants, du sport ou de la jeunesse. La cogestion et plus simplement la collaboration entre administration et monde associatif, au niveau local comme à Paris, a été rendue possible parce que ces hommes et aussi ces quelques femmes partagent des valeurs, des pratiques, mais souvent également une histoire commune, faite de militantisme et d'attachement au secteur Jeunesse et éducation populaire. Cette transformation affectait d'abord l'équipement sportif, qui exigeait une

plus grande technicité et faisait l'objet de procédures standardisées. Dans le domaine socio-éducatif, le service Équipement de Jeunesse et Sports n'avait pas développé de politique avant les Mille Clubs (1968) et laissait, de fait, le terrain libre aux architectes, et aux collectivités locales conseillées par les fédérations d'éducation populaire. On peut supposer que l'importance des équipements sportifs dans la reconfiguration des fonctions et de l'identité des inspecteurs a contribué à renforcer le poids du sport au détriment de la jeunesse et de l'éducation populaire, tendance déjà présente au début de la décennie, mais qui s'accroît avec les années d'expansion et qui tend à la transformer en une administration des Sports et de la Jeunesse. Une politique s'inscrit pourtant en partie contre cette évolution, celle qu'a tenté de mener François Missoffe sous le nom de « politique globale de la jeunesse ».

Une politique de la jeunesse pour quoi faire ?

Succédant à Maurice Herzog en janvier 1966, François Missoffe a pour mission de réussir les Jeux olympiques de Grenoble, mais également de mener une politique globale de la jeunesse en coordonnant l'action des différents

18 - Le recteur est le seul des représentants locaux de l'État qui échappe à l'autorité des préfets dans les départements (et régions).

départements ministériels dans ce domaine. Rappelons qu'il est le premier à porter le titre de ministre. La perspective des prochaines législatives où les nouvelles générations du baby-boom doivent voter n'est pas étrangère à cet intérêt gouvernemental pour les jeunes. François Missoffe entend s'appuyer sur un livre blanc qui serait établi grâce à une vaste enquête auprès des intéressés, directement consultés dans l'été 1966. Cette initiative, nouvelle dans sa forme et dans son principe, suscite une opposition des organisations de jeunesse et d'éducation populaire qui dénoncent un retour à Vichy. Les associations se sentent dépossédées de leur rôle représentatif, celui de parlement des jeunes.

Le ministre ne fait rien pour apaiser leurs craintes : il dénonce des associations qui ne représentent

qu'elles-mêmes, c'est-à-dire qu'une part très minoritaire de la jeunesse et, qui plus est, seraient aux mains de « vieux jeunes » de quarante ans et plus. Si François Missoffe est emporté par son goût immodéré pour la formule à l'emporte-pièce, il exprime également les contraintes dans lesquelles est prise l'action gouvernementale en matière de jeunesse : l'administration doit en permanence collaborer avec les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, du fait de la division du travail entre État et associations qui s'est mise en place à la Libération. Cette situation est pire sur le plan budgétaire. Le ministre comprend que l'action directe qu'il aimerait renforcer ne peut être financée qu'en réduisant l'intervention indirecte, celle qui consiste à financer les associations de jeunesse. Il ne réunit plus le haut comité Jeunesse et par ailleurs retarde le



Portrait de François Missoffe, utilisé en illustration de l'article *Au revoir M. Herzog, bienvenue M. Missoffe* paru dans la revue *Pas à Pas* n°160, publiée par la FFMJC en 1966. Photo : AFP.

versement des subventions, ce qui met en grave difficulté la trésorerie d'associations qui salarient des personnels de plus en plus nombreux. C'est suite à une intervention pressante de Matingnon à la veille d'une consultation électorale que François Missoffe se résout à débloquer les fonds pour les subventions afin d'éviter un conflit nuisible pour la majorité gaulliste.

Action directe versus intervention indirecte

Deux innovations, de portée différente, découleront de la volonté de mener une politique directe auprès des jeunes. La première est celle des Mille Clubs qui vise à proposer une animation plus modeste dans ses ambitions éducatives et surtout hors du cadre des associations de jeunesse et d'éducation populaire. La seconde innovation, appelée à plus d'avenir, est la création de l'Information jeunesse dont la première manifestation concrète est le SVP Jeunesse à la radio et surtout en 1969 l'ouverture du centre information jeunesse de Paris, le CIJ, futur CIDJ, centre information documentation jeunesse. Elle témoigne d'une prise en compte d'une dimension individuelle dans le domaine de l'action publique en faveur de la jeunesse, moins dirigée contre les associations que postulant leur incapacité, peut-être structurelle, à répondre à tous les besoins des jeunes. À ces deux créations Jeunesse et Sports, il faut ajouter celle de l'Office franco-québécois de la jeunesse (OFQJ) en 1968 qui, comme son aîné franco-allemand, résulte de choix de politique étrangère et dépasse le cadre Jeunesse et Sports.

• Enquête sur la jeunesse

Le livre blanc est rebaptisé plus modestement « rapport d'enquête » après le succès très limité de la consultation qui a surtout recueilli la parole de jeunes organisés dans les mouvements. Mais en dépit d'un nombre de réponses très

en dessous des espérances, le ministère doit faire appel aux cadres des organisations de jeunesse pour dépouiller les réponses, faute de personnel suffisant... Le rapport n'est pas présenté immédiatement aux députés, le Premier ministre redoutant que la thématique de la jeunesse ne soit exploitée par l'opposition à l'occasion des élections législatives de mai 1967. Pourtant le propos est très factuel et quelque peu insipide. En juin, l'Assemblée nationale examine avec un certain scepticisme cette première enquête sur la jeunesse, ainsi que les propositions plutôt vagues du ministre. Un député de la majorité, Robert André Vivien, met en garde François Missoffe contre le risque d'être le « ministre du catalogue » alors que son prédécesseur Maurice Herzog est resté comme « l'homme du dialogue »... On a connu plus aimable.

Dans le conflit avec le ministre, la capacité des organisations de jeunesse et d'éducation populaire à mobiliser leurs relais n'est pas négligeable, y compris à droite de l'échiquier politique, contrairement à ce que croient certains des conseillers du Premier ministre qui ne voient dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire qu'un univers aux mains de l'opposition de gauche. C'est oublier par exemple que les anciens scouts sont nombreux dans l'hémicycle, compte tenu de l'importance qu'a eu le mouvement fondé par Baden-Powell dans la socialisation des élites françaises nées après 1910. Certains anciens peuvent ainsi se montrer sensibles aux arguments d'associations dont ils comprennent au moins le langage, à défaut d'en partager toutes les positions.

• La politique globale de la Jeunesse est recadrée

Reste que c'est avec le Premier ministre que les relations s'avèrent les plus difficiles. Georges Pompidou ne goûte guère ces projets de politique globale de la jeunesse, qu'il range sans doute dans la

catégorie des chimères. Face à un ministre qui entend mener une politique de la jeunesse allant du travail au service national, le Premier ministre lui rappelle sans ménagement excessif la réalité de la division du travail ministériel : la coordination de l'action gouvernementale est de son ressort, les questions relatives au

travail relèvent du ressort du ministre du même nom, tout comme la conscription est l'affaire du ministre de la Défense. C'est renvoyer François Missoffe à la gestion du secteur jeunesse éducation populaire, dont il s'est efforcé de se détacher. Le ministre est entré dans un conflit très dur avec la

Le manifeste du Cnajep

Au moment où notre pays connaît un profond bouleversement social, les associations d'éducation populaire réaffirment leur position. L'action des ouvriers, des paysans, des étudiants, dont les associations sont solidaires, est le résultat d'un certain nombre d'injustices et de carences dont la plupart ont le plus lourdement pesé sur les jeunes. [...] Cette action a, en outre, été rendue inévitable par l'absence quasi totale de possibilités de dialogue et de participation, alors que jeunes, adultes et leurs associations donnaient des preuves multiples de leurs aptitudes à exercer leurs responsabilités. [...] En ce qui concerne leur domaine propre, les organismes volontaires d'éducation populaire, de développement culturel et de jeunesse [...] proposent au gouvernement les points suivants, constituant une base minimum de travail :

- Nécessité d'une éducation globale et permanente qui entraîne la reconnaissance d'un domaine de l'éducation populaire et du développement culturel [...].
- Création d'un organisme spécifique, chargé d'examiner avec les Pouvoirs Publics, les questions éducatives et culturelles [...].
- Au niveau des Pouvoirs publics, coordination obligatoire des instances administratives chargées de l'éducation populaire et du développement culturel, sous une seule responsabilité.
- Dans la mesure où les associations volontaires assurent une mission d'intérêt public, des conventions pluriannuelles passées entre elles et l'État, dans le cadre d'une planification générale, doivent leur assurer sans discrimination un financement public [...].
- Reconnaissance de la dignité de la fonction d'animateur, en particulier par la négociation d'un statut, novateur et souple, de l'animateur professionnel [...].
- Action des Pouvoirs publics en faveur des activités d'éducation populaire qui doivent avoir priorité sur les activités commerciales dans les domaines de l'information et du loisir.
- Reconnaissance de la nécessité de la participation des usagers et des associations éducatives dans l'étude de la conception et de la mise en œuvre des installations socio-culturelles [...].
- Participation des usagers à la gestion [...] des institutions culturelles publiques.
- Loi-cadre de l'éducation populaire et du développement culturel, précisant les droits et devoirs respectifs des associations volontaires et des pouvoirs publics et réglementant le secteur commercial.

FFMJC, parce qu'il y voit un foyer de subversion, mais également parce la fédération englobait à elle seule plus de la moitié des fonds destinés aux organisations, et qu'une réduction même modeste de ses subventions permettrait de dégager quelques moyens pour une action directe. Il prépare en secret un projet qui viserait à « nationaliser » la fédération, symbole de la cogestion, pour éventuellement créer ensuite un corps d'animateurs fonctionnaires. Les services du ministère des Finances s'opposent fermement à cette perspective, qui reviendrait à « lâcher la proie pour l'ombre » et aurait un coût élevé. Comme pour la création du Fonjep, c'est la rue de Rivoli qui in fine donne les orientations. Nous sommes en avril 1968, quelques semaines à peine avant les « événements », mais la politique de François Missoffe est déjà condamnée. L'idée d'une politique globale de la jeunesse portée par le ministre a fait long feu.

Le Mai 68 de l'éducation populaire

Les événements de Mai 68 affectent diversement les associations d'éducation populaire selon les lieux. Mais un nombre important d'équipements (FJT, MJC, centres sociaux...) s'ouvrent aux débats critiques. Les centres de formation d'animateurs entrent rapidement dans le mouvement. L'animation et plus encore l'animateur y gagnent une image gauchiste qui restera durablement attachée à cet univers et qui, à moyen terme, contribuera à lui donner corps. Pour une partie de la société française, le monde de l'animation symbolise les dérèglements, voire le dévoiement de l'époque. Pour d'autres, c'est un espace où il peut « se passer quelque chose ». À Paris, les responsables de dix-sept fédérations présentent leur démission du haut comité à la Jeunesse le 18 mai. La non-réunion du haut comité depuis François Missoffe n'est selon eux « qu'un exemple du refus du dialogue et de la

participation » qui prévaut dans l'ensemble de la société. Le Gérojep (groupe d'études et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire) et le Géréa (groupe d'étude et de recherche pour l'éducation des adultes) se constituent en Comité national d'action et occupent le nouveau FIAP (Foyer international d'accueil de Paris) à partir du 22 mai. Dix ans après le manifeste du Gérojep ils publient une déclaration qui sera connue plus tard sous le nom de manifeste du Cnajep (Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire).

Les associations restent dans un cadre très institutionnel, ce qui peut surprendre dans le contexte des événements, mais qui est conforme fondamentalement à leur vocation. Sous cet aspect, on constate une très grande continuité avec les revendications et les pratiques antérieures, y compris celles du Gérojep. Seule la préoccupation plus affirmée de l'éducation permanente indique une volonté de ne pas voir leur action limitée au domaine de la jeunesse. La cogestion n'est pas remise en cause, même si le terme ne figure pas dans le texte : il n'était pas dans l'air du temps. En juin un comité émanant des soixante-dix-sept demande au Premier ministre une audience qu'il obtient le 20 juin, mais qui ne sera suivie de rien de concret.

D'un haut comité Jeunesse à l'autre

Jeunesse et Sports a perdu son statut de ministère et devient à compter de juillet 1968 un secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, confié à Joseph Comiti. Ce dernier, qui doit sa nomination à Jacques Foccart, a la réputation d'être à la droite de la majorité, ce qui est encore plus vrai de son cabinet où l'on compte des hommes du service d'action civique (SAC). Sa mission consiste à remettre de l'ordre à Jeunesse et Sports, après l'épisode Missoffe, mais également dans le

secteur associatif. Joseph Comiti alterne le chaud et le froid. Il entre dans une confrontation frontale avec la FFMJC pour obtenir une régionalisation des instances et surtout l'exclusion des syndicats de directeurs de la gestion de la fédération. Il obtient gain de cause à la toute fin de l'année 1969. Mais il supprime également la subvention à l'Adels (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale), proche de la deuxième gauche – Michel Rocard l'a présidée de 1963 à 1965 –, et trop politisée aux yeux de Joseph Comiti pour relever de l'éducation populaire. En revanche, le secrétariat d'État poursuit le travail avec les associations à propos du statut des animateurs, non sans conflits et interruptions, mais comme s'il s'agissait d'un dossier technique qui échappait largement à la situation politique. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la publication de la circulaire sur les principes agréés.

Concernant la revendication exprimée dans le manifeste du Cnajep d'un conseil national de la jeunesse et d'un conseil de

développement culturel, un bras de fer s'engage avec le gouvernement qui veut remettre en place le haut comité dans une forme très similaire au précédent. Un compromis est finalement arraché en septembre 1970 : on revient à un haut comité, loin de ce qui avait été rêvé par les associations, mais à un haut comité qui est doté d'un caractère interministériel, contre la volonté initiale du gouvernement. Par rapport à la situation antérieure à 1968, le changement paraît très mince, d'autant plus que le secrétariat d'État n'a pas de vocation interministérielle, comme l'atteste depuis 1969 l'ajout des Loisirs à sa dénomination (Jeunesse, Sports et Loisirs). Il est condamné à demeurer l'administration en charge des questions d'éducation de la jeunesse sur le temps de loisirs, en collaboration avec ses partenaires obligés, les associations d'éducation populaire : pour l'administration comme pour le monde associatif, la cogestion choisie ou contrainte ou subie reste donc l'horizon indépassable.

Pour en savoir plus

Laurent Besse, « Un ministre et les jeunes : François Missoffe 1966-1968 », *Histoire@politique*, revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po, n° 4, 2008. Consultable en ligne sur : www.histoire-politique.fr [consulté le 9/10/2014].

Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Seuil, 1997.

Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culture*, Pluriel, 2010 [dernière édition].

Conclusion

Quel bilan peut-on tirer « de ce printemps de l'animation »¹⁹ des années soixante ?

En 1970 les proclamations sur les vertus presque miraculeuses de l'animation sont révolues. Le fonctionnement des équipements socioculturels a montré ses limites et les travaux des sociologues ont révélé leur caractère socialement discriminant, phénomène qui n'échappait d'ailleurs pas aux animateurs sur le terrain. Surtout l'animation a perdu son caractère (faussetment ?) consensuel, grâce à l'épisode Missoffe et à Mai 68. Si elle est mise en cause par certains qui y voient un appareil idéologique d'État, elle apparaît d'abord en phase avec le vent critique qui souffle sur le pays. Elle s'est durablement installée dans le paysage. Depuis la loi-programme de 1961, des équipements socioculturels ont été construits, d'autres sont en train de sortir de terre, modifiant radicalement les conditions de l'éducation populaire. Des centaines de milliers de jeunes, d'adultes et, de plus en plus, d'enfants ont pu bénéficier d'activités culturelles, sportives, éducatives. Une floraison associative a accompagné l'urbanisation du pays et son rajeunissement.

L'expression éducation populaire n'a pas disparu, mais elle a perdu de l'importance au profit de la nouvelle animation. Quelle signification doit-on donner à cette transition ? Raymond Labourie a opposé « l'*homo civis* » (le citoyen) que cherchait à faire émerger l'éducation populaire de « l'*homo ludens* » (l'homme des loisirs) de l'animation. L'image est forte et a le mérite d'attirer l'attention sur la rapidité des transformations intervenues au cours des années soixante : dépolitisation partielle des activités d'éducation populaire, perte de certaines finalités éducatives, généralisation de la consommation de loisirs. Reste que cette opposition est celle des deux idéaux types et qu'il serait facile de pointer que les succès d'activités d'éducation populaire des années trente étaient également dus parfois à leur caractère ludique et qu'à l'inverse, les activités d'animation des années soixante ont été un vecteur d'engagement pour de nombreux hommes et femmes.

L'animation dans tous les cas a imposé son évidence au cours des années soixante, même si cela ne lui a pas conféré une pleine légitimité. Aucun territoire n'y échappe, pas même celui des municipalités communistes, pourtant largement hors du jeu de la cogestion. Un nouveau métier est né. Une vingtaine de formations professionnelles spécialisées sont organisées contre une seule dix ans auparavant. Deux nouveaux diplômes, le Base et surtout le Capase, attestent le début de reconnaissance d'un métier qui n'était pas encore dénommé dix années plus tôt. Les

jeunesse ^{an} 2000

CULTURE ET LOISIRS - N° 17 - JANVIER-FEVRIER 1972

le N° 0,50 F

**J'anime
à
tous vents...**

●
*don quichottes
et
techniciens :
les animateurs
permanents*



« principes agréés » et la circulaire Bord-Comiti confirment cette institutionnalisation naissante. Pour autant, il manque aux animateurs une convention collective qui ne verra le jour que près de vingt ans plus tard (1988).

L'année 1970 aurait dû marquer la fin de la période d'existence du Fonjep, créé initialement à titre provisoire. Certains espéraient à moyen terme une loi-programme d'animation qui aurait réglé la question du financement des postes. Si en 1966-1967 certains voulaient encore y croire, ce point n'est définitivement plus à l'ordre du jour au tournant de la décennie suivante. La cogestion avait fait la preuve de son efficacité, non sans difficultés. Après le temps sans doute exaltant de la construction venait désormais celui moins spectaculaire, mais tout aussi nécessaire, de la gestion.

Miroir : le Youth Service anglais

SWINGING SIXTIES : la jeunesse britannique est dans le vent, à l'image des Beatles. En Angleterre et au Pays de Galles, le *Youth Service* (« Service de la jeunesse ») se développe sous l'impulsion de l'État et des collectivités locales qui collaborent avec le monde associatif. Inventée au début de la Seconde Guerre mondiale, cette action publique destinée à compléter l'action des nombreux mouvements de jeunesse (scoutisme, *Young Men's Christian Association* ou YMCA...) n'avait pas connu l'essor qui avait été espéré un temps dans l'après-guerre, faute de financements. En 1960 la commission Albermarle, chargée de réfléchir à l'avenir du *Youth Service*, remet un rapport remarqué. Parmi les recommandations figure celle de séculariser les valeurs et les pratiques éducatives du Service, marquées par le christianisme. Mais le rapport conseille surtout de construire en grand nombre des « *youth clubs* », des équipements spécialisés, et de recruter des « *youth workers* », équivalents des animateurs en France. Avant même la remise définitive du rapport, le budget alloué au *Youth Service* avait connu une forte augmentation, prélude à une expansion qui devait durer tout au long de la décennie.

Cet essor doit être replacé dans son contexte. Depuis 1954, l'Angleterre connaissait ses *Teddy Boys*, ces groupes de jeunes gens parfois violents, qui avaient joué un rôle déclencheur dans les émeutes de Notting Hill en 1958. L'abandon programmé du service militaire inquiétait les autorités qui réfléchissaient à une formation commune pour les jeunes garçons, hors de l'école. Surtout, la Grande-Bretagne connaissait, avec quelques années d'avance sur la France, l'entrée dans la société de consommation, ce qui suscitait des inquiétudes, en particulier quant à la capacité de la culture des classes populaires (*working classes*) à conserver ses vertus intégratrices²⁰. L'émergence de la pop culture, une culture juvénile spécifique, mais forgée en partie par les médias de masse, faisait débat. Le développement de clubs pour et par les jeunes constituait une réponse de choix et s'affirmait comme une politique de la jeunesse. *Youth clubs* comme *youth workers* s'adressaient exclusivement aux jeunes et même spécifiquement aux teenagers, catégorie qui affirmait progressivement son importance. Cette exclusivité donnée à la jeunesse distingue partiellement le *Youth Service* de l'animation telle qu'elle se développait en France à la même époque et que les Anglais préféraient rapprocher du *Youth and Community Work* (« travail communautaire et de jeunesse »). Les témoignages de visiteurs français de l'époque soulignent que les *youth clubs* étaient avant tout des lieux où les jeunes appréciaient de se retrouver sans nécessairement pratiquer des activités spécifiques, ce qui par contraste fait prendre conscience des ambitions culturelles de l'animation en France.

Les réalisations qui suivirent le rapport Albermarle de 1960 allèrent au-delà même de ses recommandations : plus de 3 000 *youth clubs* furent construits par les autorités locales, au cours de la décennie 1960. Un nombre considérable de *youth workers* furent formés, recrutés et dotés d'un statut que les animateurs

20 - C'est le grand sociologue Richard Hoggart, auteur de *La Culture du pauvre* en 1957 et membre de la commission Albermarle, qui relaie ces interrogations.

français pouvaient leur en-
vier : plus de 1 500 étaient en
poste à temps plein en 1968,
soit quatre fois plus qu'en
1960. Côté fréquentation des
clubs par les jeunes, les statis-
tiques faisaient état de vingt-
cinq à trente-cinq pour cent de
participants réguliers dans une
classe d'âge. C'est une part très
importante si on la compare à
la situation française et si l'on
considère que la fréquentation
des membres des organisations
de jeunesse traditionnelles qui
ouvraient également des clubs
en Grande-Bretagne n'était pas
comptabilisée. Comme pour le
développement de l'enseigne-
ment élémentaire un siècle plus
tôt, le service public du *Youth
Service* venait compléter l'ini-
tiative privée. L'État central sub-
ventionnait les autorités locales
afin qu'elles recrutent des *youth
workers* et construisent des clubs,
là où les associations n'en avaient
pas ouvert. Celles-ci pouvaient
d'ailleurs bénéficier sous certaines
conditions de subventions. S'il
existait des organismes de concer-
tation entre associations et autori-
tés publiques, au niveau national
et local, le financement des postes
d'animateurs ne relevait pas d'une
cogestion comme celle du Fonjep.
Les *youth workers* du *Youth Service*
étaient et sont encore aujourd'hui
des salariés des collectivités locales,
tout comme les enseignants anglais.

Pour aller plus loin :
Bernard Davies, *A History of the
Youth Service in England*, Leices-
ter, 1999, National Youth Agency.
Consultable en ligne sur :
www.youthworkwales.org.uk
[consulté le 02/ 10/ 2014].

Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep)

Créé en 1999, le Pajep est un groupement institutionnel qui a pour mission de sauvegarder, classer et valoriser les archives privées du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, qu'elles proviennent d'associations ou de personnalités ayant joué un rôle dans ce domaine. Toutes les archives sont concernées, quels que soient les supports : documents papier, photographies, affiches, enregistrements sonores, films et vidéos, documents numériques, etc.

Comité scientifique

L'action du Pajep est pilotée par un comité scientifique qui réunit des personnalités qualifiées (chercheurs, universitaires, membres d'institutions), et les six partenaires regroupés dans le pôle :

- le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative) avec le concours du Fonjep ;
- le ministère de la Culture et de la Communication (service interministériel des archives de France) ;
- le conseil général du Val-de-Marne (archives départementales du Val-de-Marne) ;
- les Archives nationales ;
- les Archives nationales du monde du travail (ANMT) ;
- l'Adajep (Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Conservation et mise à disposition des archives

Les archives départementales du Val-de-Marne et les Archives nationales du site de Pierrefitte-sur-Seine ont été choisies comme têtes de réseau pour regrouper les fonds d'intérêt national ou d'intérêt régional d'Ile-de-France. Elles conservent les fonds dans un magasin spécifique et mettent en œuvre les programmes de conservation préventive, en particulier sur les fonds audiovisuels. Des salles de lecture accueillent les chercheurs, étudiants, militants associatifs et, plus généralement, tous les citoyens s'intéressant à l'éducation populaire.

Guide des sources : un répertoire national en ligne

Le Pajep s'appuie également sur le réseau des services publics d'archives de France, en incitant les associations locales à déposer leurs fonds aux archives départementales et municipales. En outre, il effectue le repérage de fonds déposés dans d'autres lieux : bibliothèques, archives diocésaines, instituts, associations, etc.

Face à cette dispersion matérielle des dépôts, le Pajep constitue un

répertoire national, appelé « Guide des sources », qui renseigne sur la localisation des archives et sur les inventaires disponibles. Il est mis en ligne et actualisé régulièrement sur le site : www.archives94.fr

Des événements pour faire vivre le patrimoine

Le Pajep organise des manifestations pour valoriser et faire vivre ce patrimoine. Des colloques et des journées d'étude ont par exemple été proposés sur les thèmes suivants :

- L'histoire des cadres de jeunesse et d'éducation populaire (1918-1971)
- L'éducation nouvelle et l'éducation populaire (1930-1970)
- L'architecture et les équipements socioculturels depuis les années 1930
- La musique et l'éducation populaire (1950-1980)
- L'histoire et les archives des MJC, du Cnajep, des Francas, du scoutisme, etc.

Contact

Mail : contact@pajep.fr

Tél. : 06 80 48 07 29

www.archives94.fr/pajep



Témoignages

- p.92 **Cogestion et création du Fonjep**
Jacques GUÉNÉE
- p.94 **Tensions autour de l'éducation populaire**
Hugues FRAYSSE
- p.96 **Les débuts des maisons des jeunes et de la culture**
Paul MARKIDES
- p.98 **Les auberges de jeunesse dans les années 60**
René SEDES

Mémoire et Racines

L'association Mémoire et Racines a été créée en 1993 pour réaliser et susciter des travaux de recherche sur l'histoire de la jeunesse et de l'éducation populaire, à commencer par l'histoire de la cogestion. Les fondateurs sont d'anciens présidents du Fonjep de l'époque : Lucien Trichaud, Jean-Marie Despinette, Benigno Cacérés, Raymond Vaillant, Jacques Guénée et Édith Arnoult. Cette dernière présidait le Fonjep lors de la création de Mémoire et Racines.

Mémoires et Racines organise régulièrement des réunions, colloques et séminaires pour faire un pont entre l'histoire et l'avenir du monde associatif. Un certain nombre de ses membres participent au Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) ainsi qu'aux travaux du Comité d'histoire du ministère Jeunesse et Sports.

Parce que nous étudions le temps, et non le passé, [...] nous considérons notre histoire comme étant porteuse d'expériences, d'inventions sociales, de promesses qui même non abouties peuvent contribuer utilement à élaborer des perspectives d'action concrètes et des projets à long terme, autrement dit « l'avenir du passé » selon l'excellente expression du philosophe Ricœur.

À l'heure de la mondialisation des échanges économiques et culturels, des nouvelles technologies créatrices de « maillages » horizontaux, des satellites apportant leurs images au cœur des foyers, il importe que, par l'éducation populaire, chacun puisse acquérir un système de référence, une capacité à effectuer des choix, en fonction des « impératifs catégoriques » issus de notre mémoire collective. Certes la mémoire n'est pas toute l'histoire mais elle en est partie intégrante par l'analyse des représentations sociales, des relations entre acteurs et qui n'ont pas laissé nécessairement de traces écrites.

Jacques Guénée
Président de Mémoire et Racines

Extrait de la lettre de Mémoire et Racines
qui marquait les vingt ans de l'association, 4^e trimestre 2013.

Pour contribuer à l'anniversaire des cinquante ans du Fonjep, l'association Mémoire et Racines a proposé d'organiser l'interview de certains de ses membres. Il s'agit d'apporter une illustration vivante des changements à l'œuvre autour de l'éducation populaire pendant les années soixante.

Que les personnes interviewées soient ici remerciées de leur contribution. Les interviews ont été réalisées au printemps 2014 par Élisabeth Piquet.

Contact

Mémoire et Racines - 11 rue Cels - 75014 Paris
Tél. : 01 43 20 29 29 - Fax 01 43 20 52 55
Mail : memoire-racines@wanadoo.fr

Né à Paris en 1930, Jacques Guénée a commencé son parcours associatif au sein des Éclaireurs de France et de la Fédération française des ciné-clubs. Il a été directeur et trésorier de l'association Peuple et Culture, et secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange. En 1970, il devient secrétaire général du Fonjep, qu'il préside ensuite de 1983 à 1987. Depuis 2014, il en est le président d'honneur. Aujourd'hui, il poursuit son engagement dans de nombreuses associations, et est le président délégué de Territoires et cinéma qu'il a créé avec un certain nombre de maires. Il est également président de Mémoire et Racines, association fondée en 1993 par d'anciens présidents et responsables du Fonjep.

Le Fonjep²¹ a été créé en 1964. Que faisiez-vous à cette époque ?

Au début des années soixante, j'étais un des responsables du mouvement Ciné-clubs, qui était un mouvement très important avec un grand nombre d'activités, et sept ou huit permanents nationaux. Et après je suis arrivé à Léo Lagrange, puisque j'ai proposé à la Fédération de faire un circuit Ciné-clubs. C'est comme ça que je suis devenu militant de Léo Lagrange. Il y avait un bouillonnement d'activités, notamment d'activités culturelles. Et puis la décentralisation théâtrale commençait, ce qui allait aboutir aux maisons de la culture de Malraux. Il y a eu comme ça une période très riche. Et la création de l'Office franco-allemand a amené aussi des mouvements considérables. C'étaient des mouvements jeunes non pas au sens « d'organisations de jeunes » mais au sens de « qui mettent la société en mouvement ».

La cogestion entre associations et pouvoirs publics était-elle déjà dans l'air du temps ?

La cogestion préexistait puisque quelque part la Fédération des MJC²² avait un système de gouvernance qui prenait en compte à la fois les syndicats et les pouvoirs publics. À l'époque, beaucoup d'autres structures se créaient pour répondre à de nouveaux besoins. On vivait dans une espèce de bain « cogestion », si je puis dire. Le Cogedep²³ était l'un des meilleurs exemples de ce qu'était la cogestion. C'était un lieu où les représentants de l'État et les représentants des associations organisaient des activités pour les jeunes des associations et aussi, par le biais des inspecteurs Jeunesse et Sports, pour les jeunes qui n'étaient pas dans les associations. À l'époque on disait « les jeunes inorganisés ». Donc un voyage Cogedep était proposé à des jeunes « organisés » qui venaient des mouvements et une partie de jeunes « inorganisés » qui étaient inscrits auprès des directions départementales de la Jeunesse et des Sports.

Comment avez-vous perçu la création du Fonjep ?

Il y a eu deux étapes différentes. Le Gérojep²⁴ avait été créé par réaction à l'arrivée de De Gaulle dans un esprit, finalement pas de combat, mais de sécurisation pour les associations. Le Fonjep, au contraire, a été l'aboutissement d'une

21 - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

22 - Maisons des jeunes et de la culture

23 - L'Association de cogestion des déplacements à but éducatif des jeunes

24 - Groupe d'études et de recherche sur les organisations de jeunesse et d'éducation populaire

démarche radicalement opposée. D'une structure de défiance, on est arrivé à une structure d'hyper-confiance avec les pouvoirs publics, puisqu'on l'a construite ensemble. La naissance du Fonjep a été naturelle. C'était le résultat d'une maturation et d'une dynamique. On installait une politique et le Fonjep était l'un des instruments de cette politique. Il n'est pas sorti tout d'un coup d'un chapeau en bouleversant le paysage. Ceci dit, sa naissance a été un peu particulière parce qu'elle a été l'objet d'une violente contestation des maisons de Jeunes et d'un faible intérêt des autres mouvements.

Quel était le climat entre associations et pouvoirs publics ?

Tant qu'Herzog a été là, on a été dans un paysage euphorique, d'autant qu'il y avait des moyens à l'époque. L'Office franco-allemand distribuait des mannes non négligeables, et il y avait les postes Fonjep. Au début, il n'y en avait pas beaucoup, mais il n'y avait pas beaucoup d'équipements qui en réclamaient, donc il y avait une relative adéquation. En créant le Fonjep, l'État souhaitait se débarrasser d'une partie du financement sur les collectivités territoriales, déjà. Il ne pouvait plus prendre en charge tous les directeurs de maisons de Jeunes, donc il était content de se débrouiller pour que les mairies interviennent aussi. C'est pour ça d'ailleurs qu'il y avait des débats avec les MJC. Les gens ont dit : « De quoi, de quoi, l'État nous abandonne ? Ce n'est pas possible ! » À l'époque, Pierre Mauroy avait dit : « Tous mes postes, je vais demander aux mairies de les inscrire dans le cadre du Fonjep, car inéluctablement l'État va finir par mettre au bout. » Il ne s'en est plus souvenu quand il est devenu Premier ministre, mais enfin on ne peut pas garder le souvenir de tout ce que l'on a dit quand on était jeune... En 1966, François Misoffe succède à Maurice Herzog et devient ministre de la Jeunesse et des Sports. Il a créé les Mille clubs pour faire pièce aux maisons de Jeunes, en disant « On va créer des lieux, les Mille clubs, où les jeunes viendront librement, s'auto-organiseront entre eux ». Alors ça, ça a mis une pagaille pas croyable ! Il a fallu recruter des gens, ensuite, pour tenir les équipements en état. À la politique Herzog a succédé une politique totalement inverse, c'est-à-dire de reprise en main par l'État de ce qui était offert aux jeunes. C'est pour ça qu'Herzog a été proprement remercié pour ses activités. Le bouillonnement associatif n'était pas vu d'un très bon œil.

Aujourd'hui, en 2014, quel regard portez-vous sur l'éducation populaire ?

On parle toujours d'éducation populaire, mais comme le contexte est radicalement différent, on ne parle plus de la même chose. À l'époque, les associations fonctionnaient essentiellement grâce au travail et à l'engagement de nombreux bénévoles. Il y avait des gens de tous horizons. Il n'y avait pas qu'une catégorie socioprofessionnelle homogène, personne ne sortait du même moule, il y avait aussi bien des médecins que des ajusteurs. Aujourd'hui, nous sommes à l'ère des structures dites « employeurs ». On est passé d'un système où l'on considérait que les postes Fonjep étaient ouverts pour couvrir des besoins – notamment diriger les nouveaux équipements – à un système où le poste Fonjep est un tunnel vers l'emploi, sur un temps limité, éventuellement renouvelable. Moi, je crois qu'un monde associatif militant va se reconstituer à côté des structures employeurs.

Né en 1931, Hugues Fraysse a été formé à l'École normale et devient instituteur en 1956. Atteint de la tuberculose, il est hospitalisé au sanatorium de la MGEN à Sainte-Feyre en 1958. Une fois guéri, il devient animateur social et culturel au sanatorium. En 1962, il intègre la formation de directeur de maisons des jeunes et de la culture à l'Institut national de l'éducation populaire à de Marly-le-Roi. Il sort major de promotion, et se voit confier la direction du Centre international de séjour de Paris (CISP) de 1963 à 1999, date de son départ en retraite. En 1970, il crée le premier centre d'animation de la Ville de Paris en lien avec la direction de la Jeunesse de la Ville, et contribue jusqu'en 1999 à la création de quarante des centres actuels. Il est, avec Jacques Guénée, le co-fondateur de l'association Mémoires et Racines de l'éducation populaire et de la cogestion.

Qu'est-ce que représentait pour vous l'émergence des mouvements d'éducation populaire dans les années soixante ?

Je considérais comme novateur ces mouvements qui mettaient les maisons des jeunes et de la culture en avant. Vous savez, moi j'étais de la France profonde. On parlait rarement de culture. Lorsque j'étais à la Fédération des œuvres laïques de la Creuse, j'ai fait venir à Guéret pour la première fois le ballet hongrois de Budapest. Le préfet a voulu présider la séance. On n'avait même pas à demander. C'est vous dire. Ensuite je suis resté quatre ans détaché de l'Éducation nationale à la MGEN²⁵ comme animateur au sanatorium de la MGEN à Sainte-Feyre, où j'avais été soigné. J'étais payé par l'Éducation nationale. Mais quand je suis parti de Sainte-Feyre et que je suis rentré dans la sphère de la FFMJC²⁶ tout ça, cassé !

Comment était considéré votre engagement à la FFMJC ?

L'Éducation nationale voulait bien marquer la différence qu'il y avait entre un enseignant qui restait à la Ligue de l'enseignement ou à la Fédération des œuvres laïques, et un autre qui allait dans ces nouvelles structures dites « gaullistes » ou d'inspiration qu'étaient les maisons des jeunes ou les foyers Léo Lagrange, les foyers de jeunes travailleurs, etc. Moi je l'ai vécu. La Ligue de l'enseignement et le Syndicat national des instituteurs n'admettaient pas que l'on détache l'éducation populaire de l'Éducation nationale. Historiquement, la Ligue de l'enseignement a participé au mouvement des auberges de jeunesse, et en particulier après 36. Mais elle ne comprenait pas que des instituteurs quittent la Ligue pour ces structures. Moi j'ai choisi de faire une formation de directeur à Marly-le-Roi, au lieu de rester à la MGEN ou à la Ligue. Vous voyez, il y avait là quelque chose de fort.

Et pourquoi étiez-vous attiré par ces mouvements ?

Il y avait comme un vent nouveau, et des personnalités fortes. Les gens qui avaient ces idées et qui les propageaient étaient très jeunes. Nous, on avait de l'admiration pour Trichaud. Il avait quarante ans. Il était délégué général de la Fédération française des maisons des jeunes, et c'était un homme qui avait un charisme, un

25 - Mutuelle générale de l'Éducation nationale

26 - Fédération française des maisons des jeunes et de la culture

verbe, une culture ! Il avait un fort relationnel, c'était un meneur d'hommes. Il y avait aussi Pierre Mauroy. C'était un type très agréable. Il vous payait un café, on discutait pendant deux heures, vous voyez. Trichaud et Mauroy nous semblaient en avance. Les autres nous paraissaient vieux. Et du côté du ministère aussi il y avait un renouveau. Herzog était un homme dynamique, qui rompait avec l'image du ministre d'autrefois. Herzog, il était beau, il était jeune, il était sportif. C'était la classe.

Quelles idées étaient en débat ?

La jeunesse bougeait, et il y avait des débats importants. La question de la laïcité en prenait un grand coup sur la tête. Avant il y avait les mouvements laïques, les mouvements politisés ou confessionnels. Cette classification était remise en cause. On n'avait plus à afficher si on était militant socialiste, militant communiste ou militant de ceci ou de cela, c'était fini, ça c'était terminé. Herzog nous parlait de tolérance et de laïcité ouverte. Il y avait aussi des débats sur la place de la jeunesse, et des discussions très tendues sur le lien entre État et associations, notamment à l'occasion de la création du Fonjep²⁷.

Participiez-vous à ces débats ?

En septembre 63, j'ai été nommé au Centre international de séjour de Paris (CISP). Dès l'ouverture de la maison, j'ai mis à la disposition des associations une salle de réunion équipée, notamment – tenez-vous bien – de cabines de traduction. Il n'y avait rien d'équivalent à Paris. Et 50 places assises. C'était magnifique, c'était nouveau, on venait au CISP. La Fédération des maisons des jeunes venait notamment là pour tenir ses conseils d'administration et ses débats. Donc j'étais aux premières loges pour écouter. Je me suis aperçu que dans cette Fédération qui était la mienne, où j'étais rentré plein d'enthousiasme, ils se battaient comme des chiens. Ça, ça m'a beaucoup heurté. Quand j'étais à la MGEN, ça ne nous arrivait pas, ça. En particulier le Syndicat CGT des directeurs était d'une virulence invraisemblable. « On aura la peau de Trichaud ! » C'était classique. Vous entendiez ça. Il y avait deux hommes à abattre, c'étaient Trichaud et Philip. Et puis vous aviez aussi des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Herzog n'avait pas d'ennemis en dehors, à la Fédération ou à Léo Lagrange, mais il avait des ennemis au sein de sa propre administration. Parce qu'un certain nombre d'inspecteurs toléraient mal le pouvoir et les moyens que prenait la FFMJC. Ils se sentaient dépossédés. Les délégués régionaux de la FFMJC étaient vécus comme de véritables concurrents des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Des chantiers de construction de structures s'ouvraient en masse, mobilisaient des millions, et c'étaient Trichaud et Jager qui faisaient les maisons des jeunes, qui participaient au choix des architectes. Les inspecteurs coupaient le ruban, quand on les invitait. Donc vous voyez, il y a tout un contexte tout à fait particulier.

Les débuts des maisons des jeunes et de la culture

Paul MARKIDES

Né en 1933, Paul Markides crée de nombreuses maisons des jeunes et de la culture (MJC) en Seine-Saint-Denis. En 1969, il intègre la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture au plan national, dont il devient vice président aux côtés de Paul Jargot. De 1970 à 1980, il est secrétaire général du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep). Depuis 2009 il est président exécutif de l'Association des amis d'Henri Barbusse et depuis 1998 vice-président de l'Association républicaine des anciens combattants (Arac) et de l'Union française des anciens combattants (Ufac), chargé de la mémoire et de la citoyenneté.

Comment avez-vous commencé votre parcours dans l'éducation populaire ?

Je suis né à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, en 1933. Pendant ma jeunesse, je militais dans les jeunesses catholiques. J'étais aussi au Mouvement de la paix et proche des prêtres ouvriers. Tout cela m'a incité à voyager dans d'autres pays. J'y ai rencontré des organismes et des jeunes très actifs au plan artistique. Ça m'a donné envie de mettre en place quelque chose pour les jeunes de ma commune. J'étais aussi très ami avec les jeunesses communistes, mouvement auquel j'ai adhéré plus tard. C'était la suite de la Libération. J'ai commencé par organiser un comité pour l'envoi de colis à tous les gars qui étaient appelés à l'armée, pendant un ou deux ans, avec des jeunes de tous les horizons. Ça a attiré l'attention des élus. Le maire savait que j'aimais le théâtre et le cinéma, et m'a demandé si je voulais mener des activités culturelles. J'ai accepté à condition d'être aidé par des subventions. Je devais avoir dix-neuf, vingt ans. À ce moment-là, j'ai créé une chorale. Au bout d'un an, on était quatre-vingts. Puis un orchestre, un groupe théâtral, etc.

Avez-vous contribué à la création du service Jeunesse de la municipalité ?

Oui. Après mes études d'ingénieur, j'ai travaillé une année ou deux à l'usine et j'ai été appelé rapidement par le maire de la ville pour créer un service municipal de la Jeunesse. J'organisais des journées et des événements pour 400 jeunes ! Je les emmenais à Paris, au Kino Panorama, au Théâtre national populaire (TNP). Plus tard, j'ai aussi organisé des stages de neige, et dans ces voyages, des groupes se constituaient, des jeunes voulaient créer quelque chose ensemble. Alors je me suis dit qu'il fallait fonder une association, mais je ne voulais pas être en conflit avec la municipalité. Finalement, c'est avec la Fédération des maisons de jeunes et de la culture (FMJC) que j'ai trouvé une solution. Nous n'avons pas changé de nom, c'était le « Club culturel de la jeunesse audonienne », mais nous avons ajouté « MJC » et c'est même devenu la plus grande MJC de France, puisque nous avons 3 500 adhérents sur les 5 000 jeunes qui habitaient la ville. C'était pas mal ! Tous les trimestres il y avait un programme qui mobilisait 400 à 500 jeunes. Alors tout le monde s'intéressait à nous !

Comment se sont articulés le service Jeunesse municipal et cette MJC ?

Le service de la Jeunesse organisait des séjours à la neige, des voyages l'été, des choses comme ça. Mais le reste de l'activité, c'était l'association MJC qui le prenait en charge. Le représentant de la Ville siégeait dans notre conseil d'administration, mais c'étaient les jeunes qui dirigeaient avec les animateurs et les gens élus. Moi j'étais le président, ça s'est fait comme ça, dans la lancée. On avait un club de livres, et on faisait venir tous les ans le Goncourt, tous les grands... et on remplissait... parce que les jeunes avaient soif ! Donc on leur donnait à boire. Il fallait toujours obtenir des moyens pour ça, mais à l'époque ça marchait bien. Ensuite il a fallu trouver une subvention pour payer l'animateur. La Ville a commencé à grincer. Ça venait.

Avez-vous créé d'autres MJC ?

À un moment donné, le maire étant devenu le président de la commission permanente du conseil général, il m'appelle à ce titre et il me dit : « J'ai des collègues maires qui aimeraient bien avoir des MJC, faire les choses comme on fait ici maintenant, avec toi. » Je suis allé voir l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, et lui m'a aidé. Et c'est comme ça que j'ai créé les MJC du département de la Seine-Saint-Denis dans douze ou treize villes. Ensuite on a créé une fédération départementale et on a commencé à peser dans la Fédération française. J'ai été sollicité pour faire partie du Conseil fédéral. Je me suis présenté, d'abord à la Région où j'ai réclamé le financement de postes à l'État, puis au plan national auprès de Paul Jargot.

Le financement des postes d'animateurs de MJC par l'intermédiaire du Fonjep faisait-il débat ?

Oui. Il y avait des endroits où ça marchait très bien, par exemple la structure MJC de Tremblay-en-France parce qu'il y avait un maire qui voulait autre chose, qui acceptait l'idée du partenariat, du financement des postes en partenariat avec le Fonjep. Mais à Saint-Ouen, ils n'ont pas voulu. Pourtant la MJC était très ouverte sur la ville, et ses activités plébiscitées par les habitants. Mais il y a eu une telle pression politique... Les élus voulaient maîtriser les choses, pour « ne pas laisser libre cours à l'influence idéologique », disaient-ils. Pour tout vous dire, j'étais un militant politique aussi, et comme eux au Parti communiste, mais je me battais contre la position de ces élus. Je n'ai pas gagné. En Seine-Saint-Denis, les postes Fonjep ont diminué les uns après les autres, ils sont partis ailleurs. Là-bas, c'était surtout sous l'influence des élus communistes, mais ailleurs c'étaient d'autres, il n'y a pas qu'eux qui ont fait ça. Quoi qu'il en soit, s'il n'y avait pas eu ces mises en cause, les MJC auraient vécu autrement. Je l'ai ressenti comme ça, je le dis comme je le pense, c'est la peur de la vie démocratique qui se développait : « Vous vous rendez compte, ils vont faire ce qu'ils veulent, ces jeunes ! »

Les auberges de jeunesse dans les années 60 René SEDES

Né à Paris en 1932, René Sedes a exercé des responsabilités nationales dans le mouvement des auberges de jeunesse (AJ) de 1954 à 1967, notamment en tant que secrétaire général de la Fédération nationale (Fnaj), puis de la Fédération unie (Fuaj). Depuis 1993, il se consacre à la peinture et à l'écriture, en poursuivant son activité syndicale au sein de la Fédération de l'action sociale FO (Force ouvrière). Cette interview reconstituée emprunte avec son accord des passages au livre *Quand les Auberges de jeunesse ouvraient toutes les routes : l'ajisme et les auberges de jeunesse, une aventure centenaire (1897-2005)*, qu'il a écrit et publié en autoédition en 2006.

Dans les années soixante, à quoi ressemblait le réseau des auberges de jeunesse ?

La fin des années cinquante a été marquée par des dissensions internes entre les différentes composantes de notre mouvement. Certains, comme la Ligue de l'enseignement, reprochaient à la Fuaj de ne pas avoir pris suffisamment position contre la loi Debré de 1959 qui entérinait l'aide publique aux écoles privées au nom du droit à la liberté de l'enseignement. D'autres lui reprochaient d'avoir condamné « les exactions en Algérie » lors d'une déclaration en 1958. Ces débats ont rouvert la porte à un ajisme militant, et la Fuaj s'est développée dans la dualité entre l'éducatif et le technique.

Dans les années soixante, le réseau entraînait dans ce que j'ai appelé le second souffle des auberges de jeunesse. Les contraintes imposées par le gouvernement à travers le « Plan » poussaient à une extension des implantations d'auberges. Nous avons travaillé avec un jeune architecte, Roland Schweitzer, qui a créé un style d'auberge de jeunesse alliant fonctionnalité et vie collective à dimension humaine, qui marquera ce type de construction pendant de longues années. Un effort important a été réalisé en direction de la formation, en particulier des « parents abergistes » et les AJ de neige et de séjours d'été spécialisées se sont développées.

Combien y avait-il d'auberges de jeunesse sur le territoire français ?

Dans ces années-là, il y a eu un important travail d'amélioration du réseau des auberges, qui s'est traduit par une diminution du nombre d'auberges et une augmentation des capacités de chacune. Le nombre de places total a peu évolué. Les 360 installations de 1955 qui offraient 11 873 places étaient passées en 1960 à 201 unités pour 12 228 places. De nombreuses AJ avaient été fermées parce que leur équipement était insuffisant ou leur capacité trop réduite, notamment pour l'accueil de voyages organisés, et surtout, le programme de constructions nouvelles commençait à donner des résultats tangibles.

La fréquentation était en augmentation constante : 452 485 nuitées (dont 212 648 de Français) en 1956, 495 000 (dont 224 039 de Français) en 1960 et 575 076 (dont 260 913 de Français) en 1962. Cette progression était le résultat

de l'ouverture de la Fuaj vers l'extérieur (groupes scolaires ou autres), mais également la conséquence du retour massif des jeunes de tous pays sur les chemins de la découverte et de l'aventure.

Il faut également souligner la formidable évolution de la nature des activités : développement des auberges de ski et d'activités d'été, lancement de centres de voile et de plongée sous-marine, extension des stages au Centre culturel national de Tours et aussi dans les Adaj²⁸.

Cela marquait des changements par rapport à la traditionnelle fonction d'accueil des auberges de jeunesse. Fait nouveau, l'organisation de voyages collectifs, auto-gérés ou non, souvent à l'initiative des départements, prenait également de l'ampleur.

Comment les auberges de jeunesse ont-elles vécu l'arrivée des mouvements de cogestion ?

En 1958, les AJ entrent dans le Gérojep²⁹, car nous craignons une mainmise de l'État sur les mouvements de jeunesse. Nous avons même assuré un temps la présidence, qui était tournante. Mais tout ce qui était cogestion, c'était nié. Nous étions soutenus dans cette position par la Ligue de l'enseignement. Nous n'avons pas voulu entrer dans le Fonjep, même si, pour des raisons budgétaires, les subventions de l'État ont rapidement diminué. En 1958, pour des recettes de 836 803 francs, la subvention de fonctionnement de l'État représentait 59 %. En 1962, pour 1 917 453 francs elle n'était plus que 30 % et en 1966, pour 3 517 798 francs, elle atteignait à peine 18 % ! En revanche, au plan du développement du réseau territorial, l'aide de l'État et des collectivités locales, sans être aussi importante qu'on l'espérait, se maintiendra à un niveau acceptable.

Pourquoi ne vouliez-vous pas entrer dans le Fonjep ?

Nous étions plus adeptes de l'autogestion que de la cogestion. Dans les auberges de jeunesse, cinq grands principes guidaient notre action : démocratie, gestion directe, laïcité, mixité et internationalisme. Le principe de gestion directe s'opposait à la cogestion. Ce qui fondait notre engagement dans l'ajisme, c'était la gestion directe des loisirs par les jeunes eux-mêmes. Chacun était responsable des auberges dans une logique d'autogestion. L'ajisme c'est ça, au départ. Un mouvement anti-conformiste, composé de jeunes qui veulent construire un idéal de vie ouvert sur le monde. Tout en faisant partie des mouvements d'éducation populaire, nous avons toujours été un peu à part quand même. D'ailleurs, nombre d'organisations de l'époque ont donné naissance à des viviers d'hommes politiques, mais les auberges de jeunesse étaient plutôt des pépinières de syndicalistes. À la Fuaj, entre 1962 et 1967, 100 000 adhérents, dont 30 à 40 000 militants. Les auberges étaient une véritable école de citoyens. Par la suite, nos membres se sont engagés dans la société civile au travers des loisirs, de l'écologie, du tourisme, etc.

Quel regard portez-vous sur les auberges de jeunesse aujourd'hui ?

Pour moi, l'ajisme militant a disparu en 1970. Les auberges de jeunesse sont désormais des équipements à vocation touristique, et non plus que les supports d'une action éducative. Il ne faut donc pas chercher à faire le parallèle entre les époques. Aujourd'hui, les militants et les usagers n'ont plus leur place. D'ailleurs, en se fondant à ce point avec des structures hôtelières, la Fédération des auberges de jeunesse prend le risque – comme on le voit déjà – de se faire concurrencer sur son propre terrain par des opérateurs du secteur marchand, qui proposent des prix et des prestations voisines.

28 - Association départementale des auberges de jeunesse

29 - Groupe d'études et de recherche sur les organisations de jeunesse et d'éducation populaire.



Agrégé et docteur
en histoire,
Laurent Besse
est maître
de conférences
en histoire
contemporaine
à l'IUT de Tours,
où il participe à la
formation d'animateurs.
Il est membre du
laboratoire
CeTHIS (EA 6298)
de l'université
François-Rabelais.

Née dans les années soixante pour répondre aux besoins de la jeunesse issue du baby boom, la politique publique Jeunesse éducation populaire (JEP) se développe dans une collaboration conflictuelle entre pouvoirs publics et associations, sous la forme d'une cogestion qui se veut démocratique. C'est cette période structurante de l'histoire de l'éducation populaire que cet ouvrage propose d'explorer, entre 1958 et 1970.

Dans la France des années soixante, l'éducation populaire se construit d'abord au travers des équipements socioculturels : foyers de jeunes travailleurs, maisons des jeunes et de la culture, colonies de vacances et auberges de jeunesse sortent de terre, alors que le pays connaît une forte croissance démographique et achève son urbanisation.

Mais au-delà des murs, il faut construire l'animation, c'est-à-dire faire vivre et gérer ces équipements, le plus souvent sous une forme associative. L'animation est pensée initialement comme un moyen de revivifier la démocratie dans les communes ou les quartiers. Avec les collectivités locales, les fédérations d'éducation populaire et les associations construisent pas à pas une politique d'animation fondée sur le principe de la cogestion entre les usagers et les pouvoirs publics. Celle-ci ne va pas sans conflits, ce qui est un indice de vitalité démocratique.

Enfin, il faut développer les compétences des animateurs : ce sont les débuts de l'animation professionnelle. Pour financer les postes d'animateurs et leur formation, les fédérations d'éducation populaire, l'État et les collectivités locales créent un fonds de coopération appelé Fonjep, géré selon les principes de la cogestion.

Diffusion

Direction de l'information
légale et administrative

La documentation Française

Tél. : 01 40 15 70 10

www.ladocumentationfrancaise.fr

Prix : 13 €

ISBN : 978-2-11-009843-6

DF : 5HC38320

Imprimé en France

